

AINAY

SON AUTEL, SON AMPHITHÉÂTRE

SES

MARTYRS

PAR

ALPHONSE DE BOISSIEU

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT



A LYON

CHEZ N. SCHEURING, EDITEUR,

—
M D CCC LXIV.

AINAY

SON AUTEL, SON AMPHITHEATRE

SES MARTYRS.

LYON. — IMPRIMERIE DE LOUIS PERRIN.



LI C

LOSIDI G
QUIETIFILIO

NERVIC

NO

OMNIBHONORI
SVOSFVNCTSA

J

ADARAM CAES
PLVMROMAE ET

J N J

TERCONFLVEN
ET RHODA

TRES PROV

ALLIA



AINAY

SON AUTEL, SON AMPHITHÉÂTRE

SES

MARTYRS

PAR

ALPHONSE DE BOISSIEU

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT



A 1707

CHEZ N. SCHEURING, EDITEUR,

—
M D CCC LXIV.

A LA MÉMOIRE

ET

SOUS LES AUSPICES DES SAVANTS

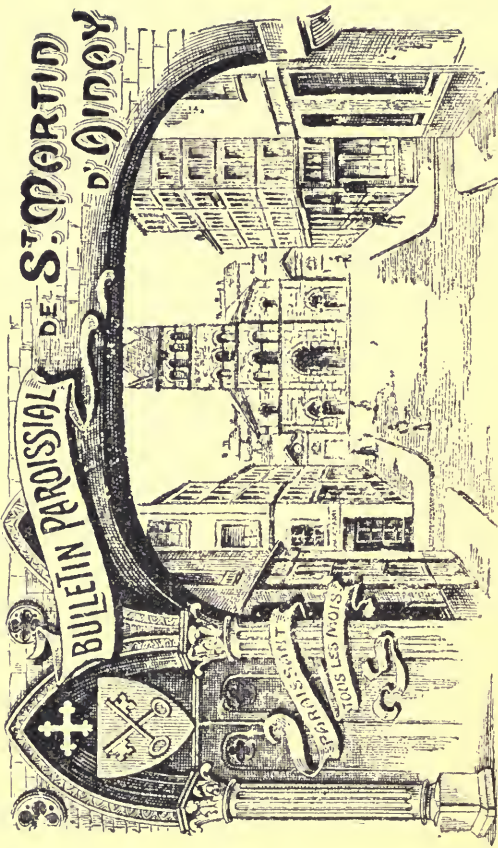
Qui ont tiré de l'oubli & remis en honneur nos antiquités :

*L'Abbé GREPPO, BREGHOT DU LUT, D'AIGUEPERSE,
ARTAUD & COCHARD.*

Qui ante nos ista moverunt, non domini
nostri, sed duces sunt. Patet omnibus veritas,
nondum est occupata; multum ex illa etiam
futuris relictum est.

SENEC. epist. XXXIII.

Février 1913.





AINAY

SON AUTEL, SON AMPHITHEATRE, SES MARTYRS.

.... COGITETIS QUAM MVTA IN HAC CIVITATE NOVATA SINT FI
QVIDEM STATIM AB ORIGINE VRBIS NOSTRAE IN QVOD FORMAS
STATVS QVE RESP. NOSTRA DIDVCTA SIT.

Claudii oratio



A tradition est une des sources de l'histoire, &, quoi qu'on en ait dit, c'est l'une de ses sources les plus fécondes & les plus constantes; aussi la traite-t-on souvent sur le pied d'égalité avec l'histoire elle-même. Quand on peut en suivre & en remonter le cours jusqu'à l'origine des faits qu'elle atteste; quand d'anciennes coutumes, des institutions nationales ou locales, des monuments publics la rappellent; quand, tout à la fois, la science l'a prise pour son point de départ & la croyance populaire pour son guide, pendant de

longs siècles ; quand son berceau se perd & se confond dans celui des événements dont elle a perpétué la mémoire ; à moins d'une de ces découvertes frappantes, décisives, irrésistibles qui forcent la conviction, il y a plus que de la témérité à prétendre la détruire.

Mais si cette tradition est à la fois civile & religieuse, elle acquiert un double degré de certitude & un double droit à nos respects. Les souvenirs nationaux peuvent s'effacer pendant les périodes de malheur, d'infouciance, de ténèbres & d'oubli que les peuples traversent ; la chaîne des souvenirs religieux ne se brise jamais. Les calamités publiques la resserrent, chaque anniversaire y ajoute un nouvel anneau, chaque génération y rattache la génération qui la suit. Si, à des époques indifférentes ou hostiles, elle semble se relâcher, elle reste encore le lien des cœurs les plus généreux &, à défaut de la cité, le sanctuaire en garde le dépôt. Qu'en traversant les âges elle ait pu quelquefois s'imprégner de leur esprit, s'accommoder à leurs usages, s'affubler de leurs vêtements, ce sont là choses accessoire, dont une saine critique fait bien la débarrasser ; & il n'y a pas plus sujet d'en tirer argument contre elle que de nier les faits historiques les moins contestés, parce que la fantaisie ou l'ignorance des peintres de diverses écoles les aura représentés avec les allures & les costumes du temps où ces artistes vivaient. Que de traits de l'histoire écrite se seraient perdus si la tradition ne nous les avait conservés ! Sans appliquer à celle qui ne touche qu'aux faits humains ce que saint Jean Chrysostome disait des doctrines transmises par cette voie à l'église catholique : *Est traditio ? nil quæras amplius,*

on doit reconnaître qu'à divers titres chacun de ces témoignages est respectable, par le fond de vérité qu'il contient, & que tous ceux qui réunissent les qualités énumérées plus haut, méritent d'être traités avec une grande réserve. Honte au siècle qui laisse perdre ses traditions, malheur à celui qui les sape !

Ces réflexions sont peut-être bien graves & ces considérations bien relevées pour servir de préambule à une simple controverse archéologique. Mais si j'ai laissé déborder ma pensée & donné libre essor à ma plume, c'est qu'à mes yeux toute attaque à une tradition est une menace pour une autre ; c'est que, depuis un siècle, on a vu détruire une à une toutes celles qui faisaient la gloire & la sécurité des sociétés. Forcé de laisser au temps & à l'expérience la longue & redoutable tâche de venger les grandes traditions, méconnues de nos jours, bornons-nous à en défendre de plus humbles. Celles-ci toutefois ne sont pas d'un aussi mince intérêt qu'on pourrait le croire. Que l'autel d'Auguste ait occupé telle ou telle partie de notre sol, c'est un détail qui semble importer assez peu à notre bonheur : le monde n'en ira pas moins son train accoutumé ; les principes de 89 n'en seront ni plus ni moins immortels ; la Bourse n'en fléchira pas d'un centime, & il n'y aura pas plus de trouble moral que de préoccupation matérielle. Mais, auprès de cet autel, il y avait un amphithéâtre, & dans cet amphithéâtre, nos premiers martyrs ont scellé de leur sang la foi dont nous avons recueilli l'héritage. Près de dix-sept siècles chrétiens ont vénéré les lieux où ils ont souffert ! Ces dix-sept siècles se sont trompés, nous dit-on. Aujourd-

d'hui on veut qu'il y ait erreur sur le lieu de leur supplice ; demain d'autres novateurs soutiendront qu'il y a erreur sur le fait. Protestons, pendant qu'il en est temps encore, protestons avec l'histoire, avec les titres qui nous restent, avec l'Eglise de Lyon, dont on a fait le plus bel éloge, en disant qu'elle ne connaît pas les nouveautés.

Tels sont, très-sommairement, les motifs qui m'ont porté à entreprendre ce petit travail. Au point de vue de la science, j'étais, je l'avoue, assez peu alarmé de la nouvelle thèse que je vais combattre, & j'aurais probablement laissé à d'autres le soin d'y répondre. La discussion de problèmes historico-artiftiques & de topographie spéculative m'a toujours paru aussi vaine que compromettante ; mais la défense d'une double tradition a eu pour moi un attrait irrésistible auquel il m'a fallu céder. N'ayant pas le choix du terrain, je me suis rejeté sur le droit de choisir mon adverfaire ; & si je prends à partie M. Martin-Dausigny c'est d'abord parce qu'à lui revient l'honneur des découvertes les plus récentes qu'on oppose à notre tradition, c'est qu'ensuite, par sa position officielle de conservateur de nos collections antiques & par la longue pratique des monuments, que chacun lui reconnaît, il a dû avoir plus d'autorité que tout autre dans la question & qu'il assume dès lors une plus grande part de responsabilité.

Dès le début de cette discussion, & pour lui conserver toute sa liberté, je dois déclarer que j'attaque une opinion & non un écrivain. La personne de M. Martin-Dausigny est étrangère à ce débat, son système seul est en cause. La critique littéraire est entrée, de nos jours, dans une

si déplorable voie, elle a fait usage d'armes si déloyales qu'il n'est presque plus possible de l'aborder si on ne lui rend son véritable caractère. Légère de savoir & pauvre d'arguments, elle s'en prend aux auteurs plutôt qu'à leurs œuvres, &, pour faire plus facilement justice de celles-ci, elle verse le ridicule, souvent même la calomnie sur ceux-là. C'est un procédé commode, habile peut-être, mais peu honnête. L'homme de lettres, quel qu'il soit, poète, historien, philosophe, archéologue, ne livre au public que son travail & sa pensée. Ce fruit de ses veilles appartient dès lors à la critique comme à tout le monde ; on peut lui faire subir les épreuves de la discussion, de l'analyse, de la réfutation, de la satire, sans que l'auteur ait le droit de se plaindre, pourvu que sa bonne foi, sa dignité, sa personne, en un mot, restent au-dessus de toute atteinte. Ainsi ferai-je. De quelque argument plus ou moins sérieux que je me serve, quelque trait qui m'échappe, quelque liberté que je prenne vis-à-vis du système de M. Martin-Daussigny, j'entends que ma critique ne s'élève que contre l'opinion dont il est l'auteur, & qu'elle n'affaiblisse en rien, pas plus dans l'esprit de mes lecteurs que dans le mien, l'estime que l'on doit avoir pour son mérite & ses services.

Ceci posé & convenu, sans qu'il soit nécessaire d'y revenir ailleurs, j'entre dans mon sujet ; &, pour fixer l'ordre & le cadre de la discussion, j'extraurai des deux brochures de M. Martin-Daussigny, sur l'objet de cette controverse, les quatre propositions suivantes qui résument tout son système :

« 1^o Les dernières découvertes archéologiques ne per-

« mettent plus de croire que l'emplacement du temple
« d'Auguste ait été à Ainay.

« 2° A l'époque romaine, le confluent du Rhône &
« de la Saône commençait aux Terreaux.

« 3° Il n'a jamais été trouvé ni à Ainay ni dans le
« quartier de ce nom un seul monument relatif au culte
« d'Auguste ; ils se rencontrent tous dans le voisinage de
« la colline de Saint-Sébastien.

« 4° Le texte de Grégoire de Tours a été altéré puis-
« qu'il se trouve en contradiction avec la lettre des
« chrétiens de Lyon & de Vienne, qui établit de la
« manière la plus claire & la plus authentique que les
« martyrs ont souffert à l'amphithéâtre. Or, cet amphi-
« théâtre n'étant pas à Ainay, ce n'est pas sur ce point
« de notre ville qu'il faut placer le lieu de leur
« supplice (1). »

Voilà bien, je crois, toutes les raisons sur lesquelles on s'appuie pour ruiner à tout jamais nos antiques & vénérables traditions. Je vais les examiner, une à une ; passer en revue les éléments sur lesquels elles reposent & demander, en toute sincérité, à la critique historique si les arguments qu'on oppose à ces traditions sont de nature à nous les faire abandonner, ou si, au contraire, ils ne leur apportent pas une nouvelle confirmation.

(1) Notice sur la découverte des restes de l'autel d'Auguste, à Lyon, pp. 29 & 24. — Cf. Notice sur la découverte de l'amphithéâtre antique & des restes de l'autel d'Auguste à Lugdunum, p. 31.

I

« Les dernières découvertes archéologiques ne per-
 « mettent plus de croire que l'emplacement du temple
 « d'Auguste ait été à Ainay. »

Examinons ces découvertes. Les seules importantes, celles qui, aux yeux de M. Martin-Daussigny, semblent décider la question, sont : 1° les ruines d'un amphithéâtre naumachique, dans l'ancien clos de la Déserte transformé sous l'Empire en Jardin-des-Plantes ; 2° les débris d'une décoration antique, recueillis au même endroit & dans lesquels on a cru reconnaître la base même de l'autel national du confluent. Tout le reste n'est qu'accessoire & peut se rencontrer partout où la civilisation romaine a laissé des témoignages de son occupation & de sa magnificence.

Nos plus anciens historiens avaient aperçu & signalé les vestiges d'un amphithéâtre naumachique dans le terrain des religieuses de la Déserte (1). En 1818, Artaud obtint de l'Administration municipale l'autorisation de faire des fouilles sur cet emplacement & quelques fonds destinés à cet intéressant travail. Il put s'assurer de la forme elliptique du monument ; fixer très-approximativement les dimensions de l'enceinte intérieure ; constater l'existence d'un canal régnant tout autour du *podium*,

(1) SYMEONI, *l'origine e le antichità di Liore*, p. 28. — BELLEFÈRE *Lugd. pifc.*, p. 40 & seq. — SPON, *Rech.*, 30 & 45. — MENESTRIER, *Dijfert. fur l'orig. de la ville de Lyon*, 37.

déterminer la profondeur du bassin naumachique, la direction de l'aqueduc qui lui fournissait l'eau & des dégorgeoirs par lesquels on le mettait à sec ; observer le sol de l'arène, formé d'un double rang de briques revêtues de ciment, & enfin enrichir notre musée lapidaire de plusieurs fragments d'inscriptions indiquant les places qui avaient été réservées, dans ce lieu public, soit aux représentants de quelques peuples de la Gaule, soit à d'autres spectateurs (1). Les travaux de nivellement entrepris, en 1857, au Jardin des Plantes, &, plus tard, ceux du chemin de fer de la Croix-Rouffe, suivis par le conservateur actuel de nos collections archéologiques, avec la scrupuleuse exactitude & le dévouement infatigable qu'il met à recueillir & à inventorier toutes les découvertes faites dans notre sol, ont fourni à M. Martin-Dausigny l'occasion de compléter, autant que possible, & de rectifier, sur quelques points, le mémoire d'Artaud. Grâce à ses annotations quotidiennes & à un plan très-fidèle, l'étendue & la forme du monument, les importantes substructions sur lesquelles il reposait, les massifs énormes qui l'appuyaient, au midi, pour parer aux inconvénients & au danger de la déclivité de la colline, font aujourd'hui des documents acquis à notre histoire (2).

Mais ce monument, en forme d'amphithéâtre, était-il bien réellement un édifice consacré aux luttes, aux chasses & aux grandes immolations qui distinguaient ce

(1) ARTAUD : Mémoire sur les vestiges d'un amphithéâtre naumachique de Lyon. Ms. de l'Académie n° 13. p. 14 & seqq.

(2) Notice sur la découverte de

l'amphithéâtre antique & des restes de l'autel d'Auguste à Lugdunum,

genre de scène? N'était-il pas plutôt une véritable naumachie? Et, enfin, en admettant qu'on lui reconnaisse toutes les conditions d'un amphithéâtre, peut-on croire qu'il fut l'enceinte ouverte aux populations de la Gaule, lors des grandes réunions commerciales ou politiques qui les attiraient en foule sur notre presqu'île? trois questions plus faciles à poser qu'à résoudre péremptoirement, mais sur lesquelles il est possible de jeter assez de lumière pour qu'on ne nous oppose plus la présence de cet édifice comme une preuve de l'établissement de l'autel d'Auguste dans le voisinage de la Déserte.

Les précieuses indications d'Artaud & de M. Martin-Daussigny permettent de retrouver, dans les ruines de ce monument, des indices caractéristiques de sa destination primitive. C'est d'abord le vaste & remarquable aqueduc, signalé depuis longtemps par nos vieux historiens (au flanc des balmes de Saint-Clair), dont on constate ici le point d'arrivée & l'objet. Cet aqueduc apportait à notre bassin naumachique les eaux abondantes recueillies à l'extrémité du plateau de la Bresse, dont la Croix-Rouffe forme la pointe. C'est ensuite un dégorgeoir pratiqué dans le fond & sur un des côtés adverses dudit bassin. Mais aucune fouille, pas même celle du tunnel creusé pour le chemin de fer, n'a démontré l'existence, sous l'ellipse de la scène, de ces caves ou corridors souterrains qui sont établis sous l'arène d'un grand nombre d'amphithéâtres (1) & qui étaient si né-

(1) V. g. au Colysée, à Pouzzoles, MÉS., monographie de l'amphithéâtre de Capoue, à Syracuse, à l'amphithéâtre d'Arles, livre III, ch. II.
 théâtre d'Arles. LOUIS JACQUE-

cessaires à la pompe & au caractère des représentations qui s'y donnaient. Le canal, circulant tout autour du *podium* ne rappelle en rien la vaste euripe des autres amphithéâtres ; il a pu être destiné à recevoir les dépôts fangeux & le résidu des eaux que le développement de la surface inondée ne laissait pas parvenir jusqu'au dégorgeoir ; il remplaçait ainsi les puits perdus que l'on remarque assez ordinairement au milieu des arènes & dont on n'a découvert aucune trace ici. Ajoutons que le carrelage à double rang de briques & le cimentage du sol dénotent plutôt un réservoir qu'une arène, celle-ci devant être en grande partie perméable pour que le sang des victimes de ces jeux barbares n'offuscât pas les regards des spectateurs & ne rendit pas les luttes impossibles en faisant glisser les combattants (1). Enfin la profondeur du bassin (2), eu égard à l'évasement des gradins, n'aurait permis qu'à un petit nombre d'assistants de jouir du spectacle, si le niveau de la scène n'avait pas dû être relevé par les deux ou trois mètres d'eau qu'on y introduisait.

Toutes ces considérations, tirées non pas de mes conjectures propres, mais des précieux détails fournis par Artaud & par M. Martin-Dausigny, me portent à penser que l'amphithéâtre de la Déserte était une véritable naumachie.

Mais pourquoi une naumachie aux flancs d'une colline, quand il y avait, à une portée de trait, dans la plaine,

(1) *Nam si lapide aut ruderato, in aut certandi?* J. LIPS, *De amphit.* 111.
tam crebra effusione sanguinis, lubrico (2) Dix-huit à vingt pieds, selon
statim pavimento, quæ ratio standi ARTAUD.

deux fleuves dont on pouvait utiliser les eaux, sans tant de frais? Ceci est une querelle à vider entre les architectes romains & la critique moderne, je n'ai pas à m'en mêler. Il me suffit d'avoir démontré que le fait existe & qu'il s'appuie sur des preuves non contestables. Toutefois il est peut-être plus facile qu'on ne pense de justifier le choix de cet emplacement par d'excellentes raisons. La première, qui ferait péremptoire, c'est que le territoire inférieur de notre presqu'île n'appartenait vraisemblablement pas à la communauté (municipe ou colonie) qui avait voulu créer un amphithéâtre naumachique, & qu'alors il fallait, de toute nécessité, qu'elle l'établît sur son propre terrain. La seconde, c'est qu'avec les fréquents & subits débordements de nos fleuves, il n'eût été peut-être ni aisé ni prudent de leur creuser un immense bassin au milieu d'une terre incessamment menacée, & de leur fixer un niveau qui remplît toujours les conditions du spectacle & qui ne confondît pas quelquefois les spectateurs & les acteurs dans une inondation non prévue par le programme des fêtes nautiques.

Il y eut certainement à Lugdunum un ou plusieurs amphithéâtres. Un passage de Ménefrier & le souvenir traditionnel d'un amas de matériaux profondément enfouis dans le voisinage de Saint-Jean ont fait penser à quelques auteurs qu'une de ces arènes était située au pied du coteau de Fourvières, non loin de notre cathédrale (1). « On a découvert depuis peu, dit le savant « jésuite, dans la maison de M. le comte d'Albon, la base

(1) ARTAUD, Lyon foul., p. 181

« d'un ancien portique qui pouvait avoir servi à de
 « semblables jeux. Il reste un bout d'inscription, sur
 « cette base, où l'on ne voit plus que les noms des
 « consuls (1) :

DEDIC. XVIII...
 ORFITO ET MAXIMO
 COS

Si, malgré les observations précédentes, on persiste à croire que le monument de la Déserte était un amphithéâtre ou bien encore une scène mixte, pouvant se prêter alternativement aux combats de l'arène & aux jeux nautiques, double destination dont on a cité ailleurs des exemples souvent contestables, je n'éprouverai aucun embarras à accepter la discussion sur ce terrain, & il me sera facile de démontrer que cet amphithéâtre n'a dû ni appartenir ni servir à la communauté gauloise, que, par conséquent, il ne faut pas le confondre avec celui qui s'élevait dans le voisinage de l'autel d'Auguste.

La première condition d'un édifice public est d'être proportionné au nombre des personnes qui sont appelées à y prendre place. Or, d'après les calculs les plus larges, & en supposant que notre amphithéâtre ait compté quatre précincts, ce qui est au moins douteux, il pouvait contenir de 20 à 21,000 spectateurs. Un chiffre de places aussi restreint répond à peine à celui qu'exigeait la seule population de Lugdunum ; il classe le monument lyonnais à côté des amphithéâtres de Nîmes, de Saintes

(1) Hist. cons. 99 & 100, & prép. Scipio Orfitus, consuls l'an 172.
 16. — Claudius Maximus & Cornelius

& de Pompeï. Mais, répond-il à l'immense concours qu'attiraient sur les rives de nos fleuves les assemblées nationales des peuples des trois provinces gauloises & les foires célèbres qui avaient fait de Lugdunum l'*emporium* de la Gaule? Evidemment non. Il fallait, dans ces circonstances, une enceinte qui pût recevoir de 80,000 à 100,000 assistants. Si, pour les villes, on compte que le quart environ des habitants devait trouver place aux arènes, quand il s'agit d'étrangers riches & puissants, attirés loin de leurs demeures par les intérêts de leur pays, de leur ambition, de leur commerce, ou simplement par l'appât des fêtes & du plaisir, on peut certainement établir une proportion inverse, & calculer la moyenne des places sur les trois quarts des hôtes que cette invasion temporaire amenait. Ajoutez à ce nombre celui que la population lyonnaise ne manquait pas de fournir, & les 80,000 places du Colyfee paraîtront à peine suffisantes pour satisfaire à l'empressement de cette foule avide de jouissances et d'émotions. Mais on a rencontré sur quelques dalles du *podium* les noms de divers peuples de la Gaule auxquels, ou aux représentants desquels, avait été accordé l'honneur de cette première précinction (1); donc, — permettez-moi de tirer la conséquence, — donc ce n'était pas un monument appartenant à la communauté gauloise. Que dans un amphithéâtre de Lugdunum on eût réservé des sièges d'honneur aux prêtres que les soixante peuplades de la Gaule entretenaient auprès de l'autel d'Auguste, rien de

1) *Arverni* — *Bituriges Cubi* — — — — — titres de L. III, p. 497 & 498.
cellis ou *macellis*, *Interpretatio* n. 1.

plus naturel ; ils étaient assez haut placés dans l'estime des cités dont ils avaient rempli toutes les charges (*omnibus honoribus apud suos functo*), pour qu'on les jugeât dignes de cette distinction. Que ces *loca* privilégiés n'aient été désignés que par le nom des pays dont ces éminents personnages étaient les mandataires, cela se conçoit & s'explique très-bien ; il n'y avait pas là de confusion possible. Mais, dans un théâtre qui eût appartenue à toute la nation, qui eût été son œuvre, qui eût dû recevoir une foule de *Bituriges*, d'*Arverni*, de *Carnuti*, de *Triboci*, &c., le titre inscrit sur les dalles du *podium* ne pouvait être que *sacerdos ad aram*. La première précinction revenait de droit à ces délégués des provinces, non parce qu'ils tiraient leur origine de tel ou tel pays, mais parce qu'ils étaient prêtres à l'autel d'Auguste. A côté d'eux devaient figurer les grands fonctionnaires des Gaules & de la colonie, les préfets du trésor & des flottes & les autres dignitaires. Après les gradins des chevaliers, des tribuns, des sévirs (car il ne faut pas faire à ces parvenus plus d'honneur qu'ils ne méritent), le peuple devait être groupé, probablement sans distinction de contrées, mais par classe : *Civis, populus* ; privilège qui le séparait de la plèbe & de la canaille reléguées aux *caveæ* supérieures.

Voilà ce qu'auraient été, sans nul doute, & sur une très-vaste échelle, l'ordonnance & la distribution des places dans un amphithéâtre construit par les provinces de la Gaule. Or l'exiguïté du monument de la Déserte ne se ferait pas prêtée à de telles exigences. Artaud avait retiré de ses décombres des fragments sur lesquels se

lisaient trois fois le nom des *Bituriges cubi*. S'autorisant un peu trop vite de cette découverte, il avait calculé que chacun des représentans des soixante peuples de la Gaule ayant été gratifié de trois stalles, la moitié du *podium* était occupée par ces personnages. Mais, dans les dernières fouilles, on a retrouvé trois fois encore la désignation de ces mêmes *Bituriges*; il en résulterait que la totalité de la première précincton aurait été affectée aux seuls ministres du culte augustal, ce qui en exclut les gouverneurs & les autorités de la province & de la ville, ou les relègue à la précincton du second ordre, contrairement à tous les réglemens & à tous les usages. Un tel envahissement des postes d'honneur, par un seul ordre de dignitaires, n'est pas admissible; certainement Artaud s'est trompé. D'où provient son erreur? Il y a aujourd'hui bien peu de chance de le savoir jamais. Je serais assez porté à croire qu'à l'époque de l'établissement de notre naumachie quelques peuples de la Gaule, ou leurs représentans, dans l'intérêt de leur influence ou de leurs plaisirs, avaient contribué, pour une certaine part, aux frais énormes de cette création, & qu'on avait reconnu leurs largesses en leur attribuant, dans le *podium* un nombre de places proportionné à leur concours respectif. Ceci, bien entendu, n'est qu'une conjecture, &, si je la hazarde incidemment, je fais toutes réserves pour qu'on ne la confonde pas avec les arguments sur lesquels je me suis fondé pour démontrer que le monument de la Déserte était une naumachie, &, en second lieu, que lors même qu'on voudrait en faire un amphithéâtre ou une scène mixte, les proportions s'opposent à

ce qu'on y reconnaît l'enceinte où se réunissaient les nombreuses fractions des tribus gauloises, lors des célèbres comices politiques ou commerciaux qui les appelaient sur les rives de Lugdunum.

Où donc faut-il placer la scène qui offrait aux peuples de la Gaule la reproduction des grands spectacles dans lesquels Rome dégénérée abdiquait ses antiques mœurs & se consolait de ses libertés perdues ? Deux témoignages écrits, confirmés par une tradition constante, nous l'apprennent. L'admirable lettre des chrétiens de Vienne & de Lyon à leurs frères d'Asie & de Phrygie fait, à plusieurs reprises, mention de l'amphithéâtre dans lequel un certain nombre de nos premiers martyrs ont souffert & sont morts pour leur foi (1); & saint Grégoire de Tours nous dit : *Locus autem ille, in quo passi sunt, Athanaco vocatur, ideoque & ipsi martyres a quibusdam vocantur Athanacenses* (2). De ces deux témoignages, qui se complètent, il résulte évidemment, pour tout esprit non prévenu, que les victimes de la première persécution ont été immolées dans un amphithéâtre, & que cet amphithéâtre était à Ainay. C'était assurément le champ des fêtes de la communauté gauloise : d'abord parce qu'il se trouve sur le terrain que nos monuments épigraphiques lui attribuent, ensuite parce qu'on avait choisi l'époque d'une de ces assemblées célèbres, dont nous

(1) Maturus & Sanctus in amphitheatro omne genus tormentorum denuo subeunt. — Ac cum undique per amphitheatrum circumduceretur (Attalus). — Hi duo (Alexander & Attalus), in amphitheatro omnes ma-

chinas ad eorum cruciatum excogitatas... — Blandina & adolescens Ponticus.. in amphitheatrum inferebantur, & passi. EUSEB. Hist. eccl. l. v, c. 1.

(2) S. Greg. Turon. De gloria Martyr. XLIX.

avons parlé plus haut, pour donner une grande solennité & un grand retentissement à l'extermination des chrétiens (1). Je n'admets pas que, pour le besoin d'une cause, on réforme, sans autre autorité, le texte si formel de Grégoire de Tours, il est à mes yeux d'autant plus authentique que les divers manuscrits ne présentent aucune variante des mots *passi sunt* ; je reviendrai d'ailleurs plus loin sur ce sujet.

L'objection tirée de ce qu'on n'a retrouvé, sur notre presqu'île, aucune trace d'un monument qui devait avoir de si vastes proportions, me touche peu, & je n'y répondrai que très brièvement. Cet amphithéâtre n'a pu & dû être qu'en bois, & cela pour les raisons suivantes qu'on me permettra de ne pas développer : 1^o Les premières fêtes qui s'y sont données remontent probablement à l'érection ou à l'inauguration de l'autel d'Auguste ; or, à cette époque, Rome ne possédait que depuis bien peu d'années l'amphithéâtre insuffisant de Statilius Taurus. On pouvait bien, en province, s'en tenir au système adopté par César (2), dont les Romains s'étaient longtemps contentés, & auquel on revenait lorsqu'il s'agissait de réunir de grandes multitudes. Nous lisons dans Tacite que les habitants de Plaisance étaient si fiers d'un monument de ce genre élevé hors de leurs murs & dans de très grandes proportions, *nulla in Italia moles tam capax*, que

(1) In principio mercatus qui luc celebrari solet, quique est, propter frequentiam hominum ex omnibus e gentibus comitantium, multorum ferme nobilitatis. *Lettre des chrétiens de Lyon*, ap. EUSEB. loco. laud.

(2) Varia spectacula edidit: AEdificato Theatro ex tabulis, ad venationes apto, quod, quia undequaque habet sedes, frenâque caret, amphitheatrum nominatum est. DIO. J. CAES. XLIII, 22. ed. Sturzius.

lorsque les légions de Vitellius y mirent le feu, pendant le siège de la ville, les Plaifanciens accusèrent les colonies voisines d'avoir, par jalousie, fomenté l'embrasement (1). 2^o Hors de la capitale comme à Rome, les plus anciens amphithéâtres furent construits en bois. On fait la chute effroyable de celui de Fidènes qui, sous le règne de Tibère, causa la mort de près de 50,000 personnes (2). A Rome même, avant que le Colysée de Titus donnât satisfaction à toutes les exigences des représentations amphithéâtrales, en présence du monument de Taurus, de l'amphithéâtre *Castrense*, bâti par Tibère, Caligula, qui avait pourtant jeté les fondations d'une nouvelle arène, fit démolir tout un quartier pour créer une vaste enceinte dont les gradins reposaient sur des poutres (3). Néron, qui aimait les grands spectacles & qui voulait en jouir promptement, employa une seule année à la construction d'un édifice semblable auprès du Champ-de-Mars (4). Si ces empereurs ne trouvaient pas les amphithéâtres en bois indignes de la majesté du peuple romain, on doit croire que les provinces ne se montraient pas plus exigeantes, surtout lorsqu'il s'agissait d'enfermer un espace considérable. Les pièces & appareils dont on se servait pouvaient d'ailleurs se prêter soit aux courses du cirque, soit à ces jeux mêlés qui furent institués par Caligula, auprès de l'autel de Rome & d'Au-

(1) TACIT. Hist. II, 21.

contemto Tauri theatro. DIO LIX, 10.

(2) TACIT. A. IV, 62.— Cf. SUET. Tiberius. 42.

(4) Munere, quod in amphitheatro ligneo, in regione Martii campi, intra anni spatium fabricato. SUETONE:

(3) Alibi etiam, maxima aedificia non pauca demolitus, tabulata fecit,

Nero, 12.

guste (1). 3° Enfin, l'amphithéâtre national ne s'ouvrant, chaque année, que pour un nombre assez limité de représentations, les peuples de la Gaule, déjà suffisamment pressurés par le fisc impérial, ne se seraient pas imposés, pour une jouissance aussi passagère, l'effrayante dépense qu'aurait entraînée une construction en maçonnerie & en pierres de taille. Je n'insiste pas davantage & je me borne à poser en fait : avec les frères de nos premiers martyrs, qu'il y avait un amphithéâtre dans lequel ces généreux athlètes ont souffert; avec Grégoire de Tours, que cet amphithéâtre était à Ainay; avec le bon sens & l'histoire monumentale, qu'il était construit en bois. Quant au lieu précis qu'il occupait, je laisse le soin de le fixer aux faiseurs de restitutions topographiques, &, si leur imagination, d'ordinaire si féconde, se trouve en défaut, je leur indiquerai l'espace compris aujourd'hui entre les rues Sainte-Hélène & de Jarente, le grand axe de l'arène prenant la direction de la Saône au Rhône, ce qui serait autorisé par ce passage de la lettre qu'Eusèbe nous a conservée : *Martyrum corpora in cineres redacta, in Rhodanum fluvium, qui illic in proximo defluit, spargentur* (2).

En résumé, ce qui ressort de la première découverte archéologique, à l'aide de laquelle on prétend saper une tradition dont nous suivons la trace pendant plus de douze siècles, c'est qu'il y avait, au flanc de la colline de la Croix-Rouffe, un monument en forme d'amphithéâtre; que ce monument était probablement une naumachie;

(1) SUET. Calig. 20.

2. EUSEB. loc. cit.

qu'il n'a pu ni appartenir ni servir à la communauté gauloise & que ce n'est pas le lieu où les disciples & les émules de saint Pothin on subi leur glorieux martyre.

Voyons maintenant si les débris de décorations antiques, exhumés dans le voisinage de cet édifice, ont pu faire partie de l'autel de Rome & d'Auguste.

« Au mois de juin 1859, dit M. Martin-Dauffigny, « on trouva, dans la partie basse du Jardin des Plantes, « au midi & bien en dehors de l'enceinte de l'amphithéâtre... un petit canal, dont la maçonnerie était « très-négligée & faite à la hâte. Il était couvert par de « larges fragments de magnifiques dalles de marbre blanc « antique, ornées de guirlandes de chêne de grande « dimension, relevées par des haches de licteurs & rattachées par des bandelettes. Ces dalles de deux mètres « quinze centimètres de hauteur, sur un mètre trente-cinq centimètres de largeur, ont douze à quinze centimètres d'épaisseur. Le nombre de ces fragments « indique que les guirlandes, plusieurs fois répétées, « n'étaient pas toutes égales : quelques-unes atteignaient « jusqu'à cinq mètres de développement.

« Déjà, en février 1858, nous avons découvert au « même point un magnifique dessus de balustrade en « marbre, orné de moulures des deux côtés & sculpté à « feuilles de laurier (1).

« Un de ces fragments, qui n'avait aucune trace de guirlandes, se distingue par deux lettres d'une grande importance & d'une dimension tout-à-fait extraordinaire :

(1) M. Martin-Dauffigny ; Notice antique & des restes de l'autel d'Auguste à Lugdunum, page 27.

« un rentier & un o dont il ne reste qu'une partie... Ces
« lettres ne peuvent être que le commencement des
« mots ROMAE ET AVGVSTO (1)... Tout à côté on
« découvrit un massif de maçonnerie ruiné par le haut
« & les deux extrémités, mais dont la partie conservée
« était encore de quatre mètres cinquante centimètres.
« Ce massif, contrairement à toutes les courbes de l'am-
« plithéâtre, formait une ligne exactement droite, &
« parementée comme pour recevoir un revêtement (2).»

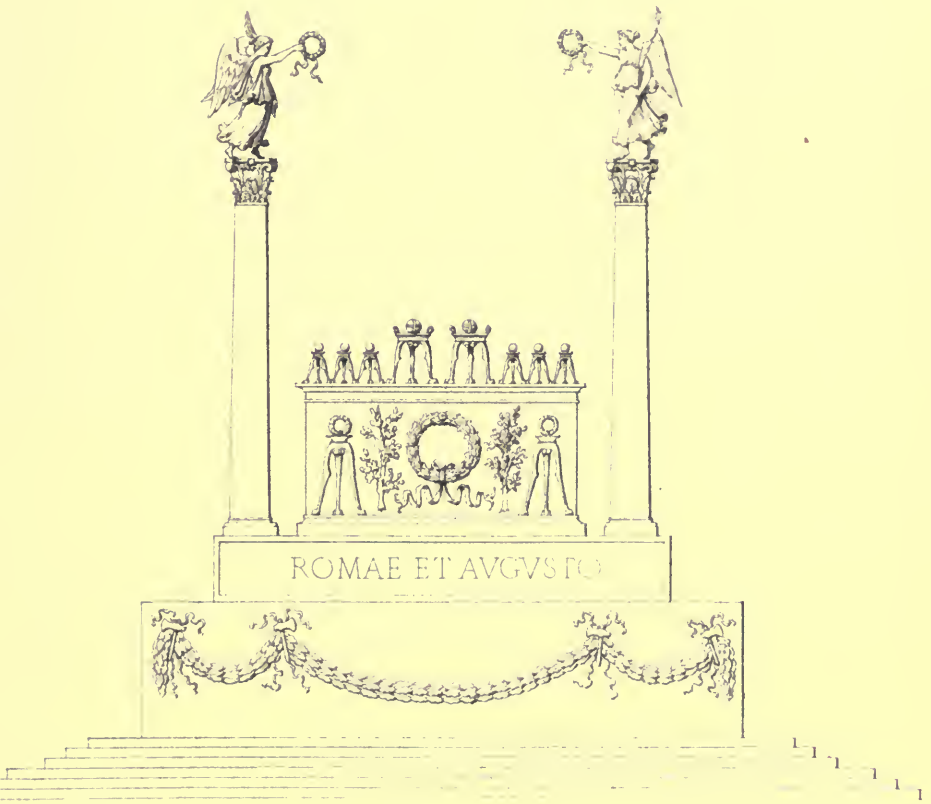
M. Martin-Dauffigny pensa que ce massif devait être un reste du corps de l'autel d'Auguste. Il lui rendit (peut-être avec raison dans un autre ordre d'idées) le splendide parement dont il avait retrouvé les débris, &, combinant sa nouvelle découverte avec la restitution qu'Artaud avait précédemment tentée, il nous a donné le dessin complet de notre autel national; seconde édition, non corrigée, mais augmentée d'une base fournie par les placages enguirlandés que nous venons de voir décrits. Ce dessin étant le principal élément de la discussion, je demanderai à M. Martin-Dauffigny la permission de le lui emprunter. Je placerai en regard l'image gravée par Artaud, si bien tombée dans le domaine public qu'il n'est si mince écrivain lyonnais, traitant de ces matières, qui ne se croie le droit de la reproduire, sans même en laisser le mérite ou la responsabilité au vénérable fondateur de nos collections antiques. Avec les objets sous les yeux, mon argumentation pourra être à la fois plus rapide & plus claire.

(1) *Ibid.*, page 28.

(2) *Ibid.*, page 29.



Restitution d'Artaud.



Restitution de M. Martin-Dauffigny.

Ce qui frappe tout d'abord dans cette restitution, c'est le peu de rapport qui existe entre la base de l'autel & l'autel même. Jamais l'art romain n'a connu de telles proportions ; ses bases ne sont le plus souvent que de véritables plinthes. Dans les médailles qui nous ont transmis la forme générale de ce monument, l'autel repose sur une base qui consiste en une sorte de double moulure, à laquelle il serait tout au plus permis d'ajouter de simples degrés. La bande ou plinthe, intercalée entre la nouvelle base & l'autel, à l'effet de recevoir la malheureuse inscription *ROMAE ET AUGUSTO*, n'est pas moins étrangère à l'art antique. Ces deux corps de pure imagination, & d'une imagination qui ne s'est pas inspirée aux véritables sources de la belle ligne classique ; ces colonnes isolées, juchées sur un gradin, & qui rompent, sans la rendre meilleure, la déplorable progression des plans ; tout cela a un air de misère & de fausse grandeur qui rappelle le beau style romain... de l'empire français. L'ensemble de la composition donne l'idée d'un grand catafalque : c'est une architecture de pompes funèbres ; & il faut que M. Martin-Daussigny, artiste de mérite autant qu'archéologue, ait été singulièrement préoccupé des autres faces de son système, pour ne pas s'être aperçu du peu de vraisemblance de celle-ci.

Quant à l'ornementation du soubassement, elle suffirait à elle seule pour démontrer que ce revêtement n'a jamais fait partie de la décoration de l'autel d'Auguste. Les anciens avaient, à un très-haut degré, le sentiment des attributs & des symboles ; la destination ou l'origine de leurs monuments se reconnaît toujours aux bas-reliefs

dont ils sont ornés. Par quelle maladresse insigne, par quelle ignorance, dans quelle intention menaçante ou fervile le sculpteur aurait-il représenté ici la hache à chaque point de raccord des festons? Passé pour les guirlandes, ornement banal qui se prête à tout; mais la hache, en guise de patères, a une véritable signification, & l'on ne saurait s'expliquer l'instrument de la justice, de la vengeance & de la mort sur un autel spécialement destiné à sceller la paix & l'union de toutes les Gaules. C'eût été plus qu'un manque de tact de la part des maîtres, s'ils l'eussent ordonné, & plus que de la soumission de la part de ceux qui auraient ainsi rendu hommage au plus redoutable attribut de la puissance. Non, cette décoration n'a pas appartenu à un autel, & moins à celui de Rome & d'Auguste qu'à tout autre. Par ses proportions & ses emblèmes elle donne l'idée d'une estrade publique, peut-être d'un tribunal; & il ne serait pas impossible que le dessus de balustrade qui s'est rencontré tout auprès, dans la même fouille (1), n'appartint aussi à cette tribune.

J'ai dit tout à l'heure : la malheureuse inscription ROMAE ET AUGUSTO; l'ordre de la discussion m'amène à justifier cette épithète qui, grâce aux idées reçues, aura peut-être choqué un certain nombre de lecteurs. J'aurai, je crois, peu de peine à les ramener à mon opinion.

Lorsque Artaud imagina la restitution de l'autel d'Auguste, d'après le type conservé sur le revers des médailles qui le représentent, il ne prit pas garde à un détail important, c'est que, sur aucun des bronzes lyonnais, la légende

(1) M. Martin-Daulligny, *op. cit.*, p. 27.

ROM ET AVG ne fait partie de l'autel ni de sa base. Elle est simplement gravée à l'exergue, pour faire distinguer ce monument de ceux que d'autres communautés avaient aussi élevés au fondateur de l'empire. Elle ne pouvait être omise sans inconvénient, ni placée ailleurs sans qu'on s'écartât des règles, ou tout au moins de l'usage reçu & conservé jusqu'à nous.



Par une distraction incroyable, Artaud fit de l'exergue une base, & sans s'inquiéter du peu de convenance de la chose, il transporta cette base, avec son inscription, dans sa malencontreuse restitution qu'on a si souvent reproduite. Or, je le demande, quel monument, ancien ou moderne, a jamais offert l'exemple d'une dédicace ainsi placée? Les noms de Rome & d'Auguste, qui faisaient alors trembler la terre, ces noms, auxquels on allait rendre un culte divin, relégués sur une plinthe, au bas d'un autel ! C'est à n'en pas croire ses yeux. S'il fallait absolument une légende pour décorer cette base imaginaire, on n'avait qu'à inscrire la formule *TRES PROVINCIAE GALLIAE*, qui se lit sur la plupart des bases honorifiques votées par les assemblées de la Gaule. Mais la

dédicace ROMAE ET AUGUSTO ne devait s'offrir aux regards que sur le fronton ou la frise de la façade du temple, ou sur le point central des portiques sur lesquels s'élevaient les statues des soixante peuples de la Gaule, & qui formaient probablement l'enceinte vénérée que les anciens désignaient sous le nom de *templum*. C'est pourtant cette déplorable image, avec ses colonnes que rien ne relie au corps de l'autel, c'est cette image que M. Martin-Daussigny a empruntée au travail d'Artaud, & qu'il a rendue plus invraisemblable encore par le sou-bassement dont il l'a gratifiée. Et c'est en nous montrant cet autel fantastique, incapable de résister au moindre souffle de la critique, qu'on nous dit, avec une assurance dont plus d'un archéologue, étranger à notre ville, a été dupe : Arrière la tradition qui place l'autel d'Auguste à Ainay ; nous l'avons retrouvé à la Déserte ; en voilà les débris que nous avons ingénieusement rapprochés, & nous avons l'honneur de vous le présenter tel qu'il est éclos des fantaisies de notre imagination.

Maintenant, que faire de la lettre R & de la fraction d'O remarquées sur un des fragments de la Déserte, & qui se prêtaient si bien à l'inscription ROMAE ET AUGUSTO ? Tout ce qu'on voudra, excepté la dédicace de l'autel que les médailles nous montrent sans légende aucune. En admettant que ces lettres ne soient pas des sigles, que la seconde n'ait été ni un C ni un Q, ce que les fractures ne permettent pas d'affirmer, *Roma*, & ses dérivés *Romana*, *Romanus* ont très bien pu se lire sur quelque monument de Lugdunum, ne fût-ce que comme dénomination d'une porte, d'un lieu public, d'un portique ou

d'un autre édifice (1). A Rome même, sur le Palatin, il y avait une porte fort ancienne appelée *Romana* (2). Ce peut être d'ailleurs le commencement de tout autre mot, ou de tout autre nom. Ne cherchons donc pas, dans une lettre, le point de départ d'un système, ce serait nous fonder sur le doute &, dans tous les cas, appeler la contradiction.

Je finirai par une dernière observation. Même en supposant que l'autel d'Auguste ait eu les proportions que la nouvelle restitution lui attribue, placé à quelque vingt mètres des immenses murs de soutènement qui flanquaient la naumachie, & dominé par les deux ou trois étages de ce monument, il aurait fait une assez pauvre figure. Il eût été perdu dans la masse de l'amphithéâtre naumachique. Ecrasé, au nord, par cette masse & par la colline; resserré, à l'est, par le canal qui, dit-on, mettait en communication le Rhône & la Saône, ou plus probablement par les murs d'enceinte de la ville; entouré, sur ses deux autres faces, d'édifices publics & d'habitations dont chaque fouille a fait reconnaître les traces, il eût offert aux assemblées nationales de la Gaule & aux fêtes du culte augustal un emplacement suffisant à peine aux marchés ordinaires d'un quartier de la colonie. Ce n'est pas ainsi que les anciens entendaient l'espace nécessaire à la vie publique & la disposition de leurs monuments. L'autel d'Auguste a dû être isolé, à la pointe

(1) ROMÆ AETERNÆ; *Elem-* 1354 pass. — ROMANA REGIO, *notæ*
burgi in Cumbria. GRUT. MXVII, 7. — id. *ibid* 1990.
ROMANUS PAGUS, in *Beneventano* (2) VARRON. l. I. IV, 34. Cf. Festus.
Th. Mommsen *Inscript. regni Neap.*

d'un vaste Champ-de-Mai, & se montrer, de prime-abord, à tous ceux qui arrivaient à Lugdunum, comme le phare de la Gaule & le symbole de sa soumission à l'empire, soumission scellée par cette apothéose anticipée, sous la garantie, trop souvent illusoire, d'une participation de nos provinces à leur administration intérieure.

J'en ai dit assez sur cette seconde découverte, qui a fait tant de bruit : pas plus que la première, elle n'infirmes la tradition dont je me suis constitué le défenseur. La base sur laquelle on a voulu asseoir le célèbre autel de notre confluent ne lui appartient pas ; l'inscription dont on l'a décoré est apocryphe. Il n'y a encore qu'un type certain, quoique barbare, de ce monument, c'est celui que les bronzes d'Auguste, de Tibère & de Claude nous ont transmis, comme il n'y a qu'un lieu où le modèle original de ce prototype ait pu se trouver, c'est le lieu fixé par nos anciens chroniqueurs : *Locus ille Athanaco vocatur.*

II

J'arrive au deuxième argument, qui est formulé dans ces termes quelque peu absolus : « A l'époque romaine, le confluent du Rhône & de la Saône était aux Terreaux. »

Comme, devant cette affirmation, le sol actuel de notre cité disparaîtrait, & qu'on est forcé d'en reconnaître l'existence, on veut bien nous accorder quelque tempérament &, à cet effet, on improvise un petit précis hydrographique du delta lyonnais aussi ingénieux que peu justifié. « Dans les temps antérieurs à la fondation de Lugdunum, « temps qui peuvent remonter jusqu'au déluge, » « tout l'espace compris entre le Rhône & la Saône était « recouvert par les eaux. » Ceci est accepté, sous bénéfice de la question chronologique qui fixe ces temps antérieurs. Peu à peu, « des graviers & des alluvions s'amoncelèrent, quelques îlots se formèrent, s'agrandirent & se trouvèrent assez élevés pour recevoir des habitations. »

« Au temps de la fondation de notre ville par Plancus, « ces îles se trouvaient au nombre de quatre, très inégales en importance & en élévation. » (Je cherche vainement, au bas de la page, le nom du géographe ancien qui a fourni ces détails si précis.) « La première commençait à partir du quartier des Terreaux, où « existait le premier point de jonction des deux rivières

« & se terminait à la rue Dubois, où les eaux se réunif-
 « faient de nouveau. La seconde comprenait l'espace
 « compris entre la rue Dubois & la caserne de la gen-
 « darmerie, sur l'emplacement de laquelle était un pas-
 « sage du Rhône. La troisième était formée par le quar-
 « tier d'Ainay, & la quatrième par celui de Perrache ;
 « après cette dernière île, les eaux des deux fleuves se
 « réunissaient définitivement » (1).

Rien de plus simple & de plus net que cette descrip-
 tion, dont la première idée apparaît en germe dans le
Lyon souterrain d'Artaud. Le moindre dessinateur peut, à
 l'aide de ces renseignements, tracer, sans hésitation, le
 plan de nos cours d'eau & de nos îles à la venue de
 Plancus, & enrichir d'une illustration nouvelle quelque
 histoire merveilleuse du vieux Lugdunum. Les procédés
 actuels sont vraiment miraculeux ; ils excluent le doute &
 le remplacent par l'affirmation. C'est à désarçonner la
 critique du premier coup. Celle-ci toutefois, revenue
 bientôt de sa surprise comme d'un rêve, se demande ce
 qu'il y a de sérieux & de réel dans cette ordonnance topo-
 graphique qui semble avoir surpris tous les secrets des
 transformations successives de notre sol. Elle ne tarde pas
 à reconnaître qu'il manque à cette restitution deux qua-
 lités assez généralement requises : la première est d'être
 prouvée, la seconde, d'être possible. Voyons ce qui
 en est.

« Les traces de ces diverses communications entre nos

(1) M. Martin-Daulligny, Notice l'autel d'Auguste, p. 14
 sur la découverte des restes de

« deux fleuves se reconnaissaient encore facilement par
 « la dépression du sol sur leur emplacement, avant que
 « le percement des rues Bourbon, Impériale & de l'Im-
 « pératrice eussent nécessité des travaux de nivellement
 « qu'ils ont complètement effacées (1). » Des dépressions
 de terrain ? Qu'on se reporte à deux ou trois siècles, on
 en trouvera partout sur nos places & dans nos rues ; &
 Bellecour, qu'on oublie, n'était très souvent alors qu'un
 marais.

Mais parcourons ces îles & ces confluent, pour nous
 rendre un compte un peu exact de la forme & de l'étendue
 qu'on leur prête. Cette promenade, féconde en
 découvertes inattendues, aura pour nous tout l'attrait de
 la nouveauté :

« Le confluent commençait aux Terreaux ; ceci est un
 « point qui n'est plus contestable, » dit M. Martin-
 Dauffigny (2). Soyons de bonne composition, ne con-
 testons pas ce qui est incontestable, & partons des
 Terreaux.

« Il serait impossible, continue l'auteur, que les
 « anciens n'eussent donné le nom de confluent qu'à la
 « troisième rencontre des deux fleuves, rencontre qui
 « n'a jamais eu l'importance de celle qui avait lieu après
 « la dernière île, & ne l'eussent pas donné à la première
 « (rencontre), au moins aussi considérable que celle
 « d'Ainay (3). » Je suis de cet avis, je respecte trop les
 anciens pour les croire absurdes. Je m'embarque donc
 sur ce large confluent dans l'intention d'aborder à la

(1) Id. *ibid.* p. 14.

(3) Id. *ibid.* p. 18.

(2) Op. *laud.* 19.

première île qui, suivant la carte tracée plus haut, prend fin à la rue Dubois, où apparaît le second confluent. Je n'avais pas calculé qu'une masse d'eau, *au moins aussi considérable que celle d'Ainay*, représente au minimum 450 mètres de largeur (300 mètres pour le Rhône & 150 pour la Saône); aussi suis-je fort désappointé d'arriver jusqu'à la rue Dubois sans rencontrer cette première île, où j'aurais amarré ma barque & je me serais remis de ma fantastique traversée. Hélas! depuis le côté sud de cette rue jusqu'au côté nord de la place des Terreaux, on ne compte que 440 mètres; le premier confluent, à lui tout seul, a dû s'y trouver à l'étroit; la première île se fera vue forcée de lui céder la place. Peut-être aussi suis-je parti dans un mauvais moment; le Rhône a pu subitement grossir &, dans un de ses caprices, il aura voulu nous jouer ce vilain tour à mon guide & à moi. Mais, après le second confluent, qui est moins large, je prendrai terre sur la seconde île, s'étendant jusqu'à la gendarmerie, &, si le cœur m'en dit, je pourrai m'y établir aussi confortablement que feu Robinson dans la sienne. Cependant avant de poursuivre ma course sur le fleuve, je ne serais pas fâché de jeter la sonde & d'avoir quelque idée du fond sur lequel je m'expose.

« A l'intersection de la rue Dubois & de celle
« de l'Impératrice, on a rencontré, à 5 mètres de
« profondeur, le gravier du Rhône, sur lequel repo-
« saient une certaine quantité d'amphores vinaires rom-
« pues à la base. Elles étaient recouvertes de limon &
« enfin de terre de remblai. Cette découverte a donné
« la profondeur des eaux de cette partie du con-

« fluent (1). » Curieux de vérifier la chose & de tenter ailleurs une épreuve contradictoire, je me transportai à une assez faible distance de ce point d'observation & je découvris, à douze pieds de profondeur, sur la place où l'on a depuis élevé le presbytère de Saint-Bonaventure, des amphores renversées reposant sur le sable du Rhône (2). Bon ! me dis-je, me voilà fixé ; le fond des eaux de ce confluent est en moyenne à 13 ou 14 pieds.

Ma première déconvenue m'ayant rendu plus prudent ou plus timide, je remis ma sonde à mon batelier & je le priai d'explorer cette seconde île, que je ne découvrais pas encore & qui ne m'inspirait pas toute confiance. Il revint, peu de temps après, & me dit qu'il était allé jusqu'à cinq ou six cents mètres de là, dans la direction du sud-ouest, qu'il y avait rencontré des tuiles romaines, des dépôts d'amphores, des médailles du temps d'Antonin & le sable de la Saône à 15 pieds (3). Mais alors, répliquai-je, l'eau, que je trouve ici au même niveau, doit y affluer également. — Sans aucun doute ; là comme ailleurs, car, à quelques pieds près, partout le niveau de nos fleuves est le même. Il y a bien, ajouta-t-il, près de ce point & en remontant jusque dans le voisinage du lieu où nous sommes, une espèce de quai sur lequel on prétend qu'il existe une chaussée à un mètre de profondeur seulement. Mais cette jetée ne peut avoir été construite que pour les pêcheurs à la ligne, car, d'un côté, elle est bai-

(1) *Id. ibid.* p. 15, note 1.

(2) ARTAUD, *Lyon souterrain*, p. 145.

(3) A l'angle de la rue Mercière.

— Fouilles pratiquées pour la fondation du passage de l'Argue & l'établissement de la rue de la Préfecture.

ARTAUD ; *Lyon souterrain*, p. 142.

gnée par la Saône &, de ce côté-ci, le Rhône qui (nous venons de le voir), coule sur un fond de 10 ou 12 pieds plus bas, ne peut manquer de se jouer contre son talus. Nous franchîmes donc la seconde île comme la première, sans trouver la moindre parcelle de terrain solide.

Arrivés sur le plan où depuis se sont établis les Jacobins, nous fûmes croisés par une embarcation semblable à la nôtre, & je priai celui qui la montait de m'indiquer l'île la plus voisine. Il se prit à rire & me répondit qu'il n'en connaissait aucune. Il venait de jeter ses filets dans un courant qu'il me montra de loin, sur lequel on a construit, de nos jours, les nefs de l'église Saint-François, &, là encore, le gravier du Rhône se rencontrait à quatorze pieds & demi (1). C'est donc, m'écriai-je, un chiffre cabalistique qui me poursuit, & je n'en sortirai pas. — Mais, mon brave, on m'a affirmé que je trouverais, sur toute cette plaine si liquide, des constructions charmantes, des monuments, des mosaïques du meilleur goût. — Ah! Monsieur, ces Romains font de singuliers architectes! Croiriez-vous qu'ils ont assis leurs habitations, leurs villas, leurs temples à quelques pieds seulement au-dessus du fond de nos fleuves, de sorte qu'aujourd'hui leurs palais ne sont que des *vivaria*. Ces mosaïques existent réellement à peu près partout à dix pieds de profondeur, sauf vers la colline Saint-Sébastien, où elles se relèvent un peu. Quand les eaux sont basses & claires, on peut les apercevoir. Le dernier d'entre nous, simples pêcheurs du pays, aurait appris à

1. ARTAUD, *Lyon jouterain*, p. 134

ces constructeurs ignorants & téméraires que trois ou quatre pieds de distance, entre le fond des eaux & le plancher des humains, ne suffisaient pas au volume moyen de nos rivières qui, dans les plus fortes féche-reffes, exigent au moins trois fois cette profondeur. Aussi, rien n'a pu résister ; il n'y a plus que des ruines, & je ne vous conseille pas de pousser plus loin vos explorations. Une soudaine illumination m'arriva alors ; je reconnus que mon voyage n'était qu'un cauchemar produit par la lecture des nouveaux investigateurs de notre presqu'île, & qu'à leur suite, je m'étais embarqué sur la plaine lyonnaise telle qu'elle pouvait exister quelques siècles après le déluge & bien longtemps avant l'époque romaine.

Mais j'avais fait, dans cette excursion imaginaire, & sans le vouloir, une excellente étude topographique. Je restai convaincu depuis que, sous les Romains, le terrain ferme & solide où les eaux avaient autrefois déposé leurs graviers & leur arène se rencontrait généralement à quatre ou cinq mètres en contre-bas du sol actuel, sauf quelques traces de tourbillons & de courants qui font exception à ce niveau, & que les habitations des anciens & illustres hôtes de notre presqu'île étaient assez régulièrement établies à un mètre à peine au-dessus de ce plateau qui doit être pris pour celui de la voie publique & non pour le lit de nos fleuves, il y a dix-neuf siècles. Les preuves du premier fait ressortent des témoignages dont je me suis servi plus haut, on pourrait les multiplier encore ; quant au second fait, il n'est pas moins facile à constater. Sous le chœur de l'église de Saint-Nizier, la

crypte dite de Saint-Pothin, construite sur un ancien oratoire, qui paraît remonter au 1^{ve} & au 5^{ve} siècle, est assise à dix pieds au-dessous du niveau présent de la place qui l'avoisine ; si, dans la rue Dubois, qui est tout proche de cette église, le Rhône eût coulé, à cette époque, sur le fond de graviers que l'on rencontre à quinze pieds, cette chapelle n'eût été qu'une grotte aquatile, ce qui ne viendra dans l'esprit de personne. Les mosaïques du Berger (1), de la maison Graff (2), d'Ainay (3), des Incurables, de la rue Vaubecour, de la rue de Puzy & un grand nombre d'autres reposaient aussi à la même profondeur (4). Celles de la place Sathonay ne se rencontrent qu'à sept ou huit pieds (5). A la gendarmerie, au couvent de Sainte-Claire, dans la rue de Bourbon, le sol antique a été de même retrouvé à dix pieds du niveau de nos rues, il y a quelques années (6). Ces jalons, reconnus sur divers points, doivent suffire & prouver qu'on a pris pour le lit de nos fleuves le niveau de leurs rives pendant la période historique qui nous occupe.

Nous avons vu ce qu'il faut penser du confluent des Terreaux & de la rencontre de nos rivières dans la rue Dubois. Mais, dit-on, le passage du Rhône entre les rues Sala & Sainte-Hélène a été constaté par M. Brodier,

(1) ARTAUD, Description des mosaïques de Lyon & du midi de la France, p. 107, *Lyon fout.* p. 161.

(2) ARTAUD, *Lyon fout.*, p. 162.

(3) Id. *ibid.*, p. 164.

(4) La célèbre représentation des jeux du cirque n'a été découverte qu'à six pieds, sous le jardin Macors ;

mais ce jardin était en contre-bas des rues voisines qui ont été encore exhaussées depuis l'invention de ce curieux tableau. ARTAUD, *Mosaïques*, p. 55, & *Lyon fouterr.*, p. 104.

(5) ARTAUD, Description des mosaïques, &c., pp. 108 & 110.

(6) Id. *Lyon fouterr.* pp. 140, 148.

lorsqu'il construisait la caserne de la Gendarmerie, & par M. Dittmar, dans les fondations de sa maison, rue Saint-Joseph (1). J'ai malheureusement le privilège de pouvoir parler pertinemment de ces découvertes : enfant, j'ai fait l'école buissonnière dans le chantier de M. Dittmar, auprès duquel demeurait mon premier professeur, le respectable Aynès, à qui les études classiques ont dû d'excellents traités ; plus tard, j'ai eu, chaque jour, sous les yeux les travaux de la caserne des gendarmes, &, dans la crainte que mes souvenirs ne fussent pas assez fidèles, j'ai interrogé tout récemment l'entrepreneur qui les a exécutés. Or, sur ce dernier emplacement, le gravier du Rhône s'est rencontré à dix pieds, Artaud lui-même en convient (2), c'est-à-dire au même niveau que les mosaïques du quartier, lesquelles évidemment n'avaient pas été exécutées pour recevoir les eaux du fleuve. Sur ce gravier on découvrit des lignes d'amphores vinaires qui se retrouvent à peu près partout à l'entour. Les Romains auraient-ils eu par hasard l'ingénieuse idée de mettre leurs vins dans le Rhône pour les tenir au frais ? Un seul point des fondations a présenté quelques difficultés. Il se manifestait, presque en face de la rue Boissac, un courant souterrain qui ne permettait pas de se fier à la résistance de cette partie du sol pour les premières assises du bâtiment. On eut la pensée de franchir ce bas-fond mobile à l'aide de pilotis ; mais une masse de béton & de matériaux put suffire à le combler & à constituer

(1) M. Martin-Dauffigny, *op. laud*
page 15.

(2) *Lyon souterrain*, page 146.

une affiette folide. Ce même courant s'est reproduit dans la fondation des maisons qui ont été élevées depuis, à côté de la Gendarmerie, rue Sainte-Hélène, & l'on a employé les pilotis pour n'avoir pas à redouter les chances d'un mouvement souterrain dont il est difficile de constater la cause & la marche. Les pilotis & les enrochements signalés sur un point de la maison Dittmar, à l'angle des rues Saint-Joseph & Sala, n'ont peut-être pas d'autre origine; cependant il est possible d'en donner une autre explication. Le jardin que ce propriétaire a détruit pour agrandir son immeuble n'était pas l'emplacement d'un canal du temps des Romains, toujours par la raison que le gravier du Rhône s'y est montré à neuf ou dix pieds. De plus, on a reconnu, dans ce jardin, les ruines non équivoques d'un vaste atelier de poterie dont les produits sont répandus presque partout dans nos contrées : plusieurs amas de différentes terres rougeâtres, quantité de lampes & de vases d'argile, d'amphores, de contre-poids, de tuiles; la plupart de ces objets, entre autres un plat à large rebord terminé par un bec, étaient marqués du nom de SABINUS GATISIUS. De distance en distance, on a déterré des cubes ou dés de pierre, dans lesquels existait une cavité conservant encore une partie des montants calcinés qui avaient soutenu la toiture d'un hangar (1). Une médaille d'Auguste, au revers de l'autel de Lyon, & un bronze de Trajan, recueillis dans ces décombres, ont fait présumer que cet établissement florissait dès les premiers temps de notre colonie (2). Evidem-

(1) ABTAUD, *Lyon fénel.*, p. 150. — (2) *Ibid.*, page 151.

ment cet artiste ne triturait pas les terres & ne les faisait pas sécher & cuire dans un bras du Rhône. Mais on prétend qu'il s'était placé sur le bord de ce bras ou de ce canal supposé afin de transporter plus facilement ses marchandises. Comme s'il n'avait pas eu le fleuve à quelque deux cents mètres & la Saône à trois ou quatre cents pas de son atelier ! Il serait plus simple de penser que l'excavation reconnue auprès de la fabrique avait été pratiquée pour les besoins de son industrie & qu'il se fera rencontré là quelque gisement d'argile ou de sable particulier qui entrait dans la composition de ses produits. Ce dépôt une fois exploité, ou la fabrique ruinée par l'incendie dont le jardin montrait partout des traces irrécusables, on aura comblé cette excavation avec des enrochements & enfoncé des pilotis pour y construire en toute sécurité (1). Si l'on voulait faire passer le Rhône partout où se remarque ce système de substructions, il faudrait reconnaître son lit, dans le dernier siècle, sur l'emplacement de l'hôtel de Parcieu, à l'angle de la rue Boiffac & de la place Bellecour.

Ne cherchons donc pas, dans quelques faits exceptionnels légèrement constatés, les éléments d'un plan détaillé & certain de notre antique presqu'île, tant de fois bouleversée, ruinée, inondée & restaurée depuis l'ère romaine. Nous avons partout des points de repère, de riches pavés, des restes de constructions qui en fixent les

(1) Rappelons en outre cette particularité que vis-à-vis la maison Dittmar, en allant vers le Rhône, il existe encore dans les fondations de

l'ancienne prison St-Joseph, une moquette qui a, dit-on, soixante pieds de longueur. ARTAUD, *Lyon souterrain*, page 148.

lignes principales & le niveau. Sachons nous contenter, jusqu'à plus amples découvertes, de ces notions sommaires. Méfions-nous, dans nos recherches, du trouble & de la confusion que les guerres, le passage destructeur des barbares, les inondations fréquentes, auxquelles la dépopulation de cette plaine n'opposa longtemps aucune digue, ont dû forcément apporter dans les divers gifements qui nous sont signalés. Que les essais de défense, les endiguements, les canaux entrepris au moyen-âge, avec des matériaux appartenant à un art antérieur, ne nous fassent pas confondre des époques très-distinctes. Ce que l'homme a conquis dans un temps peut être perdu dans un autre par sa faute & son abandon, & la configuration d'un territoire, incessamment menacé par deux fleuves, a dû se modifier profondément, chaque fois que l'incurie, l'inhabileté, le défaut de ressources ou d'entente n'a pas permis de mettre obstacle aux funestes invasions des eaux. Quand des couches successives & régulières d'alluvions ont recouvert les débris d'une civilisation éteinte, on peut, en soulevant ce linceul, retrouver les traces de cette civilisation, & , par des analogies, parvenir à la reconstituer ; mais quand le torrent a fait une trouée à travers ces ruines & s'y est creusé des lits qu'il a quittés & repris tour-à-tour au gré de ses caprices, tout vestige humain disparaît & celui qui, constatant ce vide, en conclurait qu'il a dû primitivement exister, commettrait une étrange méprise. La terrible inondation du vi^e siècle qui renversa une partie des murs de Lugdunum (1),

(1) *Pari modo, Rhodanus cum Lugdunensis civitatis aliqua ex parte Arari conjunctus, ripas excedens, subvertit. GREG. OP. TURON. Hist. grave damnum populo intulit, muros. Eran. cr. v, 34.*

toutes celles qui l'ont suivie, jusqu'à ce que l'établissement des quais & des remparts en rendît les atteintes moins redoutables & les traces moins profondes, ont inévitablement laissé, dans les couches inférieures de notre sol, des dépôts qu'il est difficile de distinguer de ceux qui les avaient précédés, & les courants les moins anciens peuvent très-bien se rencontrer à quelques mètres au-dessous du lit de gravier sur lequel les Romains n'avaient pas craint d'asseoir leurs demeures.

Comme on vient de le voir, le galet du Rhône, qui porte sans les compromettre les plus lourds édifices, s'affaisse & s'échappe sous le poids d'un système, fort léger pourtant, qui dérange toute l'économie de ses couches. Hâtons-nous donc de sortir d'un terrain si tourmenté & si peu sûr. Quand une controverse ne peut s'établir que sur des données incertaines & incomplètes, quand elle ne se poursuit qu'à l'aide de conjectures dont un lecteur étranger à la question apprécie mal le plus ou le moins de probabilité; quant à des créations imaginaires il n'est permis d'opposer que l'impossibilité de leur existence & non une réalité contraire, palpable, matérielle, évidente aux yeux de tous; quand enfin le dernier terme d'une discussion, & le plus sage, doit être : abstenons-nous; il n'y a aucun intérêt à prolonger un débat sans profit pour la science & qui ferait d'autant plus interminable qu'il s'agit entre une ombre & une lumière trop lointaine pour la dissiper entièrement. Par bonheur, à cette seconde objection tirée de la prétendue configuration de notre plaine sous les Romains, s'en rattache une autre, beaucoup plus sérieuse & plus forte, qui, sans

faire d'application précise sur le sol, affirme, pièces en mains, que le point où la tradition place l'autel d'Auguste, étant autrefois une île, il convient de chercher ailleurs la position que ce monument occupait. Ici du moins les éléments de la discussion sont saisissables ; ce n'est plus le lit mobile d'un fleuve, ce ne sont plus ces couches de gravier qui ne portent pas écrite la date de leur invasion, nous avons des titres précis, des chartes authentiques que nous pouvons interroger. L'attaque & la défense se campent sur un terrain ferme, elles ont des armes matérielles, & au lieu de se poursuivre, comme des taupes, dans des galeries souterraines, elles s'abordent en plein soleil. Sur ce champ clos, blindé de parchemins redoutables, j'aperçois un nouvel adverfaire que je ne m'attendais pas à y rencontrer. Comme moi, défenseur intrépide & zélé scrutateur des secrets & des souvenirs de notre histoire, il a pris cette fois, ce me semble, pour une tradition du moyen-âge ce qui n'en était que l'apparence.

« Un seul fait, dit M. Steyert, suffit pour mettre un
« terme à toutes les discussions. L'autel d'Auguste était
« situé au confluent, par conséquent loin d'Ainay, par
« la raison toute simple qu'Ainay étant une île, le
« confluent se trouvait en amont. Un tel argument ne
« souffre pas d'objection, & la particularité topogra-
« phique sur laquelle il se base est tellement certaine
« qu'elle est constatée par des documents du x^e siècle ;
« il suffit d'ouvrir le cartulaire d'Ainay pour y trouver la
« preuve qu'à cette époque ce lieu était encore séparé
« de la presqu'île. On y lit à chaque page ces mots

« décisifs : *Insula quæ vocatur Athanacus*, l'île qui s'appelle « Ainay (1). »

Mais la formule qu'on invoque signifie-t-elle bien ce qu'on prétend lui faire dire ? A-t-on soigneusement comparé entre eux les actes, de la même époque, dans lesquels elle se rencontre, & ceux qui ne la contiennent pas, avant de nous donner cette raison, « si simple & si décisive, » qu'Ainay était encore une île au x^e siècle ? N'a-t-on pas eu au moins quelques scrupules, en voyant, ailleurs, tant de presqu'îles nommées *insulæ* ? Je pourrais, m'autorisant de l'élasticité du terme, soutenir qu'il doit être pris dans ce dernier sens, & je ne vois pas ce qu'en bonne philologie on aurait le droit de m'opposer. Mais discuter la valeur & l'acception plus ou moins large du mot *insula* (île ou presqu'île) ne ferait pas résoudre la difficulté, & une objection, quelque forte qu'on la suppose, n'est pas une solution. Or, c'est une solution que je prétends apporter à ce petit problème historique qui n'intéresse pas uniquement notre localité. Quoique forcé, par un cadre assez restreint, de condenser beaucoup mes preuves, j'espère rallier à mon avis les lecteurs les plus prévenus & M. Steyert lui-même, que je tiens particulièrement à convaincre.

Donnons d'abord la formule en entier, & dans son libellé le plus ordinaire, tel qu'on le trouve en tête d'un grand nombre de titres des x^e & xi^e siècles : *Sacrofancta Dei ecclesiæ quæ est constructa in insula quæ Athanacus vocatur, & in honore sancti Martini dicata, ubi Dominus Arnulfus*

(1) *Echo de Fourvière*, n^o du 12 mars 1864, p. 91.

(ou tel autre abbé) *abbas præfesse videtur, ego, &c., &c.* Une première réflexion aurait dû inspirer quelque défiance à l'endroit de l'opinion nouvelle, c'est que tous nos anciens historiens, qui ont connu, exploité, cité les vieilles chartes de l'abbaye d'Ainay, ne se soient pas aperçus de l'erreur qu'ils commettaient unanimement, en plaçant le temple d'Auguste dans une île & non au confluent de nos fleuves. C'étaient pourtant de terribles épilucheurs de textes, & on peut leur reprocher, avec justice, d'avoir plutôt pressé & torturé les mots que de les avoir laissés dans l'ombre. Ménefrier est le seul qui paraisse avoir entrevu la difficulté (1); il s'y arrête peu & s'en tire lestement, non pas en reportant le confluent en amont d'Ainay, mais en rappelant le canal des terreaux qui sépare la base de notre presqu'île de la montagne & lui donnait ainsi l'apparence d'une île (2). Il se peut que cette disposition topographique ait contribué, dans le principe, à l'introduction & à la vulgarisation du mot *insula*; mais alors il se serait appliqué à tout le centre de la ville & non à un seul quartier. Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher la solution de l'énigme. Selon moi, elle est tout entière dans la fausse interprétation que l'on donne au mot lui-même.

Sans remonter à l'époque romaine, qui n'a rien à faire ici, sans rappeler les splendides *Insulæ* des Clodius & des Lucullus, ou les *Insulæ* des pauvres gens, je me bornerai à constater que, dans la langue du moyen-âge, *insula*

(1) Introduit, à la lettre de l'inf-
toire, page 421.

(2) *Id. ibid.*, p. 423.

veut dire lieu isolé, hors de l'enceinte des villes, &, par extension, temple, basilique, monastère, château-fort, séparés du monde ou des autres habitations comme les îles le sont du continent (1). Cette acception se rencontre souvent dans les chroniqueurs & les hagiographes ; elle est attestée par la plupart des lexiques. *Templa etiam Insulas dixere Ecclesiastici scriptores, quod ab aliis AEdibus undique sejuncta essent* (2). Je pourrais en citer de nombreux exemples, trois ou quatre devront suffire. Sous le règne de Dagobert, *Beatus Geremarus..... de propria facultate fundavit monasterium quod dicitur Insula; construxitque ibi omnia ædificia sanctæ regulæ convenientia* (3). Sous les fils de Clovis II, saint Frodobert fonda un monastère, *in suburbio Trecaffinæ urbis qui antiquo ritu Insula germanica vocabatur* (4). Vers une époque moins reculée, la ville de Lille, qui n'est, comme Lyon, qu'une presqu'île, dut son origine à un château qu'un des comtes de Flandres y fit bâtir, &, dans les Gestes de Philippe-Auguste, il est dit, en parlant de cette résidence : *Movit rex de Tornaco ut iret ad castrum quod Insula nuncupatur* (5). On lit dans la Chronique d'Hildesheim : *Similiter Insulam, castrum apud nostram civitatem situm* (6). Voilà la signification vulgaire du mot *insula* bien établie, faisons-en l'application aux préambules des actes qu'on nous oppose.

(1) Dans quelques villes on appelle encore île, comme en Italie *Ifola*, un groupe de maisons entouré de rues ; c'est l'ancienne dénomination latine.

(2) FORCELLINI, édit. 3^e Cf. PISCUS, &c.

(3) DUCHESNE, Historia Francorum,

tome 1, page 655.

(4) Id. ibid., page 670.

(5) Id. ibid.—RIGORD, de Gest. Philip. Aug. ad ann. 1215.

(6) PERTZ, *Monum. German. chron. Hildes.*, 861, t. VII.

Ces actes sont des donations, des ventes, des legs pieux. Les donateurs ou vendeurs, suivant l'usage, avant de se nommer, indiquent le nom, le titre, la qualité & la résidence de ceux à qui ils transmettent tout ou partie de leur héritage. Est-ce simplement à la très sainte Eglise de Dieu, construite dans l'île appelée *Athanacus* & dédiée à saint Martin ? Non : c'est aussi au monastère & à ceux qui l'habitent ; le contexte de toutes les pièces est formel : *Donamus Deo & sancto Martino* (ou *sancto Martino Athanacensi monasterio*) & *monachis ibidem Deo militantibus*, &c. Pourquoi donc le nom du couvent, qui est en réalité le véritable donataire, puisque c'est lui qui administre, fait fructifier la chose donnée & en applique les revenus, pourquoi ce nom ne figure-t-il pas en tête des actes ? La raison en est simple ; c'est qu'il y est compris sous le nom d'*Insula*. Ainsi, il faut traduire : A la très sainte Eglise de Dieu qui est construite dans le monastère, l'enclos ou le cloître (& non dans l'île) d'*Athanacus*, sous le vocable de saint Martin ; moi, X..., je donne, &c. Veut-on une preuve explicite de la synonymie ? Je la tirerai de la suscription d'un acte de l'an 967 (1) : *Sacrofanctæ Dei ecclesiæ quæ est constructa in honore beati Martini Athanacensi monasterii dicata, ubi Dominus Eylbertus abbas præesse videtur* ; ou bien encore d'une charte de 892 rapportée par Severt (2) : *In pago Lugdunensi, Abbatiam S. Martini, quæ Atanachus vocatur*. Ici, point d'*Insula*, mais *monasterium* ou *abbatia* :

(1) Chartular. Athabac., page 575. (2) Chronol. histor., p. 190, § 9.

cette substitution doit paraître décisive. J'ajouterai qu'il résulte de l'examen des titres de la célèbre abbaye que, dans tous, ces deux dénominations s'excluent ; on ne les rencontre jamais ensemble. Ainsi, on ne lit nulle part *monasterium* ou *abbatia in Insula*, &, pendant la même période de temps, on les emploie indifféremment l'une ou l'autre.

Le cartulaire d'Ainay ne nous laisse d'ailleurs aucune incertitude sur la situation du monastère & de son église au confluent de nos deux fleuves & non dans une île. Une donation de l'an 966 débute en ces termes : *Sacro-sancta ecclesia ac venerabilis, quæ est instructa in honore beati Martini confessoris, inter duos fluvios, Rodano & Segonna, in loco ubi (quæ) dicitur Aynnaco, ubi Dominus Amblardus harchiepiscopus præsul esse videtur & Ayelbertus abba, Ego, &c.* (1). Paradin nous a conservé une formule analogue, « tirée d'une vieille pancarte » (2) : *Impignoramus vineam, quæ est sita in pago Lugdunensi, in loco quod vocabulum est Athanaus nominatum, inter amnem Rhodanum & Ararim*. Comme on le voit, rien n'avait été changé dans la topographie de notre presqu'île depuis le temps où les inscriptions romaines nous montrent l'autel des césars, *ad confluentes* ou *inter confluentes Araris & Rhodani*. A mesure que nous remontons dans l'histoire, les preuves gagnent en évidence ce qu'elles perdent en nombre. Une des plus anciennes & des plus authentiques mentions du monastère d'Ainay se lit dans la Vie de saint Romain, fondateur & premier abbé du couvent de Saint-

(1) Chart. Athan. p. 410. n° 76.

(2) Hist. de Lyon, l. 11, p. 256.

Claude, au v^e siècle; elle est ainsi conçue : *Qui priusquam religionis professionem arriperet, quemdam venerabilem virum, Sabinum nomine, Lugdunensis Interamnis abbatem viderat, ejusque strenua instituta & monachorum illius vitam, & quasi quædam florigera apis, decerpitis ab unoquoque perfectionum flosculis, repedarat ad pristina.* A cette occasion, les doctes auteurs de la *Gallia christiana* font remarquer que très-souvent, *sæpius*, l'abbaye d'Ainay a été désignée par l'épithète *interamnis* (1).

Sur l'autorité de ces titres, qui confirment l'interprétation tirée des nombreuses analogies signalées plus haut, il faut bien reconnaître que si l'*Athanacus inter amnem Rhodanum & Ararin*, si l'*Athanacus interamnis* est parfois appelé *insula*, c'est que ce vocable, dans l'espèce, ne signifie pas une île, mais qu'il est synonyme de *monasterium*, ce que la charte de 967 met parfaitement en lumière. Il n'y a pas jusqu'à cette formule stéréotypée, *Insula quæ Athanacus vocatur*, qui n'eût dû inspirer des doutes sur le sens qu'on prétend lui donner. Rapprochons les chartes d'Ainay de celles de l'Île-Barbe : dans celles-ci point d'ambiguïté; on voit qu'il s'agit d'une île véritable : *Monasterium Insulæ Barbaræ situm in medio Araris fluvii, non procul ab urbe Lugduni* (2). Mais, dans les titres d'Ainay, on se sent en présence d'une dénomination convenue & vulgaire, d'un *pour ainsi parler* continuel, d'un idiotisme que la langue de l'époque, encore toute romaine dans sa barbarie, a retenu du latin & qui va bientôt

(1) *Gallia Christ.* iv, p. 234.

tur est très-fréquemment employée

(2) Mss. de l'Île-Barbe *ubiq.* —
Je fais bien que la locution *quæd. ve. a-*

dans les chartes; pour Ainay, elle est exclusive de toute autre.

disparaître. Cela est d'autant plus sensible que les actes émanés des abbés ou du couvent (1), les ordonnances ou concessions des archevêques (2), les missives des princes & les bulles des papes (3) n'offrent aucune trace du mot *insula*.

Voilà donc réduit à sa juste valeur l'argument tiré du cartulaire de notre abbaye. Si cet argument, comme on l'a dit, doit trancher la question du lieu où s'élevait l'autel d'Auguste, il ne la décide certainement pas au profit de nos contradicteurs. Ils feront, je pense, forcés de convenir qu'aux 11^e & 111^e siècles, comme au 5^e & au x^e le confluent de nos fleuves était à la pointe d'Ainay. Tous les documents l'attestent, & l'étude topographique de notre sol le confirmerait au besoin. Oui, si quelque savant prenait la fantaisie de crayonner, sur un ancien plan de Lyon, le cours du Rhône, coupant en diagonale notre cité, avec les capricieuses évolutions que rien ne contrariait alors ; s'il taillait à la Saône un lit assez large pour y réunir prématurément cet affluent redoutable, nous verrions ce qui resterait de la ville actuelle : ce que l'image en conserverait aurait été probablement emporté dans la réalité (4). Nous serions tout au moins en droit de de-

(1) In Christi nomine, Ego X. humilis Athanacensium abbas, & cuncta congregatio ejusdem loci, notum esse volumus, &c.

(2) Chart. n^o 137, 100, 108.

(3) Voir les bulles de Pascal II, d'Eugène III, d'Alexandre IV, de Grégoire IX & X, d'Innocent IV, de Clément IV, de Boniface VIII dans le grand Cart. de l'abbaye d'Ainay. Mss.

Coste, Bibliot. de Lyon. Dans plusieurs de ces pièces on trouve mentionnées à la fois l'abbaye d'Ainay & celle de l'Île-Barbe, & toujours ainsi : *Monasterium Athanacense, monasterium Insulæ Barbaræ*.

(4) Il ne faut pas perdre de vue que du chevet de l'église d'Ainay à l'extrémité nord de la place des Terreaux, on ne compte que 1,640 mètres.

mander comment un détournement aussi considérable aurait pu s'opérer, à une époque relativement peu éloignée de nous, sans laisser la moindre trace dans nos annales.

Qu'avant leur union définitive nos deux fleuves aient dû souvent, au moyen-âge, enlacer leurs bras sur quelques points intérieurs de la presqu'île, dans ses parties basses ; que des communications & des canaux de décharge, naturels ou sagement ménagés, aient facilité l'équilibre de leurs eaux & paré, dans une certaine mesure, au danger des crues subites, j'en conviendrai sans peine, quoique les preuves ne me paraissent pas évidentes ; mais ce n'est pas là ce qui aurait constitué une île &, en particulier, celle qu'on a voulu nommer l'île d'*Athanacum*.

Je ne crois donc pas téméraire de clore cette seconde partie de ma thèse par les conclusions suivantes : Pendant l'ère romaine, le confluent n'était pas aux Terreaux, le canal de ce nom est une œuvre du moyen-âge. Les autres confluent sont de pure imagination ; & des invasions temporaires, des courants successivement formés & comblés par les crues & les inondations, des délaisés plus ou moins persistants, des parties basses souvent marécageuses ne peuvent pas s'appeler un confluent ; le grand Rhône n'était pas là ; ce qu'on a pris pour le lit de nos fleuves n'est que le niveau de leurs bords à cette époque ; enfin ni l'autel d'Auguste ni l'abbaye d'Ainay n'ont été élevés dans une île, mais tous les deux, d'après des titres inscrits sur la pierre & sur le vélin, étaient situés *inter amnes, ad confluentes Araris & Rhodani*.

Cet incident vidé, je passe à la troisième proposition de M. Martin-Dausigny.

III

« Si l'église d'Ainay, nous dit-on, avait été bâtie sur
 « les ruines du temple d'Auguste, on en trouverait des
 « débris dans sa construction, tandis qu'il n'en existe
 « aucun & qu'on n'en a jamais trouvé un seul dans le
 « quartier. Au contraire, ils sont tous dans le voisinage du
 « lieu où nous avons trouvé les précieux restes de l'autel
 « lui-même (1). »

Voilà une affirmation bien grave, & les termes si absolus dans lesquels elle est formulée semblent indiquer une vérification préalable très-minutieuse & très-complète. Elle acquiert d'autant plus de force & de valeur qu'elle sort de la plume d'un archéologue fort exact d'ordinaire, qui a, depuis longtemps, tenu note des découvertes faites dans notre ville. Toutefois, avant de céder ou même de faiblir devant un témoignage aussi explicite, il nous sera permis de rechercher, dans les monuments qui existent comme dans les fouilles anciennes & contemporaines, quels sont les faits qui l'appuient ou qui l'infirmement.

Posons d'abord nettement la question pour éviter toute équivoque. Que doit-on entendre par les expressions : débris du temple d'Auguste ? Pour distinguer &

(1) M. MARTIN-DAUSSIGNY ; l'autel d'Auguste, &c., p. 24.
 Notice sur la découverte des restes de

classer ces débris, il faudrait au moins avoir quelque notion de la forme, du développement & de l'étendue de ce monument célèbre ; or nous n'en possédons aucune. Nous savons, par le sommaire du CXXXVII^e livre de Tite-Live, qu'un autel fut consacré à Auguste, au confluent du Rhône & de la Saône & que Caius Julius Vérécondar, éduen des bords du Doubs en fut créé pontife. Dion nous fait connaître par quel artifice Drufus invita aux fêtes de cet autel les personnages les plus considérables des Gaules, pour les détourner de la ligue que les Sicambres formaient contre la domination d'Auguste, & il nous apprend que ces fêtes se célébraient encore de son temps (1). Strabon, un peu plus explicite, ouvre aussi un champ plus vaste aux conjectures : il semble distinguer un temple & deux autels, placés devant la ville à la rencontre de nos fleuves : l'un, qu'il appelle mémorable, décoré des noms & de la représentation des soixante peuples gaulois qui l'érigèrent ; l'autre qu'il se contente de mentionner comme grand (2). Suétone constate que Claude naquit à Lugdunum, aux calendes d'août sous le consulat de Julius Antonius & de Fulvius Africanus, le jour même (ou peut-être, à l'anniversaire du jour), où l'on y fit la dédicace de l'autel consacré à la divinité d'Auguste (3). Le même auteur rappelle les concours d'éloquence grecque & latine institués auprès

(1) *Hist. Rom.* liv. 32.

(2) *Géograph.* iv, 2. Le texte de Strabon, obscur ou altéré, a été l'objet de nombreuses controverses. J'adopte ici l'ancienne leçon d'après Sieben-

kees, c'est la plus recue quoique la moins satisfaisante. Ce a importe peu à mon sujet.

(3) *SUÉT.* : Claude c.

de ce monument, & les bizarres punitions que Caligula ordonna d'infliger aux vaincus ainsi qu'aux téméraires compétiteurs de ces luttes de la parole (1). Juvénal fait allusion à cette pénalité excentrique dans un vers célèbre dont on a trop abusé (2). Enfin des médailles en bronze de tout module, appartenant aux règnes d'Auguste, de Tibère & de Claude, offrent au revers une image assez grossière, & plus ou moins exacte quant aux proportions, de l'autel proprement dit. Au dessous de cette représentation, & dans l'exergue, se lit l'inscription ROM ET AVG, *Romæ & Augusto*. Nous avons vu plus haut l'usage qu'on a fait de ce revers.

Voilà, en somme, tout ce que nous savons, de source certaine, sur l'autel d'Auguste. De ces témoignages divers il ne résulte qu'un fait constant & inattaquable, c'est que ce monument était situé au confluent de nos deux fleuves. Or c'est précisément cette unique certitude historique qu'on prétend ébranler aujourd'hui, en invoquant contre elle un confluent impossible & des débris qui lui sont tout-à-fait étrangers, avec lesquels on reconstruit un édifice dont aucun auteur ancien ne nous a laissé la description. Mais, à défaut de textes contemporains, on a exhumé de notre sol un grand nombre de monuments épigraphiques concernant les prêtres attachés à notre autel national. Des légendes honorifiques, des bases de statues, votées par les trois provinces de la Gaule, ont conservé jusqu'à nous la mémoire de hauts dignitaires & de personnages considérables qui avaient bien mérité

(1) *Id.*: Calig. xx.(2) *Sat.* 1, 44.

loit des villes & des corporations dont ils avaient le patronage, soit de la communauté gauloise tout entière. Ces inscriptions découvertes exclusivement dans la presqu'île formée par la réunion de nos fleuves, & toujours sur les rives de la Saône, jettent quelque lumière sur la circonscription de notre territoire à l'époque romaine. On est amené à reconnaître qu'il était la propriété des peuples des trois Gaules, puisque ce sont eux qui, sans l'intervention d'aucune autre autorité, sans aucune concession de terrain faite par une curie quelconque, ont érigé ces monuments sur le lieu même où se tenaient leurs assemblées annuelles, leurs foires & leurs marchés, où se célébraient les jeux & les fêtes en l'honneur de la divinité impériale. Cet ensemble de titres homogènes, retrouvés sur une même zone, détermine & circonscrit les limites dans lesquelles s'exerçait l'action de la communauté gauloise (1). A proprement parler, ces titres n'appartiennent

(1) Je n'ai jamais réclame contre les plagats & les emprunts qu'on me fait sans me citer; j'aurais été bien plus tenté de me récrier contre les sottises que certains auteurs me prêtent pour mieux dissimuler leurs larcins. Cette lutte contre des procédés indéliçats m'est odieuse, & les œuvres de ceux qui usent de ces procédés portent en elles trop peu d'autorité pour qu'on doive y attacher une importance quelconque. Toutefois, je profiterai du sujet sur lequel la discussion présente m'amène pour revendiquer la priorité, je ne dirai pas d'une découverte, le terme

ferait peut-être trop ambitieux, mais d'une appréciation historique qui avait échappé à tous nos historiens & qui est aujourd'hui généralement admise. La séparation & la distinction des territoires appartenant soit à la colonie lyonnaise soit à la communauté gauloise ont été très-nettement établies dans mon ouvrage sur les *Inscriptions antiques de Lyon*, des l'année 1847. D'où vient donc que presque tous les écrits publiés depuis peu sur nos origines ou sur nos monuments attribuent systématiquement l'honneur ou au moins le petit mérite de cette restitution à des travaux qui n'ont

pas au temple d'Auguste, mais ils se rattachent à la fois à son culte & à la glorification des hommes qui avaient honoré le pays. Ils constituent une sorte de Panthéon dont la divinité augustale occupe le sommet. C'est évidemment à de telles inscriptions ainsi qu'à d'autres fragments, provenant des mêmes lieux & révélant, par un certain air de grandeur, leur origine & leur destination première, qu'on a appliqué ces mots : débris du

paru que dix ans plus tard ? En présence de cette injustice ou de cette ignorance, il me sera permis de reproduire un fragment qui du reste n'est pas un hors-d'œuvre ici.

« ... Voilà ce qu'il serait intéressant de savoir pour constater encore une fois la distinction primitive des deux territoires, celui de la montagne, du vieux Lugdunum, appartenant à la colonie lyonnaise, & celui de la presqu'île ou de la ville actuelle, propriété de la province entière & de quelques agrégations commerçantes. Là, c'est le peuple, c'est la curie lyonnaise qui élèvent les monuments publics ou en autorisent l'érection ; ici, ce sont les trois provinces de la Gaule, ou les corporations par lesquelles s'exerce leur commerce & le transport de leurs marchandises ou de leurs redevances, qui ont l'entière disposition du sol. Sur la colline est la cité de Plancus, qui graduellement descendra dans la plaine ; à ses pieds est le forum de la Gaule, où se réunissent les assemblées natio-

nales, où s'élève immense & splendide le temple des Césars ; où les prêtres de la divinité augustale, les citoyens honorables & les agents des empereurs reçoivent de la part des peuples des témoignages publics de reconnaissance & d'estime, témoignages toujours libres & flatteurs pour les premiers, quelquefois imposés pour les seconds ; là encore est le Caire de la Gaule, admirable par sa position, où les exportateurs des tributs payés en nature avaient leurs entrepôts, où les marchands de vin, les nautes, les utriculaires avaient leurs marchés & leurs établissements.

« Si je reviens sur cette distinction entre les deux territoires, c'est qu'elle me paraît trancher la question, si longtemps débattue, de la position du Lugdunum romain ; c'est qu'elle est un des résultats les plus nouveaux & les plus positifs de ces recherches archéologiques. » (Inscript. aut. p. 286. Cf. p. 162 & pass.).

temple d'Auguste ; & je suis d'autant plus fondé à le croire que, dans le système de nos contradicteurs on ne nous en oppose pas d'autres. Cette base de la discussion une fois établie, examinons si réellement l'église d'Ainay ne renferme dans sa construction aucun débris de cette nature ; si l'on n'en a jamais trouvé un seul dans le quartier auquel elle a donné son nom ; si au contraire ils sont tous dans le voisinage des Terreaux & de la Déserte.

Il suffit de jeter les yeux sur la façade de l'église d'Ainay, pour apercevoir que le premier étage, jusqu'au cordon au-dessus du portail, est très probablement un reste de la basilique primitive ruinée par les Maures. Il est presque exclusivement construit avec ces beaux blocs de calcaire de Fay que les Romains employaient à leurs monuments & dans leurs édifices publics. L'art roman n'exigeant pas ce grand appareil, il paraît évident que l'on s'en est servi parce que ces matériaux avaient été trouvés sur place, ou tout au moins dans le voisinage. Ces blocs antiques ne présentent à l'extérieur aucune inscription, ce n'est pas une raison péremptoire pour affirmer qu'on n'en découvrirait point sur les faces engagées dans la maçonnerie. Mais peu importe ; leur nombre, leurs dimensions, leur emploi dans un système architectural qui d'ordinaire ne les comportait pas, tout atteste qu'il y avait là des ruines antérieures, & des ruines d'un établissement considérable. Le linteau, en magnifique granit gris, qui couronne la porte intérieure du porche, est, avec les colonnes, dont je parlerai plus loin, une preuve de la richesse de ces ruines. Dans la sacristie le chœur élevé au-dessus de la crypte de Sainte-Blandine

est bordé par des bandes de choin, & les deux rampes qui le desservent ont aussi tous leurs degrés de la même pierre. Quelques fragments qu'on aperçoit encore, du côté des hangars, adossés à la sacristie, font regretter que l'exhaussement successif du sol attenant à l'église ne permette plus de constater la nature des matériaux sur lesquels elle est fondée.

Ainsi les parties les plus anciennes de l'église d'Ainay non-seulement ne sont pas dépourvues de restes antiques, & de restes qui n'ont pu appartenir qu'à de grands édifices, mais elles en sont presque exclusivement formées. Si notre vieille basilique avait eu le triste sort des chapelles Saint-Côme & Saint-Saturnin, de Notre-Dame de la Platière, de Saint-Pierre-le-Vieux, de Sainte-Eulalie, de Saint-Romain, de Saint-Etienne, de tous ces vénérables sanctuaires qu'avaient élevés les premiers âges de la rénovation chrétienne & que le temps, les Barbares & les révolutions ont fait disparaître, elle aurait sans doute rendu à la lumière de nombreux & importants débris des édifices sur les ruines desquels elle a été bâtie. Par ce qui est demeuré apparent, on peut, sans témérité, supposer que plus d'un titre de notre histoire monumentale à l'époque romaine est caché dans ses murailles ou enfoui sous ses fondations. D'une part l'impossibilité de vérifier le fait, l'église étant encore debout & profondément enterrée, de l'autre les présomptions que font naître les matériaux antiques qu'on remarque dans sa construction auraient dû, ce semble, rendre moins absolue l'affirmation contre laquelle je me suis inscrit & que je n'ai pas fini de battre en brèche.

Toutefois si ces murs doivent, comme je l'espère, garder longtemps encore leurs secrets, s'il nous est interdit d'en interroger les assises inférieures, il nous a été donné, lors des excavations pratiquées pour la fondation & l'adjonction de la chapelle de Saint-Martin, de rencontrer, dans le terrain qui les avoisinait, tout un monde de débris antiques, parmi lesquels Artaud se borne à citer des tronçons de colonnes en brèche d'Égypte blanches & noires, des amphores, des placages de marbre, &c. (1). Ces fragments, dont quelques-uns appartenaient aux meilleures époques de l'art romain, étaient malheureusement trop divisés pour qu'on en pût tirer quelque lumière, ils formaient un remblai d'environ deux mètres au dessus du sol autrefois habitable, qui se reconnaissait à une mosaïque d'un bon dessin & d'un beau travail enfouie à dix pieds du niveau actuel (2).

Avant de passer à l'examen de l'intérieur du temple, qui nous fournira les preuves non moins décisives & non moins authentiques des éléments anciens qui font entrés dans sa construction, il n'est pas hors de propos de rappeler que le curieux bas-relief en l'honneur des Déesse-mères, qui se trouve aujourd'hui à notre musée (3), était autrefois engagé dans la façade de l'église d'où nous l'avons vu extraire.

(1) *Lyon fouerrain*, p. 104. — La cheminée du falon de la nouvelle cure d'Amay a été tirée d'un magnifique morceau de breche antique. Ce n'est qu'un échantillon des nombreuses variétés de marbres précieux qu'on

a exhumés tout auprès de l'église.

(2) Cette mosaïque, dite *du Berger*, est figurée dans l'ouvrage d'Artaud: *Mosaïques de Lyon & du Midi de la France*, in-fol. pl. 11.

(3) Arc. xxx, n° 64.



Plus anciennement un autel élevé aux mêmes divinités avait été découvert « vers Ainay, à la confluence des deux rivières (1) », & transporté près de la croix, devant le portail de ladite église (2).

MATRIS AVG
L. DEXTRIVS
APOLLINARIS

J'aurai ailleurs l'occasion d'expliquer la présence de ces deux monuments sur le sol proprement gaulois.

Si maintenant nous pénétrons dans l'église même, les premiers objets qui attirent nos regards & captivent notre attention sont les quatre colonnes de granit sur lesquelles repose la coupole au dessus du chœur. Ces colonnes, qui primitivement n'en formaient que deux, ont toujours été regardées comme les fûts qui supportaient les statues de la Victoire dont était flanqué l'autel de Rome & d'Au-

(1) PARADIN, *Inscript. ant.* p. 428. — MENESFRIER, *Hist. conf.* p. 130.

(2) BELLIEVRE, *Lug. profic.* p. 93.

guste, ainsi que le représentent les médailles si connues que j'ai rappelées dans la première partie de cette dissertation. On peut attaquer encore cette tradition, il n'en restera pas moins évident que ces quatre monolithes ont appartenu à un édifice antique d'une grande magnificence & à quelque partie de celui qui les dominait tous : le temple de notre confluent. Il n'est pas moins probable qu'elles ont dû être découvertes non loin du lieu où elles ont été employées, sans quoi elles auraient décoré telle autre église antérieure à celle d'Ainay ou contemporaine de sa fondation. Mais, en avant de ces colonnes, il y en a d'autres qui règnent dans toute la longueur de la grande nef & la séparent des nefs latérales. Quoiqu'on ait semblé jusqu'ici ne pas y prendre garde, ces colonnes plus modestes que les premières & d'un moindre intérêt comme souvenir, sont aussi un héritage de l'art antique. Leur pierre, d'un grain très-fin & d'un ton chaud, reçoit le poli du marbre & provient des belles carrières de Fay, dont l'exploitation en grand a été fort délaissée par nous, sinon totalement abandonnée depuis les Romains. Leurs fûts sont composés de dés tellement inégaux que les plus petits, hauts de quarante à cinquante centimètres, n'ont aucun rapport de proportions avec les plus grands & paraissent n'être là que pour l'appoint. Des fractures anciennes ont été assez mal dissimulées à l'aide d'un ciment rougeâtre. A la simple inspection, il est facile de reconnaître que de tels matériaux n'ont pas été primitivement destinés à l'emploi & au lieu dans lesquels on les retrouve aujourd'hui. D'où proviennent ces colonnes ? A quels monuments, ou à quel ensemble se rattachent

celles que nous signalerons encore dans le voisinage? Ornaient-elles le péristyle d'un temple? Faisaient-elles partie d'un vaste portique formant hémicycle autour de l'autel d'Auguste? Nous n'en savons rien, & nous ne prétendons nous livrer, sur ce sujet, à aucune conjecture. Mais notre réserve n'ira pas jusqu'à admettre que ces beaux restes d'un art antérieur à la construction de l'église d'Ainay, ainsi que les nombreux fragments du même caractère, qui gisent encore dans le sol de ce quartier & tout auprès dans le lit de la Saône, y aient été transportés d'un autre point de la ville. Nous avons pour nous la tradition & la possession; il faut des titres, autrement certains que des doutes, des opinions & des rapprochements plus ou moins fondés, pour ébranler ces deux bases sur lesquelles a reposé jusqu'à nos jours la croyance commune.

Ainsi, loin d'être dépourvue, comme on le prétend, de débris du temple d'Auguste ou de ceux qui peuvent passer pour tels, l'église d'Ainay, plus que toute autre, en offre partout, à l'intérieur de même qu'à l'extérieur, de nombreux & frappants spécimens. Voyons maintenant s'il est vrai qu'on *n'en ait jamais trouvé aucun* dans le quartier auquel elle a donné son nom.

Bornons-nous à un simple inventaire.

Spon (1) & Méneftrier nous ont conservé le texte d'un fragment d'inscription qui était « en la rue de la Colombe (Sainte-Colombe), derrière l'ancienne église de

(1) Recherche, p. 164: & *Miscell.* p. 188.

Saint-Michel, proche le port d'Ainay (1) ». Ce fragment avait dû appartenir à quelqu'une de ces grandes légendes honorifiques dont les peuples de la Gaule gratifiaient leurs bienfaiteurs, leurs mandataires & leurs représentants auprès de l'autel de Lugdunum :

..... CALFIDO A....
 GALLO PACC.....
 PROVINC· MACEDONIAE.....
 ... RIVIAE TIBVRTIN· VALER· LEG· LEG
 PROVINC· CRETE ET CYRENARVM LEG
 AQTITANIC· VII VIRO EPVLON· SODALI H..
 CIVITAS LEMOVIC

Un autre fragment, d'un très-beau style & de proportions grandioses, mais malheureusement trop incomplet pour qu'on en restitue le texte, provient des fouilles qui eurent lieu en 1809, sur la rive gauche de la Saône, en amont du pont d'Ainay. Ces fouilles avaient pour but de rechercher le corps d'une statue équestre, ou tout au moins d'un cheval de bronze, dont la jambe avait été retirée en 1766, du lit de la rivière, non loin du mur qui formait la clôture du couvent des religieuses Clariffes. Ce morceau, qui appartient à l'art monumental aussi bien qu'à l'épigraphie (2), figure aujourd'hui dans notre musée lapidaire (3).

1) MENESTRIER, Préparat., p. 30. — recherches d'une statue équestre, 807.
 Cf. Inscriptions antiques de Lyon, page 5.

page 82.

3) *Ann. MN.*, t. 135.

(2) ABEAUD: Mémoire sur les Re-



Artaud reffitue la dernière ligne par *pulvinARI Cæfarum* ou mieux par *exorNARI cenfuerunt* (1).

Paradin nous a transmis la copie très-défectueufe d'une « pièce rompue qui fe voyait de fon temps en la rue de la Fontaine, près du monaftère des fœurs religieufes de Saint-Dominique (2) ». Le couvent de ces fœurs était voifin de celui de Saint-Michel.

V LIQ
AD ARAM
Q EIVS VELIOCA NIYS
V S L M

Cette infcription paraît avoir été transportée dans la collection des PP. Trinitaires où Spon (3) & Méneffrier (4)

(1) Notice du musée, p. 25.

(3) Recherche, p. 93.

(2) Hift. de Lyon, infcript., p. 418.

(4) Préparat. page 20.

l'ont transcrite. La leçon qu'ils en donnent n'est guère meilleure ni plus compréhensible que celle de Paradin. Je n'ai pas à la discuter ici ; il me suffit de signaler la provenance du monument.

Au mois de juin de l'année 1829, des ouvriers creusant les fondations de la maison Martin, à l'angle de la rue Sainte-Colombe & de la place Saint-Michel, mirent à découvert un chapiteau, des bas-reliefs, des fragments de sculpture en marbre de Paros & un certain nombre de gros blocs de choin qui ont dû faire partie d'un édifice antique. Parmi ces matériaux se rencontrèrent deux bases destinées à recevoir des statues & faisant lire sur leur face principale des inscriptions en l'honneur de personnages qui avaient fait partie & avaient accepté le patronage d'importantes corporations. L'un, Minthatius Vitalis, *negotiator vinarius* résidant à Lugdunum *in Kanabis*, deux fois curateur & une fois quinquennal de cette association, appartenait aux nautes de la Saône & il cumulait le patronage de ce corps avec celui des chevaliers romains, des sévirs, des utriculaire & des *fabri* (1). L'autre, C. Apronius Raptor, décurion de la cité de Trèves, était naute de la Saône, patron de cette corporation & de celle des marchands de vin de Lugdunum (2).

Artaud, en enregistrant cette découverte (3), a noté
 « que les blocs qui ont supporté les bases de ces statues
 « se voyaient encore sur place, dans l'état où ils étaient
 « jadis : les piédestaux seuls se trouvaient renversés &
 « détachés à peu de distance de cet endroit. »

(1) Palais des Arts, arc. XXI, n° 181. — Inscript. ant. de Lyon, p. 39.
 — Inscript. ant. de Lyon, p. 206. (3) *Lyon, fouilles*, page 105.

(2) Palais des Arts, arc. XXI, n° 179.

MINTHATIO·M·FI
VITALI·NEGOTIAT·VINAR
LVGVD·IN·KANABIS·CON
SIST·CV·RAT·VRA·EIVS·DEM
CORPOR·BIS·FVNCT·ITEM·O
Q·NAV·TAE·ARA·RE·NAV·IC
PATRONO·EIVS·D·COR·POR
PATRONO·E·QR·IIII·VIR·VTR
CLAR·FABRO·RLVGVD·CON
SIST·CV·IOR·DO·SPLENDIDIS
SIM·VSCIVITATA·ALBENSIM
CONSESSVM·DEDIT
NEGOTIATORES·VINA·R
IN·KANAB·CONSIST·PAT
O·BCVIVS·STAT·VA·EDE
TIONE·SPORT·VL·X
DEDIT



CAPRONIO
 APRONI
 BLANDI FIL
 RAPTORI
 TREVERO

EC EIVSD CIVITATIS
 NARRICO PATRONO
 EIVSDEM CORPORIS
 NEGOTIATORES VINARI
 LVGVD CONVENIENS
 BENEDESE PNTL
 P A F R O I S
 CVIVS STATVA MEDICA
 TIONE SPORIVLAS
 ED NEGOTSING CORPXV

J'ai été moi-même témoin & éditeur de deux autres exhumations antiques faites dans le voisinage des précédentes. Au mois de février 1847, j'ai vu démolir sur l'emplacement de l'ancien couvent de Saint-Michel, rue Martin, un mur qui n'avait pas moins de deux mètres d'épaisseur. Dans ce mur, bâti en beaux blocs analogues à ceux qu'on a retirés du pont du Change, se trouvaient employés comme allèges quatre énormes tronçons de colonnes engagées à la moitié de leur diamètre & qui très-certainement ne pouvaient provenir que des ruines d'un édifice antérieur. Ces colonnes étaient en calcaire de Fay & comptaient soixante-seize centimètres de diamètre. Dans la masse importante de débris que j'avais sous les yeux, je distinguai trois fragments d'inscription. Sur l'un on n'apercevait plus que trois lettres : ILV ; les deux autres présentaient des restes de légendes dont j'ai pu enrichir le chapitre des prêtres augustaux que je publiais alors. Je les reproduis ici, extraits de mon ouvrage (1).



(1) *Inscript. antiques. de Lyon, pages 80 & 90.*



Le premier fragment se rattache probablement au culte des empereurs ; peut-être est-ce un hommage à Tibère. J'avais pensé que l'inscription avait dû être formulée à peu près ainsi : *Tiberio Cæsari Augusti filio pontifici maximo* (ici l'indication du Consulat), *IMPERATORI IV.* En y réfléchissant mieux, j'ai reconnu que le titre *IMP IV.*, nous reportant au règne d'Auguste, on n'avait pas pu décerner à Tibère la dignité de *pontifex maximus* à laquelle il n'a eu droit qu'après la mort du fondateur de l'empire. La restitution de la finale *IMO* reste donc incertaine. Le quatrième triomphe de Tibère n'est confirmé par aucune médaille ni par aucun monument à ma connaissance. Il faut le rapporter à la conquête de l'Illyrie, qui fut une faible compensation à la défaite de Varus. Suétone raconte qu'à l'occasion de ce triomphe, des sénateurs furent d'avis de surnommer Tibère le *Pannonique* ; d'autres l'*Invincible* ; quelques-uns, le *Pieux*. Mais Auguste empêcha

de lui donner aucun de ces noms, disant que Tibère pourrait se contenter de celui qu'il lui laisserait après sa mort (1). Il est très-regrettable que nous ne retrouvions ici que la terminaison de l'épithète accolée au nom de Tibère ; peut-être aurions-nous constaté, une fois de plus, que la flatterie brave souvent les prescriptions légales, & que les prêtres de notre autel national s'étaient rangés à l'avis des sénateurs qui avaient voulu décerner au fils adoptif d'Auguste le surnom de *piissimus*.

Le second fragment m'a fourni deux légendes incomplètes qui nous font connaître le nom d'un prêtre du pays des Carnutes, TITUS JULIUS, attaché à l'autel d'Auguste. Je ne m'y arrête pas davantage, pour ne pas prolonger une digression trop étrangère à l'objet tout spécial de ce travail.

Le 17 avril de la même année 1847, en continuant les fondations qui m'avaient valu les inscriptions précédentes, on mit au jour un monument d'un volume peu ordinaire ; aucune des tables en pierre de Fay de notre collection épigraphique ne lui était comparable comme dimension. Quoique fracturé sur tous ses bords, sa hauteur était encore de un mètre cinquante-huit centimètres, sa largeur de un mètre soixante-huit, & son épaisseur de cinquante-sept centimètres. Sur sa face polie on lisait une inscription presque entière & les lettres finales d'une autre ; au bas, des capitales hautes de trente centimètres, & dont l'interprétation n'était pas douteuse, rappelaient

(1) Suet. *Tib.* xvii.

cette solennelle sanction des trois provinces de la Gaule qu'on rencontre sur la plupart des titres honorifiques de notre presqu'île. Il n'est pas probable que les constructeurs du moyen âge aient été chercher bien loin ce superbe banc, dans le seul but de l'employer comme allége à la construction d'un monastère. Sa présence obstruant la tranchée dans laquelle il se trouvait & arrêtant les travaux, l'entrepreneur voulait le faire *débiter* à l'instant même. Sur mes pressantes sollicitations, il consentit à retarder son œuvre de vandalisme assez de temps pour que je pusse faire relever exactement l'inscription, mais trop peu pour que le conservateur du musée, auquel je m'empressai de signaler ce monument remarquable, eût réuni les bras & les engins nécessaires à son extraction. La plus grande partie de la pierre a été enfouie, & pour longtemps sans doute, dans les fondations du bâtiment qui fait l'angle nord de la rue Martin & de la place Saint-Michel, mais une fraction importante de l'inscription était encore visible, l'an passé, dans une maison de la rue Martin, n° 9, sur un pilier placé à la rencontre de deux arcs qui séparent la cour intérieure de la cage de l'escalier. On a probablement trouvé la pierre de Fay trop peu monumentale & la belle lettre romaine trop barbare pour les laisser à nu devant la loge du concierge, car la légende vient d'être cachée sous un placage de sapin que le pinceau d'un badigeonneur, à tant le mètre, changera bientôt en marbre fantastique. Je m'estime heureux d'avoir conservé à la science & à notre histoire le nom & la légende honorifique du nervien Lucius Ofidius, prêtre à l'autel des Césars auprès du temple de

Rome & d'Auguste, situé entre le confluent du Rhône & de la Saône (1).

Voilà les titres exhumés de ce fol classique qu'on voudrait déshériter. La plupart nous ont été rendus depuis un petit nombre d'années. Combien d'autres ont été perdus ! Combien restent encore enfouis ! Ils se rapportent sans exception, à un même ordre de souvenirs : le culte de la divinité impériale ; la mémoire de ceux qui y étaient attachés ; la glorification des agents par lesquels la communauté gauloise exerçait son activité commerciale ou exploitait ses débouchés. Point de légendes funéraires ; point d'intervention municipale ; point de concession de terrain. Nous sommes ici en pleine terre gauloise & l'homogénéité des monuments permet de supposer qu'un certain nombre de ceux du même genre qui ont été rencontrés ailleurs, comme appareils de construction, ont été extraits de ce quartier, où le moyen-âge les avait laissés sans emploi.

Veut-on maintenant un rapport très-sommaire sur les débris antiques qu'il nous a restitués ou qu'il a laissé apercevoir ? Je ne pourrai en citer qu'une faible partie, mais elle suffira, j'espère, pour démontrer aux plus prévenus que, sur aucun autre point de la presqu'île, la couche romaine n'est plus compacte, plus riche & , si j'ose le dire, plus parlante.

(1) Inscript. antiques de Lyon, page 114. — Voir la gravure, planche ci-contre. J'aurais pu en réduire les proportions de manière à la faire entrer dans le cadre de mon texte ;

j'ai préféré conserver l'échelle unique du dixième pour qu'on jugeât de la dimension exceptionnelle de ce monument par la comparaison avec ceux qui sont figurés plus haut.

Je ne rappellerai que pour mémoire ces nombreuses mosaïques qui, depuis la rue de Sarron jusqu'à la rue Vaubecour, en passant par la rue de Jarente & l'église d'Ainay, décrivent une enceinte significative, dont toute restitution topographique devra tenir compte. Il est reçu aujourd'hui par ceux des novateurs qui les connaissent (car il y en a qui ne se doutent même pas de leur existence), il est reçu, dis-je, que ces mosaïques donnent seulement la preuve d'une suite d'habitations somptueuses n'ayant aucun rapport avec le culte augustal. Mais leur ordre, leur style, qui en fixe l'exécution aux meilleures époques de l'art romain, leur disposition, ces jeux du cirque, cette chasse de mélégre qu'elles représentent & qui font naturellement penser aux spectacles du même genre qui avaient lieu devant l'autel de notre confluent? Pura caprices d'artistes, fantaisies de propriétaires! Mais par quel attrait bizarre & inexplicable ces riches propriétaires étaient-ils venus se fixer là, dans une île séparée, dit-on, des humains par deux ou trois confluent, loin de la ville & de ses plaisirs, loin du temple où étaient le mouvement & la vie? Que des profcrits, que des chrétiens s'y fussent réfugiés, à la bonne heure, je le comprendrais. Mais plus on fera d'Ainay un lieu isolé, une pauvre langue de terre de quelques centaines de mètres & cernée par les eaux, un de ces territoires suspects auxquels les Romains appliquaient en mauvaise part le mot *Insula*, moins on expliquera la condition & le luxe de ces singuliers *insularii*. Si ces reclus opulents n'y avaient pas de grandes distractions, il faut avouer que, pour de simples particuliers, ils s'y

étaient créé de nobles loifirs. Ils avaient appelé d'éminents artistes à décorer leur folitude : témoin cette jambe de cheval en bronze d'un excellent travail, découverte, en 1766, à dix mètres environ du couvent de Sainte-Claire, & cet autre bronze du même genre qui fut retiré, en 1833 ou 1834, du lit de la Saône vis-à-vis de la Quarantaine (1); témoin encore (pour ne citer que les figures équestres), une fraction de la jambe gauche d'un troisième cheval, en bronze aussi, extraite en 1827 des graviers de la Saône à la hauteur du four à chaux de la rue Vaubecour (2). Ces fragments de métal auraient-ils par hafard été apportés de la colline Saint-Sébastien ou de celle de Fourvière, tout exprès pour exhausser le lit de la rivière ou pour l'endigement du quai de l'Arfenal? Mais, quelles que foient les difficultés qu'on éprouve à expliquer tant de richèfle & de luxe dans un lieu qui, fuivant nos adverfaires, ne tenant à rien, pas même à la terre ferme, aurait dû être complètement défert, laiffons de côté ces pavés splendides, &, avant de revendiquer la demeure des prêtres auguftaux, recherchons à l'entour les débris du temple auquel ils étaient attachés. Nous en avons déjà trouvé d'affez importants, au dedans comme au dehors de l'églife d'Ainay. Nous avons enregiftré des fragments de chapiteaux, de bas-reliefs, de marbres fculptés & de gros blocs de choin, dans les fondations d'une maifon de la rue Sainte-Colombe. Nous avons rencontré des matériaux analogues, plus quatre énormes

(1) ARTAUD; *Lyon feuterrain*, trois fragments de bronze trouvés à page 155. Lyon, page 39.

(2) COMARMOND; *Differt.* fur

tronçons de colonnes dans les excavations de la rue Martin; poursuivons cet inventaire.

Lors des fouilles pratiquées pour la recherche de la statue équestre que l'on croit exister non loin du pont d'Ainay, sur une partie de la rive gauche de la Saône, qui a été remblayée pour l'établissement du quai Tilsit, l'architecte Flachéron éprouva de grandes difficultés à faire pénétrer les pilotis de son batardeau à cause d'un amas de pierres énormes que ces pieux rencontraient. Outre le fragment épigraphique signalé plus haut (1), on retira du milieu de ce barrage de nombreux morceaux antiques, parmi lesquels : « Une portion de pilastre can-
« nelé d'une grande dimension ; un fût de colonne, en
« deux sections, dont le diamètre était de 57 centi-
« mètres ; quantité de marbres précieux ayant servi de
« revêtement ; des moulures, des modillons, des frag-
« ments de frises & d'architraves ; la partie supérieure
« d'un autel portatif ; un chapiteau de pilastre angu-
« laire, dont la hauteur de 73 centimètres au-dessous
« de l'astragale indique un fût de 8 mètres à 8 mètres
« 50 centimètres ; la tête d'un gros clou *capitatus* en
« bronze tourné d'environ 7 centimètres de diamètre
« sur près de 11 centimètres en longueur, dans le genre
« de ceux qui décorent les vantaux du Panthéon de
« Rome, & un vase d'airain, *præfericulum*, de 30 centi-
« mètres de hauteur, à l'usage des sacrifices » (2). Est-ce
assez de débris dans la petite enceinte d'un batardeau ?

(1) Page 64. recherches d'une statue équestre, &c.,
2) ARTAUD, Mémoires sur les pages 3, 4 & 5.

Précédemment on avait extrait, à peu près du même lieu, deux précieuses colonnes : l'une, en albâtre oriental, fut transportée à Paris ; l'autre, de marbre cipolin, a longtemps servi de borne dans la rue Vaubecour (1). Déjà, en 1740, l'attention de l'Académie avait été attirée sur une jambe de bronze colossale, déterrée à vingt pieds de profondeur dans le jardin des religieuses Sainte-Claire, et M. Perrache possédait le pied d'une statue de marbre dont on n'avait retrouvé que ce fragment dans le même jardin (2).

Avant le journal tenu par Artaud, sous le titre de *Lyon souterrain*, il n'existe que très-peu de documents détaillés sur les découvertes produites par les travaux privés ou publics, pendant les siècles qui nous ont précédés. Réduit à ce seul catalogue, qui ne remonte pas bien loin, & qui, pour être plus utile, aurait dû être fait avec plus d'ordre & moins de commentaires (3), je lui emprunterai encore ce dernier renseignement : « Quantité de grosses pierres, dit Artaud, sont éparfées dans
« la Saône, entre le pont d'Ainay & celui de l'Archevêché.
« Nous avons eu occasion de faire plonger plusieurs
« fois dans cet espace de la rivière lors de la recherche

(1) ARTAUD ; *Lyon souterrain*, page 156.

(2) Id., *ibid.*

(3) Un travail de ce genre ne devrait être qu'un recueil de notes & de faits, sans aucune préoccupation d'enchaînement ou de système. Ce sont des matériaux qu'on prépare & non une histoire qu'on écrit. Dès que

le parti pris ou l'opinion préconçue se fait sentir, on se méfie de l'exactitude & même des renseignements de l'annotateur, quelle que soit d'ailleurs l'estime qu'on ait pour son caractère. Il est si difficile de ne pas regarder par le côté de la lunette qui vous fait voir ce que l'on préfère.

« de la statue équestre ; les plongeurs nous ont rapporté
 « qu'ils avaient aperçu, çà et là, de gros blocs de choin,
 « & le sieur Dutel, qui a inventé une mécanique pour
 « faire des recherches dans l'eau, prétend qu'il a remar-
 « qué, près du pont d'Ainay, quelques pierres écrites,
 « & une, entre autres, fort grande, qui ressemble à une
 « statue ou à quelque chose de sculpté (1). » Je passe
 sous silence les restes de murs romains, les tuiles, les
 briques, les poteries & les amphores que l'on rencontre
 dans presque toutes les fouilles de ce quartier.

Je crains, en vérité, d'avoir étrangement abusé de la
 patience & de la bonne volonté de ceux qui voudront
 bien me lire, en me livrant à une si longue & si minu-
 tieuse nomenclature. Je ne suis pourtant pas le vrai cou-
 pable, & la plus grande part de la faute doit retomber
 sur ceux qui m'ont forcé de leur remémorer tous ces
 faits & toutes ces choses. Malgré ma bonne volonté de
 clore au plus vite cet aride catalogue, je ne les tiendrai
 pas quittes avant de leur avoir présenté encore un der-
 nier objet, plus intéressant & plus gracieux que les amas
 de débris au travers desquels je les ai promenés. C'est
 un vase en terre cuite, revêtu d'une couverte rouge fort
 altérée. Il a été trouvé en 1727, toujours à Ainay, près du
 couvent des religieuses Sainte-Claire, & il figure aujour-
 d'hui avec honneur dans la collection des vases antiques de
 notre Musée. Je reproduis ici la gravure que j'en ai donnée
 ailleurs (2), mais dans de plus petites proportions & sans les
 commentaires qui l'accompagnent dans mon ouvrage.

(1) ARTAUD, *Lyon fouerrain*,
 page 172.

(2) *Inscriptions antiques de Lyon*,
 page 404.



La panse de ce vase est ornée de trois petits bas-reliefs traités en médaillons & séparés par un nombre égal d'anses. Le bas-relief principal offre les têtes affrontées d'Antonin & de Faustine, l'un représenté en Sérapis et l'autre en Isis. Au milieu du champ, entre les bustes, sont deux épis de blé séparés par une tête de pavot en graine ; au-dessus est placé un *præfericulum*, dont il ne reste plus que la partie inférieure. Un autel allumé & huit figures sacrifiant, groupées par quatre de chaque côté, occupent la place de l'exergue & rappellent sans doute une des cérémonies auxquelles se rattache l'exécution de ce vase.

Le second bas-relief représente Mars & Ilia ; c'est une allusion dont l'iconographie du règne d'Antonin montre d'autres exemples. Le troisième reproduit un combat de gladiateurs dont les détails sont intéressants à étudier (1). Si j'ai cru devoir indiquer sommairement les sujets des médaillons, c'est que ce vase, destiné à conserver le souvenir d'une fête religieuse & publique en l'honneur d'Antonin & de Faustine, a probablement été exécuté pour servir de prix au vainqueur dans un des jeux célébrés en cette circonstance. Rapproché de la mosaïque des jeux du cirque & de celle de la chasse de Méléagre, il est un nouveau témoignage des cérémonies, des luttes et des spectacles dont la pointe de notre préfecture n'a dû le privilège qu'à son titre de siège de l'autel d'Auguste.

(1) Voy. op. cit. — Cf. CASL. — *op. cit.* III nos. 1, 57, & Ms. I — *Relevé d'antiq.*, t. VII, pl. CVII. — *op. cit.*, p. 1 texte, p. 338. — ARLAUD, 2^e note.

Ainsi, d'une part, malgré l'affirmation contraire, l'église d'Ainay n'est presque qu'un centon de fragments romains, &, de l'autre, le quartier qui l'avoisine est encore de nos jours une mine inépuisable de débris de l'art antique, après avoir été au moyen-âge une carrière souvent exploitée par les constructeurs de cette époque. A ceux que cette dernière opinion contrarie, je me permettrai de présenter deux observations : la première, c'est que, jusqu'au XV^e siècle, le territoire d'Ainay s'étendant, vers le Rhône, à la rue Bourgchanin, &, vers la Saône, à la Francherie (appelée de nos jours le Palais-Royal), ne comptait que fort peu d'habitations. La célèbre abbaye de Saint-Martin, une ancienne recluserie rue Sainte-Hélène, le couvent de Saint-Michel & celui des Frères prêcheurs cédé aux religieuses de Saint-Dominique, plus quelques maisonnettes groupées auprès de ces monastères, tels sont, en somme, tous les établissements qui le découpaient. Le reste était occupé par les jardins & les prairies de l'abbaye, & par des tenements ruraux comme ceux du Plat, de Bellecour, de la Rigaudière, sur lesquels le monastère avait des droits de juridiction & de fiscalité. Les monuments & les matériaux qui s'étaient rencontrés à la surface du sol ou peu profondément enfouis, n'étant qu'un embarras pour la culture, avaient dû être en partie utilisés sur place & le surplus transporté ailleurs ou aliéné à des conditions assez douces. On ne fit grâce qu'aux débris, excellents remblais qu'il aurait fallu remplacer par d'autres, & aux monuments qu'une couche végétale suffisante recouvrait. Ceci n'est pas une description faite à plaisir, l'étude de notre sous-sol & la con-

naissance de la surface du terrain, que les actes, les chartes & de longues contestations nous ont conservées, la confirment pleinement.

La seconde observation que j'ai à faire vient encore à l'appui de la précédente. Les mosaïques qu'on a découvertes en si grand nombre, tout autour et jusqu'à une certaine distance d'Ainay, n'étaient assurément pas un ornement de la voie publique. Elles marquent la place d'édifices dont l'importance & la richesse devaient être en harmonie avec le luxe & l'élégance de ces splendides pavés. Que sont devenues les pierres de ces édifices? Sous le terreau des anciens jardins, on a bien retrouvé des marbres, des bas-reliefs, des placages, des chapiteaux, des sections de colonnes plus ou moins fracturées, toutes choses que les maçons laissent volontiers aux collectionneurs ; mais leurs assises, leurs moellons, leurs tailles ont depuis longtemps disparu. Qu'en ont fait les siècles passés? Ils les ont utilisés pour leurs constructions ; cela doit paraître évident. Et dans quelles parties de la ville? Dans quels temples? Dans quels bâtiments publics ou privés? C'est leur secret ; ils l'ont gardé, grâce à l'insouciance ou à l'incurie de nos pères, & je ne crois pas qu'il soit facile de le leur dérober à l'avenir. Mais, par ce fait seul qu'ils ont exploité ces matériaux, dont l'existence primitive n'est pas douteuse, il est très-naturel de penser qu'ils ont employé aux mêmes usages ceux que nous soupçonnons légitimement avoir aussi existé aux mêmes lieux. Dans les anciennes villes d'Afrique, avec des populations qui vivent sous la tente, les ruines se retrouvent sur place ; mais, dans nos cités, il en est autrement : les ruines de

chaque âge profitent aux âges suivants, & nous n'en conservons pas même le souvenir.

Ces deux observations, par lesquelles je clorai la revendication des titres et des droits de mon quartier natal, font, à mes yeux, non pas de simples arguments dialectiques mais, en termes de jurisprudence, des preuves muettes, suppléant par l'évidence des faits à la disparition des pièces.

Voyons maintenant ce que font et ce que signifient tous les monuments de la zône opposée dans laquelle on veut transporter l'autel de notre confluent. Avant que M. Martin-Dauffigny essayât de le reconstruire à la Déserte, d'autres avaient tenté de l'asseoir au centre de la presqu'île (1). Lorsqu'on sera las de le faire ainsi voyager, j'espère bien qu'on le remettra à sa véritable place.

Le premier groupe que je rencontre est celui des matériaux retirés des églises de Saint-Pierre, de Saint-Côme & de leur pourtour. En voici le détail :

Pour Saint-Pierre : — une inscription à Jupiter, par Quintus Adginus Martinus, Séquanien, flamme & duumvir de la cité de ce peuple, prêtre de Rome et d'Auguste à l'autel du confluent (2); — une fondation faite par le même personnage, en l'honneur de Mars, surnommé

(1) M. Martin-Dauffigny a fait justice de cette opinion dans la *Revue du Lyonnais* (t. xxviii, p. 10 & seq.). Pourquoi faut-il que les excellentes raisons dont il se servait en 1848 duissent lui être opposées en 1864 ?

(2) PARADIN, p. 423. — BELLÈVRE, Lugd. prise, p. 24. — SYMÉONI, *l'orig. e le Antichit. di Lione*, ms. p. 21. — SPON, *Recherche*, 124. — MÉNESTRIER, *Hist. conf.*, 74. — COLONIA, *Histoire litt.*, t. 88, &c.

Segomon : *Marti Segomoni sacrum* (1) ; — une très-belle dédicace *Augustæ Deæ Vestæ Augusto Deo Volcano* (2) ; — un fragment sur lequel se lit le nom d'Apollon invoqué comme divinité topique (3) ; — les débris d'un autel, érigé par Ti. Eppius Bellicus, aux Divinités des Augustes (4) ; — une légende honorifique décernée, par les trois provinces de la Gaule, à Caius Catullius Deciminius, prêtre *ad templum Romæ & Augustorum* (5) ; — deux autres hommages rendus, par les mêmes provinces, à des Inquisiteurs des Gaules, Quintus Julius Severinus (6), & Lucius Cassius Melior (7) ; — enfin le titre *ad honores* de Tiberius Pompeius Priscus, *judex Arce Galliarum*, voté aussi par les trois provinces gauloises (8).

Pour Saint-Côme : — une inscription, des mêmes provinces, en l'honneur de Caius Servilius Martianus, prêtre du temple de Rome & des Augustes (9) ; — un autre titre analogue, pour un personnage dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous (10) ; — un fragment de l'épita-

(1) PARADIN, 423. — SYMÉONI, 30. — BELLIEVRE, 102. — SPON, 134. — MÊNESTRIER, *ibid.*, 74, &c.

(2) MÊNESTRIER, *Differt. f. Porig.* de Lyon, 32. — ARTAUD, *Lyon sout.*, 193. — Musée lapidaire, arc. XI, n° 95.

(3) SYMÉONI, 32. — BELLIEVRE, 102.

(4) SYMÉONI, 26. — BELLIEVRE, 102. — MÊNESTRIER, *prép.*, 20.

(5) PARADIN, 428 ; — SYMÉONI, 20 ; — BELLIEVRE, 102 ; — SPON, 137. — MÊNESTRIER, *Hist. conf.*, 75, &c., xi. Musée lapidaire, arc. XXX,

217

(6) PARADIN, 424 ; — BELLIEVRE, 101 ; — SPON, 130 ; — Musée lap., arc. XIV, n° 120.

(7) ARTAUD, *Journal des Savants*, 1824, p. 697. — Musée lapidaire, arc. XXI, n° 180.

(8) BELLIEVRE, 100 & 101 ; — Musée lapidaire, arc. XII, n° 106.

(9) BELLIEVRE, 111 ; — SPON, 138 ; — MÊNESTRIER, 75 ; — Musée lapidaire, arc. XXXIV, n° 202.

(10) MILLIN, *Nov. dans le Mus.*, 1, 525 ; — *Le Répertoire (journal)*, n° du 11 octobre 1833 ; — Musée, no. L. 76. — X. I., p. 23.

phe d'un prêtre à l'autel de Rome & d'Auguste (1); — une inscription, d'un beau caractère, qui rappelle le souvenir d'une famille consacrée au culte de Vesta & de Vulcain (2); — et une légende très-curieuse d'un procureur de Marc-Aurèle, prêtre à l'autel des Césars (3).

Si l'on me reproche d'avoir trop minutieusement & trop longuement inventorié les restes antiques du quartier d'Ainay, on devra convenir aussi que j'ai cherché à ne rien omettre des richesses épigraphiques que recélaient Saint-Pierre & Saint-Côme. Je n'ai ni pour principe ni pour habitude de défendre une cause en dissimulant les pièces ou les arguments qui peuvent lui être opposés. Toutefois, j'ai dû me borner au pourtour de ces deux églises & ne pas étendre mes investigations aux territoires de la Platière & de Saint-Nizier, dont j'aurai occasion de parler plus loin.

Essayons maintenant d'apprécier, à sa juste valeur, cette agrégation singulière. Quand sur un si petit espace de terrain on trouve réunis, & presque exclusivement dans les assises inférieures des édifices, tant de monuments divers, indiquant des fondations plus ou moins importantes (4) en l'honneur de Jupiter, de Mars, de Vesta & de Vulcain, d'Apollon, de la Divinité des empereurs, avec cela les légendes honorifiques de prêtres à l'autel de Rome & d'Auguste, de ministres du culte de Vesta &

(1) MILLIN, *ibid*; — ARTAUD, 2^e notice, p. 49; — Musée lapidaire, arc. XXXIV, n^o 291.

(2) ARTAUD, *Mémoire ms. biblioth. de l'Académie*, n^o 219; — Musée

ap. arc. XI, n^o 93.

(3) ARTAUD, 2^e notice, p. 49; — Musée lapidaire, arc. XXXIX, n^o 333.

(4) *Sacrum — Annuaire Stipe, &c.*

de Vulcain, de hauts fonctionnaires publics dans les Gaules & jusqu'à une inscription funéraire, que doit-on en conclure ? Rien autre chose, sinon que ces monuments disparates ont été apportés là comme matériaux de construction. La seule nomenclature de ces titres me semble rendre cette démonstration évidente. Je pourrais dire qu'elle est confirmée par ce que l'on raconte de la nature du terrain du quartier Saint-Pierre ; d'une anse que devait faire la Saône tout auprès ; des degrés d'un port & de boucles d'attache observés à quelques pas de l'église même. Mais je n'ai aucune confiance dans ces chroniques, &, tout en admettant la bonne foi de leurs auteurs, je ne leur reconnais aucune des qualités que doivent avoir des témoignages sérieux. Il n'est si mince entrepreneur à Lyon qui n'ait découvert, au moins une fois dans sa vie, un temple, un quai, un palais ou un théâtre de l'époque romaine. Quel splendide & fantastique Lugdunum je pourrais restituer rien qu'avec les notes qui m'ont été fournies au sujet de ces découvertes ! En dehors de ces imaginations, qui séduisent trop souvent des antiquaires prévenus, il y a une géologie archéologique dont les lois sont moins sûres peut-être que celles de la science toute moderne à laquelle nous devons la connaissance des diverses formations de notre globe. Cette géologie arrive néanmoins à fixer le siège des civilisations antérieures par l'étude des gisements, par l'appréciation & la comparaison des éléments que les sols divers ont conservés. Quand on rencontre des couches successives de débris antiques émiettés, pour ainsi dire, dans un terrain & tellement assimilés à ses autres parties

constitutives qu'il est presque impossible de les en séparer, on doit convenir, à moins de preuves contraires & péremptoires, que là d'autres générations étaient établies avant nous. C'est ce que nous avons constaté à Ainay. La nature & le plus ou moins de richesse de ces dépôts témoignent à la fois de la race ou de la classe à laquelle ces anciens habitants appartenaient & du degré de culture auquel ils étaient arrivés : l'histoire & la tradition achèvent de coordonner & de contrôler ces témoignages. Lorsque, au contraire, sur un sol d'alluvion & de remblais, on retrouve dans des constructions, relativement modernes, des monuments que leur masse & leur solidité ont dû faire rechercher comme appareils excellents & économiques, une très-forte présomption porte à croire que ces monuments isolés & peu homogènes ne proviennent pas originairement du sol sur lequel on les voit employés, & l'on se demande quel courant & quelles circonstances ont pu les y amener.

Dans l'espèce, il n'est pas nécessaire de chercher bien loin la réponse à cette question & l'explication très-plausible & très-naturelle de ce fait. La démolition de notre vieux pont du Change, qui a considérablement accru les archives de l'archéologie lyonnaise & fourni à notre Musée lapidaire des titres nombreux & intéressants, a permis de constater la diversité des dépôts antiques auxquels les constructeurs des XI^e & XII^e siècles ont emprunté leurs matériaux.

On en a retiré onze inscriptions ou fragments d'inscriptions honorifiques des trois provinces de la Gaule (1) ;

(1) Inscriptions ant. de Lyon, A. B. 632 XXXI?, 607, & Musée lapidaire, pp. 91, 120, 260, 279, 285, 530 XI, arc. XXXIII, trois fragments.

deux autels tauroboliques (1); une table votive en l'honneur de Jupiter & de la divinité Augustale (2); un fragment relatif à quelque sévir de la colonie (3); un second fragment sur lequel figurent la 1^{ve}, la 11^e & la XIII^e légion (4); une partie d'autel votif érigé par un *stationarius* (5); les cippes funéraires d'un marchand de saies (6), d'un *cretarius* (7), & d'un inconnu qui avait été tué par des voleurs (8); huit autels ou tablettes tumulaires (9); enfin deux fragments *ad honores* d'une attribution incertaine (10). En outre une bonne partie des pierres de taille employées à sa construction provenaient des ruines d'anciens édifices, & quelques-unes étaient ornées de moulures d'un grand style.

Il ressort de ce simple énoncé que tous les quartiers de l'ancienne ville & de la nouvelle avaient fourni leur contingent de débris antiques, de même qu'ils avaient apporté leur quote-part d'offrandes pécuniaires, pour l'établissement de cette utile voie de communication. Le vieux Lugdunum avait donné ses tauroboles, peut-être les autels votifs & le marbre du légionnaire; la presqu'île avait livré les tables monumentales des trois Gaules; & les voies publiques des deux rives de la Saône, en remontant son cours, s'étaient dépouillées de ce qui restait encore de leurs mausolées pour contribuer

(1) Inscript. ant. de Lyon, pages 33 & 38.

(2) Ibid., page 605.

(3) Ibid., page 211.

(4) Ibid., page 318.

(5) Ibid., page 529, x.

(6) Ibid., page 405.

7, Ibid., page 411.

8, Ibid., page 478.

(9) Ibid., pp. 502, VIII, 504, XX, 509 XLVII, 521, XCV, 524, CVIII, 528, CXXIV, 530, XVII, 532, XXX.

(10) Ibid., 285 & 532, XXV.

à l'entreprise de l'archevêque Humbert (1). L'incompatibilité & l'incohérence des titres font un fût garant de la diversité de leur provenance. Or, ce qui apparaît ici, avec évidence, doit nous servir de règle pour l'appréciation des restes antiques qui nous sont signalés dans les anciens édifices du voisinage & du centre de la ville actuelle. Partout où il y a mélange de légendes honorifiques & de légendes funéraires, d'inscriptions de la colonie & de celles des trois Gaules, on peut, à bon droit, soupçonner que les monuments ne proviennent pas originairement des lieux où on les retrouve.

Cette anomalie se remarque à Saint-Côme; elle est plus sensible encore tout à l'entour du quartier de Saint-Pierre. Ainsi Notre-Dame de la Platière nous a rendu le sarcophage de Calpurnia Severa (2); celui de Salvia Valeriana s'était rencontré, du temps de Bellièvre, près de cette antique fondation de Leydrade (3). La rue du Bessard & le canal qui la terminait ont enrichi l'épigraphie lyonnaise, non-seulement d'un débris portant la souscription des trois provinces gauloises (4), mais de deux beaux cippes funéraires, l'un de M. Titus Helvinius,

(1) Quand je dis que tel quartier avait fourni telle sorte de pierres, c'est un tour de phrase qui ne s'applique qu'à l'origine primitive de ces matériaux. Beaucoup avaient pu déjà être déplacés; & je crois fort, d'après les concessions municipales dont il va être question & d'après ce qui a été observé de notre temps, qu'un certain nombre gisaient sur les bords

& dans le lit de la Saône où on les avait précipitées à une époque qui nous est inconnue. Cette remarque paraîtra puérile; à qui la faite, si une objection qui ne l'est pas moins m'a forcé de la faire?

(2) Inscriptions antiques de Lyon, page 482.

(3) Ibid., 520, XCIII.

(4) Ibid., page 286.

vétéran de la sixième légion (1), l'autre de Bellius Belliolus (2). On cite les extraits d'actes consulaires, des années 1452 & 1464, constatant que bon nombre de pierres & choins obstruaient, à cette époque, les bords de la Saône, vers les Augustins & Saint-Vincent (3) ; mais ces documents, fort respectables, ne nous apprennent pas ce qu'étaient ces pierres. Or, on en peut voir, à notre musée lapidaire, deux échantillons : l'un provient des fondations du quai Saint-Vincent, en face de la rue des Augustins (4), l'autre a été découvert plus avant dans la rivière, vis-à-vis de la même rue (5), & ce sont deux autels tumulaires assez maltraités. On en a exhumé à Saint-Benoît (6) ; un grand sarcophage est sorti du couvent de Sainte-Marie-des-Chânes (7) ; tandis que, en avançant plus loin, hors la porte d'Halincourt, reparait la mention des trois Gaules (8). Comment se reconnaître au milieu de ce pêle-mêle de monuments si hétérogènes ? Comment surtout en tirer des inductions quelque peu sérieuses pour fixer sûrement les limites & les circoncriptions des diverses communautés établies sur notre territoire ?

Les titres lapidaires des trois provinces gauloises, étant, dans la presqu'île, les plus répandus & les plus à portée, ont dû être aussi les premiers & les plus facilement exploités. On en rencontre partout : à Saint-Pierre, à

(1) Ibid., page 319.

(2) Ibid., page 503.

(3) Note tirée des actes consulaires de Lyon & communiquée à M. Martin-Dauffigny par M. Vital de Valous.

(4) Inscript. ant. de Lyon, 502, vii.

(5) SYMEONI, illust. observ. ant. page 127.

(6) Inscript. ant. de Lyon, page 518, LXXXVIII.

(7) Ibid., page 512, LV.

(8) Ibid., page 207.

Saint-Côme, à Saint-Nizier, dans les rues Pizay, Luizerne, de la Cage, &c. Il s'en est trouvé sur la rive droite de la Saône, à Saint-Paul (1); dans le cimetière de Sainte-Croix (2); dans les fondements de cette église (3); dans le porche de Saint-Etienne (4), & même de l'autre côté du Rhône, *en la grange de la Violette, près la Guilloitière* (5).

Il y a mieux encore : pour augmenter les tortures des Saumaises à venir, & pour achever de brouiller la besogne des auteurs qui font de la topographie à distance, sans connaître ni notre vieille ville ni l'histoire de ses monuments, les siècles passés ont fait subir à un grand nombre de nos inscriptions des pérégrinations défespérantes. Il m'est bien permis d'en dire quelques mots, car j'ai eu souvent assez de peine à découvrir leurs traces pour les ramener au bercail, & à retrouver le signalement de ces fugitives, tant la fatigue du voyage les avait rendues méconnaissables. Je ne citerai que peu d'exemples.

Le beau sarcophage du févir C. Ulattius Meleager, vu autrefois dans le couvent des Jacobins, sert, depuis près de deux siècles, de réservoir au château de Ternay, sur les bords du Rhône (6); le *bisomus* de Lanina Galatia (7), découvert à Saint-Irénée, fut acheté par un teinturier, qui le fit transporter à l'entrée de Bourgneuf & le vendit ensuite au propriétaire du château de la Ferrandière. Le

(1) SPON, Rech. nouv. edit. p. 34. *prisc.* page 93.

(2) Inscript. ant. de Lyon, p. 78. (6) Inscript. ant. de Lyon, p. 205.

(3) Ibid., page 92.

(7) Inscript. ant. de Lyon, page

(4) Ibid., page 159.

515, LXVIII.

(5) Ibid., p. 87.—BELLÉVRE, *Lugd.*

cippe d'Olia Tributa, mis au jour à l'extrémité du faubourg de Vaife, fut donné par un sieur Alexandre à son gendre, nommé Chapuis, qui en fit présent à l'historien Broffette ; celui-ci le transporta à Thizy, d'où il nous est revenu, grâce à l'obligeance du docteur Villermoz (1). Un monument trouvé au Gourguillon se rencontre plus tard à l'Île-Barbe, comme dalle au pied d'un autel dans la chapelle de Saint-Martin (2). Un sarcophage, celui d'Eutychianus, exhumé à la Guillotière, près de la Madeleine, fut acquis pour la collection de Lange, à Fourvières (3). Un autre a voyagé de la place de Saint-Just au château d'Yvours (4). L'épithaphe de Cerialia Aulina, avant d'arriver à notre musée, a passé, de la porte de Trion, dans la collection de Lange, puis dans celle des Trinitaires (5). Ce transport d'une galerie dans une autre est fréquent (6). Le tombeau de Maria Nicene, femme d'un tribun de la trentième légion, découvert, au xvi^e siècle, dans la maison de La Motte à la Guillotière (7), se trouve tout d'un coup transformé en réservoir dans le jardin de l'abbaye d'Ainay (8). Si le fait n'était pas consigné dans les recueils de nos anciens historiens, & si ce sarcophage reparaisait quelque jour, on taxerait de témérité l'épigraphiste qui, par induction, affirmerait que ce tombeau n'a pas pu être originairement placé dans le lieu où il viendrait à être retrouvé. Le pauvre

(1) Ibid., p. 519, LXXXV.

510, III: 518, LXXX.

(2) Ibid., page 492.

(7) BELLÈVRE, pp. 115 & 110. — SY-

(3) Ibid., page 480.

MONI, Ms. 20: — PARADIN suppl.,

(4) Ibid., p. 503, XLII.

GRUET DE LI, 5.

(5) Ibid., p. 506, XXVI.

(8) MENESTRIER, prop. 32. — SPON,

(6) Ibid., page 508, XXXIX.

220 (17) & C., & C.

homme aurait probablement contre lui tous les faiseurs de restitutions, & les imaginations s'échauffant par la discussion, ceux-ci en arriveraient à établir une résidence de la trentième légion à la pointe de notre confluent, comme poste avancé sur la frontière gauloise. Voilà ce qui se produira toujours, quand on voudra trancher une question en s'appuyant uniquement sur des matériaux déplacés, souvent disparates & de leur nature, essentiellement meubles. Certes, il faut tenir grand compte des monuments : avec leur secours on a éclairé, rectifié & fixé plus d'un point obscur de l'histoire ; mais, parfois aussi, l'histoire est forcée de les remettre à leur place.

De tout ce qui précède, il résulte que, suivant les besoins & les époques, il s'est fait un fréquent échange de monuments épigraphiques & autres entre nos différents quartiers ; & le quartier qui a dû perdre le plus à ces translations (gratuites ou onéreuses peu importe), est incontestablement celui où l'on n'a construit que fort tard. Si, pendant de longs siècles d'abandon & de solitude, les eaux de nos fleuves ont bouleversé assez profondément le sous-sol de notre presqu'île pour en confondre les diverses couches sur bien des points, la main des hommes & celle du temps n'ont pas été moins funestes aux ruines qui reposaient à sa surface. Ces jalons arrachés ou déplacés sont encore de précieux documents pour l'histoire générale & pour celle de notre ville, mais ce sont des repères trompeurs pour les recherches topographiques. Aussi je suis toujours émerveillé du sans-gêne & de l'imperturbable assurance avec lesquels certains auteurs

restituent notre ancien territoire, plaçant ici un temple, là un établissement public, plus loin un canal, ailleurs des magasins, des entrepôts, des comptoirs, comme si un régionaliste mystérieux leur avait communiqué un plan inconnu & détaillé de Lugdunum & de son confluent sous la domination romaine.

Revenons à notre point de départ, au centre de la ville, dont nous ne nous sommes écarté que pour rechercher l'origine & la nature des titres qu'on a revendiqués comme son patrimoine propre & exclusif.

Suivant la tradition constante de notre église, & avec tous les historiens lyonnais de quelque valeur, j'ai placé notre premier sanctuaire chrétien sur ce terrain neutre & solitaire qui échappait à l'ombrageuse surveillance des magistrats de la colonie (1). Cette partie basse de la presqu'île, où nulle trace d'habitation de quelque importance ne s'est retrouvée, nous est représentée comme un lieu humide, inhabité, couvert de bois, très-favorable aux mystérieuses réunions de la communauté naissante, dont les marchands de l'Asie, de la Phrygie & de la cité phocéenne, appelés ou établis sur les rives de nos fleuves, avaient dû former le premier noyau. C'est vers Saint-Nizier que l'opinion commune fixe l'asile où les disciples de saint Pothin venaient recueillir la précieuse semence que leur sang devait bientôt arroser. Une enceinte dérobée aux regards, ou peut-être une simple cabane de pêcheur, ornée d'un modeste autel, recevait le pasteur & son troupeau & abritait les saints mystères. Voilà ce que

(1) Inscriptions antiques de Lyon, p. 535.

nos pères nous ont transmis touchant l'humble berceau du premier siège des Gaules : rien, jusqu'à ce jour, n'est venu infirmer cette tradition. La construction d'une chapelle sur ce lieu vénéré, construction qu'on fait remonter au IV^e ou au V^e siècle, le dépôt des restes mortels de nos anciens évêques qu'on y a juridiquement constaté, l'érection de la basilique des Saints-Apôtres & le titre de cathédrale accordé à cette église, mise plus tard sous le vocable de saint Nizier, forment, avec les témoignages oraux ou écrits, une chaîne non interrompue de documents & de preuves qu'on trouverait bien suffisants s'il ne s'agissait pas d'une tradition religieuse. Mais cette légitime croyance dérangeait les plans des novateurs. Elle n'offrait aux investigations de la vraie science qu'un sentier déjà battu, &, à notre époque, il est peu d'esprits qui se contentent de consacrer leur temps & leurs recherches à confirmer ce qu'ont cru les âges précédents. On voulait déplacer l'autel d'Auguste, il a fallu déplacer du même coup le pauvre autel de Saint-Pothin (1). C'était si peu de chose ! & les bonnes âmes, qui croient à ces vieilles légendes, sont si peu versées en archéologie que, par l'étalage d'une érudition facile & par la pompeuse nomenclature de monuments qu'elles ne sauront pas discuter, on n'aura pas de peine à les réduire au silence. Alors on nous a dit : Nous vous montrons des débris du temple d'Auguste dans le centre de la ville, montrez-nous

(1) M. Martin-Dauffigny a respecté cette tradition, ce n'est donc pas à lui que ces reproches s'adressent ; mais, en abandonnant celle qu'il avait autre-

fois très-bien défendue, il perd une partie de sa force contre des écrivains qui les attaquent toutes.

des restes du sanctuaire chrétien ? A ce facétieux argument il n'y a pas de réponse à faire. Toutefois nous serions autorisé à riposter par cet autre : Vous avez retrouvé des monuments relatifs à l'autel de Rome & d'Auguste, depuis Ainay jusqu'à Serin, &, en dehors de la tradition, vous ne pouvez pas vous entendre sur la position qu'il occupait ; or, nous, qui ne possédons point de ruines de l'oratoire de Saint-Pothin, nous sommes parfaitement d'accord sur le lieu où il s'élevait ; donc la tradition, qui nous donne l'assurance de ce dernier fait, doit être acceptée quand il s'agit du premier. On irait loin avec de pareils raisonnements.

Le sanctuaire de Saint-Pothin ayant été des plus modestes, on veut bien, à la rigueur, nous dispenser d'en produire les débris ; mais, dit-on, il devait y avoir, tout auprès, un lieu de sépulture, &, jusqu'ici les environs de Saint-Nizier & de Saint-Pierre n'ont fourni aucune tombe chrétienne des premiers siècles. L'objection n'est pas aussi grave qu'elle en a l'air, & ceux qui la présentent n'ont pas eux-mêmes une grande confiance dans sa valeur. Le terrain de la presqu'île n'était pas propre à établir des catacombes, il est donc très-probable que, jusqu'à la libre pratique de la religion nouvelle, il n'y a pas eu de cimetière auprès de l'oratoire de notre premier évêque. Quoique souvent mis hors la loi, les chrétiens étaient tenus, & se faisaient au moins un devoir de prudence, d'observer tous les règlements qui ne bleffaient ni leur conscience, ni leur foi religieuse. Or, la presqu'île n'était pas un lieu de sépulture, & il eût été aussi imprudent d'y pratiquer des inhumations clandestines que de

demander, à qui de droit, l'autorisation de consacrer à cet usage la moindre parcelle de terrain. D'ailleurs, tandis que les collèges & les fodalités païennes pourvoyaient aux frais funéraires des membres qui leur appartenaient, la communauté chrétienne ne pouvait revendiquer ses morts. Elle se bornait à les recommander au Dieu qui garde fidèlement les os de ses serviteurs (1), & sur quelques rares monuments, elle glissait, soit dans le libellé des épitaphes, soit dans leur exécution, certaines expressions & certains signes, connus d'elle seule, qui indiquaient aux initiés le tombeau d'un frère. J'ai apprécié autre part (2) ces discrets & touchants indices qu'il serait trop long de rappeler ici.

Après les deux premières persécutions, qui frappèrent les pasteurs & dissipèrent les restes du troupeau décimé, les chrétiens ne s'assemblèrent plus que loin des regards des délateurs & des bourreaux. Les saulées du confluent ne durent plus leur paraître un abri assez sûr pour y continuer les exercices de leur culte, & le lieu où avait été l'autel de Pothin ne fut plus visité qu'à la dérobée par de pieux pèlerins, qui venaient répandre, en secret, leurs larmes & leurs prières dans l'humble oratoire abandonné. Mais, lorsque la croix brilla sur la couronne de Constantin, les lieux consacrés par le souvenir & les reliques de nos martyrs virent s'élever de nouveaux sanctuaires qui, par la suite, devinrent de splendides basiliques. La chapelle dédiée aux saints Apôtres, à saint Pothin & à ses

(1) Pfal. xxxiiii, 20.

pages 534 & 542.

(2) Inscriptions antiques de Lyon ;

quarante-huit compagnons, fut, avec la crypte de Saint-Jean où reposaient les restes de saint Irénée & de son peuple héroïque, une des premières offertes à la piété des fidèles remis en possession de leur patrie & de leur Dieu. Les fouilles faites, à diverses époques, dans l'église & tout autour de Saint-Irénée, nous ont rendu un certain nombre d'inscriptions chrétiennes des IV^e & V^e siècles. Jusqu'à ces derniers temps, le centre de la presqu'île n'en avait produit aucune, ce qui a servi de prétexte à certains auteurs pour s'inscrire en faux contre la tradition que je viens de rappeler. Mais il y a, entre les deux localités, ces différences essentielles que l'une est sur la montagne, tandis que l'autre a été soumise à l'action incessante des eaux ; que le terrain de l'une est resté, à peu de chose près à son ancien niveau, sauf sur les points où les ruines des monuments ont produit des remblais qu'il est facile de distinguer du sol ancien, pendant que celui de l'autre a été exhaussé dans des proportions tout à fait anormales. Les architectes des siècles passés & nos entrepreneurs actuels, en établissant d'ordinaire les premières assises de leurs constructions sur le gravier du Rhône, à quatre ou cinq mètres en contre-bas du sol des années dernières (1), n'ont fait qu'atteindre la surface du sol romain. Il eût fallu probablement creuser un ou deux mètres de plus pour rencontrer des tombes qui évidemment avaient dû être placées à cette profondeur.

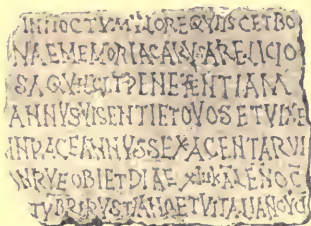
(1) Depuis les travaux récents qui ont transformé notre ville, la voie publique, particulièrement dans les quartiers du centre, a été notablement relevée. Les indications que j'ai empruntées au livre d'Artaud seraient donc aujourd'hui en défaut, sur plusieurs points, de quinze à quatre-vingts centimètres.

En traitant des inscriptions chrétiennes, j'ai fait voir combien peu les premiers disciples de l'Évangile tenaient à illustrer leurs sépultures (1). Leur ambition se bornait à être enterrés auprès des martyrs, dans le voisinage des saints lieux. Pour ceux dont on avait à cœur de perpétuer la mémoire, il suffisait d'une lame de marbre ou de pierre, d'une tablette acquise à peu de frais, ou recueillie telle quelle parmi les débris de l'art romain. Un burin, plus pieux qu'habile, traçait sur cette plaque, dans une langue qui n'était plus celle de Rome & qui n'était pas encore celle de l'Église, l'épithaphe du défunt, ornée des symboles touchants & vénérables qui avaient été longtemps les seuls signes de la foi proscrite. Si quelque tablette de ce genre a été heurtée par la pioche d'un manoeuvre, lorsque pour la première fois des constructeurs ont ouvert une tranchée dans nos quartiers du centre, il est douteux qu'on ait fait grande attention, ou même qu'on ait pris garde à cette antiquaille. Je suis intimement convaincu, pour ma part, que si la chose est arrivée, le pauvre petit marbre, plus ou moins mutilé, fera resté enseveli dans les fondations, s'il n'a pas été mis en pièces pour dresser & régulariser les assises des moëllons. Et ce que je dis là n'est pas une simple hypothèse, je peux citer un exemple à l'appui de la première de ces conjectures.

Au mois de janvier 1857, on a retiré des fondements d'une ancienne maison, rue de la Cage, une tablette de marbre portant l'inscription suivante, dont je suis bien

(1) Inscript. ant. de Lyon, page 544 & seq.

aîné d'offrir ici la primeur (1), comme dédommagement de tous les titres si connus que j'ai dû reproduire ou énumérer.



IN HOC TUMULO REQUIESCET (*requiscit*) BONÆ MEMORIÆ CARUSA RELIGIOSA QUI (*quæ*) EGIT PENITENTIAM ANNUS (*annis*) VIGINTI ET DUOS ET VIXIT (*vixit*) IN PACE ANNUS SEXAGENTA RUIINRUE (*quinque*) OBIEIT (*obiit*) DIÆ (*die*) XIII KALENDAS OCTUBRIS (*octobris*) RUSTIANO ET VITALIANO VIRIS CLARISSIMIS CONSULIBUS.

Le treizième jour avant les calendes d'octobre correspond au 19 septembre, & le consulat de Rusticius & Vitalianus à l'année 520.

Cette inscription est intéressante à plus d'un titre, mais j'en réserverai le commentaire pour mon supplément. Toutefois, je ferai remarquer, avec M. de Rossi, la singularité de la mention des deux consuls de l'année 520 sur un marbre d'occident. Elle confirme l'alliance

(1) Le mot primeur n'est exact que par rapport à l'épigraphie lyonnaise. Ce petit monument ayant été mis au jour peu de temps après l'impression de mon ouvrage, j'en ai envoyé la

legende à mon honorable confrère, M. J.-B. de Rossi, qui l'a fait figurer dans son beau & savant travail sur les Inscriptions chrétiennes de Rome (*Prolegom.* p. 8119). Cf. p. 438.

qui existait entre Sigismond, roi de Bourgogne, & Anastase, puis Justin, son successeur. *Vester quidem est populus meus*, écrivait Sigismond au premier de ces princes, *sed me plus servire vobis, quam illi præesse delectat* (1). Le nom du consul d'occident est défiguré, tandis que celui de son collègue d'orient est correct : on comprendrait plutôt l'erreur contraire. Les nouvelles arrivaient alors lentement de Byzance à Lugdunum, car Vitalianus, nommé sur notre marbre à la date du 19 septembre, avait été mis à mort le 19 juillet, comme soupçonné de haute trahison (2).

La production d'un titre unique jusqu'à ce jour, dans la zone centrale que je viens d'explorer, me fera, j'espère, pardonner les longs développements auxquels m'a entraîné l'examen des monuments dont on prétendait se servir pour attribuer à cette zone le temple de notre confluent. L'autel d'Auguste n'a pas pu co-exister, dans le même lieu, avec l'autel de Pothin ; & , si l'on a cru infirmer l'existence de l'un, en nous demandant d'exhiber ses ruines, je pense avoir prouvé que ce qu'on prend pour les débris de l'autre n'est, en définitive, que matériaux d'emprunt & mélangés qui doivent être restitués à plus d'un dépôt antique. Dans tous les cas, j'aurai forcé nos adversaires de modifier quelque peu l'objection tirée de l'absence complète de monuments chrétiens sur le sol de notre presqu'île.

Transportons-nous à présent au pied du coteau de

(1) AVITI, *epist.* 83, sub nomine vet. lat. chron. II, 317 — DE ROSSI Domini regis (Sigismondi). *loc. laud.*

(2) MARCELLINUS — RONCALLI,

la Croix-Rouffe, où le débat s'est, depuis quelque temps, plus spécialement établi.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit, en commençant, à propos de l'amphithéâtre naumachique & du massif orné de placages qui n'a jamais appartenu à l'*ara lugdunensis*. Mais, avec tous les amis de la science, je me suis préoccupé des monuments qu'on a découverts dans ce quartier, & j'ai à cœur d'ajouter mon modeste commentaire aux opinions diverses qui ont été émises au sujet de ce petit territoire, écueil de presque tous nos historiens. C'est, je l'avoue, le champ des conjectures, aussi étais-je bien tenté de ne pas m'y aventurer; cependant, toutes réflexions faites, j'ai cru qu'il ne fallait pas laisser prévaloir, sans protester, celles qui sont démenties par nos traditions, tandis qu'on peut en proposer d'autres plus vraisemblables & mieux justifiées.

Les restes d'édifices publics & privés, les nombreux fragments de mosaïques, les ustensiles, les objets d'art, les statuettes, les inscriptions & les autels retrouvés à la base & jusqu'à une certaine hauteur du flanc sud-ouest de ce coteau me portent à croire que Lugdunum, trop à l'étroit sur sa colline orientale, a, de bonne heure, traversé la Saône & enferré dans ses limites une partie de la colline de la Croix-Rouffe. Sur la rive droite, la ville s'étendait à peine jusqu'à Saint-Just. Là commencent de longues avenues de tombeaux, qu'on a rencontrés à chaque fouille, jusqu'à la porte de Trion & bien au-delà. Si on défalque de ce périmètre l'espace qu'occupaient le palais des empereurs ou de leurs légats, le forum, le

théâtre & tant d'autres établissements publics qui ne nous sont pas connus, si l'on tient compte des obstacles que présentait la pente abrupte du coteau, on conviendra qu'il restait assez peu de place pour les habitations particulières de cette ville appelée par Sénèque *urbs maxima*. Les négociants, les intermédiaires du transit de la Gaule, les agents des Tributs & de l'Annone, tous ceux qui exploitaient le cours de nos fleuves, ou qui en profitaient pour leur industrie, durent se porter sur le coteau opposé dont la position était des plus heureuses & des plus favorables. C'est ce que confirme, à mon sens, la richesse des débris antiques de ce quartier. Mais où furent les confins de cette annexe? Quelle est la ligne qui la sépare du territoire de la communauté gauloise? La statistique de nos découvertes ne permet pas de le déterminer, & je me garderai bien d'indiquer aucun tracé, même approximatif.

Si la base de l'hémicycle, rencontré en 1859 à l'angle nord-ouest de la rue Sainte-Catherine, sous l'ancienne chapelle de l'hospice de ce nom (1), s'est bien réellement retrouvée sur son lit de pose primitif, si la ligne de foyes qui l'avoisinaient, & qui paraissent avoir appartenu au même ensemble monumental, n'a pas été déplacée, il est évident que le sol proprement gaulois s'étendait jusqu'au pied du coteau. Mais j'ai quelques doutes à ce sujet. L'orientation singulière de cet hémicycle, dont la

(1) M. Martin-Daulligny, Notice sur les découvertes faites en 1859, lors de la démolition de l'ancien hôpital des Filles Sainte-Catherine & de l'Aumône générale, devenu plus tard l'hôtel du Parc. In-8°, imp. Vingtrinier.

face intérieure regarde l'ouest, tandis que des deux lignes de bases que l'on dit s'y rattacher, l'une a sa face tournée à l'est & l'autre au nord ; l'impossibilité de reconnaître une disposition architecturale quelconque résultant du rapport de ces trois gisements, dont l'alignement & les axes divers ne concordent pas entre eux ; la disparition des crampons de fer qui reliaient tous ces blocs, disparition qu'on remarque dans ceux mêmes qui sont censés être encore sur leur premier lit ; l'inscription d'un prêtre carnute, extraite de la seconde pile du pont du Change (1) & qui s'adapte parfaitement à la courbe de l'édicule ; enfin une tête romane, qui a dû orner un sanctuaire chrétien d'une époque assez ancienne, & qu'on a découvert parmi ces débris de l'art païen & à la même profondeur (2), toutes ces particularités me font craindre que le massif sur lequel étaient établies les parties de ce monument qui nous ont été conservées, ne soit l'œuvre des bas-temps & non le lit de pose primitif de notre hémicycle. M. Martin-Dauffigny qualifie ce massif de *rudus novum* ; dans les notes fort exactes qui m'ont été fournies, il n'est question que d'un ciment très-dur & d'un grain très-ferré. Mais peu importe : entre le ciment ou le blocage du

(1) Inscriptions antiques de Lyon, page 607.

(2) Ces observations m'ont été suggérées non-seulement par l'examen des fouilles au moment où elles étaient pratiquées, mais aussi par un plan de l'état ancien & nouveau des lieux, que je dois à l'obligeance & à l'amitié de M. Emile Perret, architecte des

hospices. Sur ce plan, sont très-exactement figurés les divers dépôts antiques que la démolition de l'hôtel du Parc a mis au jour. Les communications orales de M. Perret, qui a suivi tous les travaux avec autant d'intérêt que d'intelligence, ne m'ont pas été moins précieuses.

temps de Constantin & de ses successeurs & le ciment ou le *rudus novum* des premiers siècles de l'empire il n'y a pas de différence appréciable aujourd'hui. Je ne m'explique pas comment les constructeurs du XI^e siècle, dont la besogne a traîné longtemps faute de ressources, auraient enlevé à ce dépôt, pour l'employer au pont d'Humbert, l'unique pierre du prêtre carnute, & auraient négligé de prendre les neuf ou dix autres blocs dont ils pouvaient tirer un aussi bon parti. Il y a là plus d'un doute à éclaircir, plus d'un mystère que le grand argument tiré du lit de pose n'explique pas. Les gifements mis au jour par la démolition de l'hôtel du Parc ne dénoteraient-ils pas l'emplacement d'une antique chapelle qui a précédé celle de l'hospice Sainte-Catherine ? Celui qui était le plus éloigné de l'hémicycle & qui s'étendait de l'est à l'ouest, n'aurait-il pas fait partie de cet ancien mur d'enceinte que l'effroyable inondation du VI^e siècle ruina sur bien des points & recouvrit de ses alluvions (1) ? Ce serait, à mon avis, une preuve de plus de l'extension de la cité lyonnaise au pied de la colline de la Croix-Rouffe, le Lugdunum du Bas-Empire, moins florissant que celui d'Auguste & des Antonins, ayant dû se contenter des limites de la cité augustale. Une découverte, antérieure à celle qui nous occupe, pourrait appuyer ces conjectures. « En « creusant les fondations des maisons qui avoisinent « l'escalier des Capucins », dit un auteur lyonnais des plus exacts & des plus dignes de foi, « on a trouvé les « remparts qui longeaient anciennement la rue Sainte-

(1) Voir page 41 le texte de Grégoire de Tours qui la constate.

« Catherine & liaient la porte Saint-Marcel à la porte du « Griffon (1) ». Je ne me dissimule pas qu'il y a là des travaux de défense de différents âges, mais les plus récents paraissent avoir été établis sur les anciens & reposer sur les solides fondements de l'époque romaine. Ce fait a été constaté presque partout (2). Au reste, ce n'est pas une querelle, c'est une simple réserve que je fais, en vue d'autres travaux. Je ne demande qu'à être bien convaincu, & je ne m'oppose nullement à ce que le territoire, que j'ai le premier rendu aux provinces de la Gaule, s'étende jusqu'aux Terreaux & même au-delà. Ce sera un moyen plus facile d'expliquer la présence de quelques-uns de nos monuments nationaux dans le centre de la presqu'île. Je crois cependant qu'il ne faut reculer ces limites qu'avec une extrême prudence. J'aperçois en effet, dans la rue Sainte-Catherine même, une borne qui semble indiquer la frontière d'une autre communauté. C'est un autel, déterré en 1780, & dédié *au bon Esprit & à la Fortune de retour*, par T. Flavius Secundus Philippianus, lieutenant des Augustes (3). Ce monument, témoignage de la reconnaissance de ce personnage & de toute sa famille, pour le retour à l'ordre & à la paix d'une province qui avait été conquise & soumise, *redhibita & suscepta*, ne me semble pas avoir dû s'élever

(1) COCHARD, *Guide du Voyag. à Lyon*, 1826, p. 537.

(2) Rue Sainte-Catherine, rue de la Vieille-Monnaie; ARFAUD, *Lyon fouler*, p. 207, — A l'église de Saint-Polycarpe, *id.*; *ibid.*, p. 212. Sur ce

point on a reconnu la forme d'un bastion du moyen âge qui reposait sur un massif quadrangulaire antique, pages 212, 213.

(3) *Inscrpt. de Lyon*, p. 65.

sur le territoire de la communauté gauloise ; ou il faut convenir qu'elle était alors bien compromise. Nous serions donc ici à l'extrême limite de ce territoire, au point où la moindre perturbation du sol, le moindre déplacement peut faire varier les bornes & confondre la ligne de démarcation.

Les inductions tirées de la découverte, sur ce terrain, d'un monument consacré aux divinités des Augustes me touchent assez peu. Si l'on veut placer l'autel de Rome & des Césars partout où se rencontrent de semblables dédicaces, on aura fort à faire. On a invoqué, à l'appui de ce sentiment, l'autorité de M. Léon Renier, dont on change une simple conjecture en une sérieuse affirmation, mais l'éminent épigraphiste fait mieux que moi qu'à une certaine époque, cette consécration devint le passeport obligé de presque toutes les fondations religieuses. Les grands dieux, les dieux immortels se virent contraints de céder la place, ou tout au moins de se laisser associer au dieu César, beaucoup plus puissant qu'eux (1). Les parvenus, les courtisans, les fonctionnaires, tous ceux qui aspiraient à une faveur du maître (& pour être prêtre du temple d'Auguste on n'était pas exempt de cette petite faiblesse), se faisaient un devoir de ne pas négliger la divinité régnante ou son génie. Sur les huit ou neuf monuments lyonnais dédiés aux *Numina Augustorum*, deux peuvent appartenir à la presqu'île, le reste provient de la cité ou de son pourtour ; ni les uns ni les

(1) *Majore formidine & callidiorè ipsum de Olympo Jovem. TERTULL. timiditate Cæsarem observatis, quam Apolog. XXVIII.*

autres ne fournissent, je ne dis pas une probabilité, mais seulement un indice quelconque sur l'emplacement de l'autel d'Auguste.

A côté de ces témoignages de févilité, qui ont trouvé à notre époque des défenseurs, en attendant qu'il s'en crée des imitateurs, on rencontre avec intérêt, sur des monuments du territoire national, le nom & le souvenir de divinités topiques. C'est Mars & Apollon qui sont invoqués sous des surnoms chers à quelques peuples gaulois. Ce sont les Déesse-Mères, génies gracieux de la nature mystérieuse & féconde, qui doivent survivre dans les fées du moyen âge. Ces inscriptions ne déparent pas le sol gaulois & l'on aime à les y retrouver.

Dans le système de l'extension de Lugdunum sur le versant sud-ouest de la colline de la Croix-Rouffe, je dois prévoir deux objections qui ne manqueront pas de se produire & dont la première me fera plus particulièrement adressée. Que faire, me dira-t-on, du bourg de Condat? En second lieu comment expliquer la présence du fragment de la célèbre Table de Claude sur le coteau de Saint-Sébastien? L'un occupe déjà une partie de l'espace que nous prétendons annexer à la colonie, & l'autre marque du sceau de la communauté gauloise la croupe qui abrite au nord notre cité.

Pour ceux de mes lecteurs qui ne sont pas au courant de la première question, je rappellerai qu'un monument fort curieux, découvert dans la cour d'une maison appartenant à M. Frèrejean, rue de la Vieille, auprès d'une mosaïque grossière & d'autres restes antiques,

présentait l'inscription suivante, qui fait aujourd'hui partie de la collection du Palais des Arts :

DIANAЕ · AVG · SACRVM
 IN HONOR · PAGI · CONDATI
 C · GENTIVS · OLILLVS
 MAGISTER · PAGI · BIS
 CVIVS DEDICATIONE · HONº
 RAVIS PRAESSENTIB · DEDIT
 EpVLI -X II

L · D · D · P · COND

D'après la légende de cet autel, j'ai établi (1) qu'il y avait, au nord-ouest du delta lyonnais, un territoire appelé Condat, nom qui signifie confluent, *vox celtica confluentes designans* (2); que ce territoire, à l'instar des bourgs, était administré par un édile nommé *Magister pagi*, & que ses habitants avaient la libre propriété de leur sol, ce qu'attestent les sigles *Locus Datus Decreto Pagi CONDati*. Ce roman, cet enfant de mon imagination, comme on disait il y a quinze ans, est aujourd'hui adopté par tout le monde. Mais l'enfant a démesurément grandi, & ceux qui ont pris la peine de l'élever l'ont gâté. Condat est devenu un pays; on en a fait une ville, le synonyme, l'émule de Lugdunum. Il n'était pas de taille à supporter cette destinée, & je ne suis pas fâché d'avoir l'occasion de le faire rentrer dans un rôle plus modeste.

Le mot *pagus* est fort élastique; parmi ses diverses

(1) Inf. ant. de Lyon, 19 & seq. v. *Condatifcon*, — WESSELING, Comm.

(2) Du CANGE, — BERGIER, Grands in. itin. Anton. 468; — ROQUEFORT, chem. de l'Emp. 111, 39, 15; BULLET, Gloss. de la langue romane.

significations, il en est deux qui s'appliquent très-bien à notre Condat & qui, rapprochées de certains monuments sur lesquels figurent les membres de ce *pagus*, nous apprennent ce que pouvait être cette agrégation signalée à notre confluent : *Pagus, vox quæ idem valet ac gens εθνος* (1); *pagus, collegium, curia* (2). Dans cet ordre d'idées, que je crois très-applicable ici, notre *pagus* ne ferait qu'une corporation, ayant retenu son ancien vocable Condat du lieu où elle était primitivement établie, & possédant, sur la rive gauche de la Saône, une circonscription territoriale, un quartier administré par un *magister* qui était le chef de cette communauté. Quelle devait être cette corporation ? Deux inscriptions lyonnaises vont nous le dire. La première, d'après le témoignage de Ménestrier & de Colonia, aurait été employée dans les bâtiments de l'Hôtel-Dieu ; mais nos anciens épigraphistes en ont conservé le texte, qu'on doit regarder comme authentique à quelques incorrections près (3).

L· TAVRICIO FLORENTI
TAVRICI TAVRICIANI
FILIO VENETO ALLECTORI
GALL· PATRON· NAVTAR
ARARICORVM ET LIGERI
CORVM· ITEM ARECAIROR
ET CONDEATIVM· III PRO
VINCIAE GALLIAE

(1) SALMASIUS ad Vopiscum.

116; — PARADIS, 410; — MENESTRIER,

(2) Lib. Glossar. sub Ilfidori nomine

prep. 34; — COLONIA, Hist. lit. t.

collec. ed. Arev., t. 7, voc. pagus.

p. 85. Cf. Gruter CCCCLXXII, 1.

3) SYMIONI, ms. 63 — BELLÉVEU,

Inscript. ant. de Lyon, 259.

La seconde inscription, signalée fort anciennement dans les fondations de l'arche des Merveilles du pont du Change, en a été retirée, très-rongée & très-fruste, lors de la démolition de ce vieil édifice. Malgré sa dégradation, on retrouve encore sur la pierre la plus grande partie de la leçon qu'avaient donnée Bellièvre (1), Paradin (2), Gruter (3), Spon (4) & Méneftrier (5).

L · BESIO SVPERIORI
VIROMAND · EQ · R
OMNIBVS HONORIB
APVD SVOS FVNCTO
PATRONO NAVTAR
ARARICOR ET RHO
DANICOR PATRON
CONDE
. ARTORI LVG
CONSISTENTIVM
ALLECTARI GALLIAR
OB ALLECTVR FIDELI
TER ADMINISTRATAM
TRES PROVINC GALLIAE

Ainsi la communauté de Condat était une corporation de nautes, accolés sur ces monuments à ceux de la Saône, du Rhône, de la Loire & d'autres fleuves. Les *Condeates* étaient probablement une ancienne association

(1) *Lugdunum priscum*, 86.

(2) Histoire de Lyon, 417.

(3) *CCCLXXV*, 3.

(4) Recherche, 127.

(5) Hist. conf. 117 ; — Cf. pour la reproduction, Inscriptions antiques de Lyon, page 260.

de mariniens du confluent. Avant la création du *splendissimum corpus nautarum Rhodanicorum & Araricorum*, ils devaient avoir des stations sur le Rhône, notamment à Condrieu où Walcknaer les place (1). Réduits peut-être à un rôle plus secondaire par l'institution des grands offices de transports publics, ils n'en subsistèrent pas moins comme corporation reconnue & autorisée, *licite coiens*, & nous les voyons choisir des patrons parmi les allec-teurs de l'Empire. A ce titre, ils purent acquérir, posséder & s'administrer. Leur position, dans le quartier de Saint-Vincent, ne s'oppose nullement à ce que Lugdunum, en les reconnaissant comme *Pagus*, ne s'étendit aussi sur la rive de la Saône à la base & au flanc occidental de la Croix-Rouffe. Nous avons d'ailleurs, dans notre propre histoire, d'autres preuves de semblables tènements appartenant à des corporations du même genre. A Saint-Georges, au pied du coteau de Lugdunum, on a constaté sur deux bases qui ne paraissent pas avoir été transportées d'autre part, les mentions *locus datus Decreto Nautarum ARARICORUM* (2) & *locus datus Decreto Nautarum Rhodanicorum* (3); dans les ruines de l'église de Saint-Etienne, on a aussi retrouvé, sur un cippe à deux faces, la formule *locus datus decreto nautarum Rhodanicorum & Araricorum* (4).

Voilà, je crois, la plus sûre & la plus raisonnable appréciation du *pagus des Condeates*.

Quant à la découverte de la Table de Claude sur la

1. Geograph. 30. 1. 1, page 337.

3. Bod., p. 302.

2. Inscrip. ant. de Lyon, p. 391.

4. Bod., p. 395.

côte Saint-Sébastien, qui occupe à la Croix-Rouffe le versant de la colline opposé à la Déserte, elle est d'aucune importance, ni pour fixer les limites de la colonie ni pour reculer celles de la communauté gauloise. Ce monument national, premier titre de l'admission de nos provinces aux droits & aux lumières de la civilisation antique, a dû être placé dans un lieu public, dans un temple ; j'en conviendrais sans peine. Mais où sont les ruines de ce temple ? Où sont les fragments que sa chute a dû produire sur l'autre moitié de la Table qui ne nous est pas parvenue ? Voilà deux plaques de métal, mesurant en hauteur un mètre trente-quatre centimètres & en largeur un mètre quatre-vingt-treize centimètres ; on les dit ensevelies sous les décombres d'un temple &, quoique assez minces, elles se conservent intactes ; & de tout le reste du bronze, malgré des recherches intéressées, on ne retrouve pas un mince débris ! Du temple écroulé pas un vestige ! Le seul objet qu'on rencontre au même lieu, & on a pris soin de le noter pour attester qu'il n'y en avait pas d'autres, est « un sépulchre de verre auquel y
« avait des osselets d'un enfant, lequel sépulchre fut
« envoyé au Roy François premier (1) ». Cette urne funéraire dans un temple, à côté du Discours de Claude, de notre première charte nationale ; cette urne fragile que la chute de l'édifice respecte aussi & qui se retrouve seule sur un terrain qui devrait être jonché de fragments ! En vérité cela ne soutient pas l'examen. Ce qui saute aux yeux, c'est que, pour notre Table, nous avons affaire

(1) PARADIN, Histoire de Lyon, 25.

à un monument dérobé. Par qui? Je l'ignore. Dans quel but? Nul ne peut le dire sûrement. Peut-être pour le soustraire à quelque invasion ; mais, plus probablement pour un profit particulier que les circonstances n'auront pas permis de réaliser. La conclusion à tirer du lieu de la découverte, c'est que ce lieu était peu fréquenté, c'est qu'on pouvait l'y tenir à l'abri des recherches, parce qu'il était loin de l'enceinte où l'expédition du discours de Claude avait été officiellement déposée. Cette opinion est peu d'accord, je l'avoue, avec les idées aussi généralement que légèrement reçues, mais sa nouveauté ne me séduit pas plus qu'elle ne m'effraye, & je la présente avec confiance comme la seule vraisemblable.

Ainsi j'écarte la Table de Claude de ce débat. Elle a assez d'importance réelle, & je crois lui avoir trouvé assez de droits à notre vénération (1), pour que je puisse récuser le témoignage tiré du lieu où elle a été exhumée en faveur d'une appréciation topographique quelconque.

J'ose à peine, en finissant & comme petite pièce, parler de l'argument qu'a fourni le nom de Saint-Sébastien, porté par le côté est de la colline au pied de laquelle on veut transporter le temple d'Auguste. Le rappeler pour mémoire est déjà lui faire plus d'honneur qu'il ne mérite. Σεβαστος, synonyme d'*Augustus*, n'a aucun rapport avec la dénomination de ce quartier ; cette dénomination a une origine beaucoup plus modeste & parfaite-

(1) Inscriptions antiques de Lyon, page 133 & seqq.

ment authentique (1). Le nom de Saint-Sébastien provient d'une très-ancienne récluserie, placée à la cime de la montagne & à laquelle était annexée une chapelle sous le vocable de ce saint, spécialement invoqué contre la peste qui défola si souvent notre ville au moyen âge. C'est un fait acquis à l'histoire. Autant vaudrait dire que le quartier des Augustins, tout aussi proche des ruines de la Naumachie, rappelle par son nom le souvenir du culte augustal; ou que le tènement du temple tire son origine du célèbre temple de notre confluent. Si de pareilles puérités venaient à prendre crédit, nous courrions le risque de voir bientôt la science & surtout la critique historique descendre un peu au-dessous du niveau où elles étaient au temps du bonhomme Paradin. En présence de toutes les ressources qu'elles possèdent aujourd'hui, des trésors qui leur ont été rendus, des échanges & des précieuses communications qui ont grossi & fait fructifier le fond de chaque peuple, il ferait déplorable d'arriver à un pareil résultat.

Si cette excursion archéologique au travers des ruines de notre presqu'île n'a pas trop lassé la patience de ceux qui auront bien voulu la poursuivre avec moi, je pense qu'il ne leur reste aucun doute sur le troisième point de la discussion. J'ai montré les titres d'Ainay visibles par-

(1) On aurait pu citer l'exemple du *Sebastium* élevé en l'honneur d'Auguste à Alexandrie & au bord de la mer. (PHILON, *de legat. ad Caium*. Lugd. 1557, p. 846). A cela nous aurions répondu que lorsque les anciens nomment un monument *Seba-*

tium & l'autre *templum Romæ & Augusti*, c'est que, malgré leur destination identique, ces deux temples avaient des dénominations distinctes & consacrées, qui ne doivent pas être employées indifféremment l'une pour l'autre.

tout, soit dans les murs & sur les colonnes de son église, soit dans son sol couvert de mosaïques & parfemé de débris antiques en bronze, en marbre, en terre cuite, rappelant les plus belles époques de l'art romain ; soit enfin dans les inscriptions qu'il nous a rendues. La cité de Plancus n'a rien à revendiquer de toutes ces richesses. J'ai interrogé les monuments du centre de la ville moderne, appareils de construction & de défense empruntés à divers dépôts, parmi lesquels on peut compter l'enceinte plus ou moins suivie & plus ou moins étendue, formée par les Tables honorifiques & commémoratives qui décoraient le territoire de la communauté gauloise. J'ai constaté l'extension de Lugdunum sur le versant de la colline qui domine & sépare nos deux fleuves, & je n'ai vu nulle part nos traditions ébranlées par les découvertes anciennes ou modernes sagement appréciées. Il me reste à prouver que les témoignages écrits confirmant ces traditions, n'ont pas été altérés & qu'à eux seuls ils devraient trancher toutes les difficultés qui ont fait naître cette controverse.

Je commencerai par rappeler l'objection qu'on peut bien avoir perdue de vue.

IV

« Le texte de Grégoire de Tours a été altéré, » dit M. Martin-Dauffigny, » puisqu'il se trouve en contradiction avec la Lettre des chrétiens de Lyon & de Vienne, qui établit, de la manière la plus claire & la plus authentique que les martyrs ont souffert à l'amphithéâtre. Or cet amphithéâtre n'étant pas à Ainay, ce n'est pas sur ce point de notre ville qu'il faut placer le lieu de leur supplice (1) ».

Je pourrais me contenter de répondre que la contradiction, signalée ici, n'existe que dans la manière dont l'argument est présenté. Les deux documents qu'on oppose l'un à l'autre, sont complémentaires & non contradictoires. Les martyrs disent : nous avons souffert dans l'amphithéâtre & Grégoire de Tours ajoute : le lieu où ils ont accompli leur sacrifice s'appelle *Athanacum* : *Locus autem ille, in quo passi sunt, Athanaco vocatur, ideoque & ipsi martyres a quibusdam vocantur Athanacenses* (2). La véritable, la seule conclusion à tirer du rapprochement de ces deux passages c'est que nos martyrs ayant été exposés dans l'amphithéâtre & de plus ayant souffert à Ainay, il y avait dans cet endroit un amphithéâtre qui a été témoin de leur passion. Je ne reviendrai pas sur ce

(1) Notice sur la découverte de l'amphithéâtre ant., p. 31 ; — Notice sur la découverte des restes de l'autel

d'Auguste, p. 29.

(2) GREG. TURON. loc. laud. supra.

que j'ai dit ailleurs des conditions & de la matière de ce monument (1).

Grégoire de Tours, élevé à Lyon par saint Nizier, son grand oncle maternel, connaissait parfaitement les lieux dont il parlait, & il n'a pas pu se tromper. Il est, dit-on, naïf & crédule ; soit : n'acceptons pas sans contrôle ses récits & ses légendes, mais quand il s'agit du nom d'une localité, dans laquelle il a vécu de longues années, son témoignage ne saurait être suspect. J'ajoute que son texte n'a point subi d'altération ; ce n'est donc que pour le besoin de la cause, & sans l'appui d'aucune variante dans les manuscrits, qu'on en demande une rectification injustifiable. En substituant, ainsi que le propose M. Martin-Dauffigny, *sepulti sunt* à *passi sunt* on commettrait une double erreur : car nos martyrs, mis à mort à Ainay, n'ont pas été ensevelis dans l'église de ce nom, mais sous l'autel de la basilique des Saints-Apôtres. L'historien des Francs, malgré son laconisme, confirme implicitement ces deux particularités. Les phrases dans lesquelles il les consigne sont parfaitement distinctes. Après avoir dit que les fidèles survivants rassemblèrent les précieuses cendres, construisirent une basilique d'une admirable grandeur & déposèrent les reliques de leurs frères sous le saint autel, il termine & complète son récit, pour ne laisser aucun doute, par l'indication du lieu (*locus autem est*), où les disciples de saint Pothin ont consommé leur sacrifice. Notons, en outre, qu'il ne rapporte pas ce dernier fait comme une pieuse croyance, une opinion, un on dit,

(1) Voir page 17.

il l'affirme nettement, &, dans cette même phrase, il a bien soin de faire remarquer que le nom d'*Athanacenses* n'est donné aux martyrs que par un nombre limité de personnes : *a quibusdam*.

Mais, après le témoignage de Grégoire de Tours, vient celui d'Adon, chroniqueur exact, en position d'être bien informé. Adon, archevêque de Vienne, zélé conservateur des origines & des gloires de son Eglise, a dû mettre d'autant plus de soin à recueillir les documents de la première persécution, que les fidèles de Vienne avaient été associés à ceux de Lugdunum dans cette sanglante hécatombe. L'admirable lettre qu'Eusèbe nous a transmise avait été écrite de concert par les deux communautés chrétiennes. Or Adon dit aussi : *Quia vero locus in quo passi sunt Athanaco vocabatur* (1). S'il a emprunté la phrase à Grégoire de Tours, il faut convenir que les plus anciens textes de cet auteur portent *passi* & non *sepulti* & que le savant archevêque de Vienne n'a pas jugé à propos de les modifier. Si Adon n'eût pas tenu le fait pour certain, si jusqu'à lui & de son temps l'opinion avait varié, si même elle avait rencontré des contradicteurs, il n'eût pas manqué de mettre ce détail sur le compte de l'annaliste des Francs. Et, pour qu'on ne puisse pas confondre le lieu où nos martyrs avaient souffert avec celui qui avait reçu le dépôt de leurs cendres, Adon dit formellement, dans un passage que je dois bientôt citer : *Apostolorum ecclesia ubi sancti cineres eorum conditi servantur*. Que peut-on désirer de plus explicite ?

(1) Martyrol. 2 jumi.

Les termes de cette seconde chronique confirment pleinement l'intégrité du texte de Grégoire de Tours, & ces deux témoignages réunis donnent à la tradition, qui place vers Ainay le théâtre sur lequel les victimes de la première persécution ont été exposées à la fureur des bêtes & à la rage des bourreaux, tous les caractères de certitude que l'histoire est en droit d'exiger.

Or cette tradition ne se transmet pas seulement dans les récits conformes de ces deux hagiographes, ou comme une légende pieuse plus ou moins autorisée, elle s'élève à toute la hauteur de l'histoire, par l'institution d'une solennité presque aussi nationale que religieuse, qui se célébra chaque année pendant une période connue de plus de sept siècles. Je ne veux tirer de la fameuse fête des Merveilles que ce qui a rapport à mon sujet. Adon en parle comme d'une pratique déjà ancienne de son temps, & il la décrit sommairement, non pour en faire connaître les détails, mais pour en constater l'origine & le but. *Harum virtutum festivitatem cives Lugdunensis urbis omnibus undequaque lætanter accurrentibus, per descensum fluminis, cum hymnis & canticis gratulationis concelebrantes, missarumque solemnia in apostolorum ecclesia (Saint-Nizier), ubi sancti cineres eorum conditi servabantur, festive Domino reddentes, ex antiquorum traditione, ipsum diem MIRACULORUM appellabant* (1). Nous la trouvons réglementée dans un vieux rituel de Saint-Just (2), confirmé & complété par d'anciens statuts de l'église de Saint-Jean (3).

(1) ADO, in martyrol. 2 junii.

(3) MENESTRIER, Mélanges sur Lyon,

(2) P. Th. Raynaud, hagiol. lugd. ms. de la biblioth. n° 862, p. 228.

Cette fête consistait dans une procession en barques, partant du port de Vaise, venant droit à Ainay, où les assistants vénéraient la pierre dite de saint Pothin, & se terminant par une messe solennelle à Saint-Nizier. Les Chapitres de Saint-Jean, de Saint-Just, de Saint-Paul & d'Ainay avaient chacun leur bateau spécial dont la place, la marche & les chants étaient minutieusement réglés.

Cette solennité, qui fut supprimée vers le xv^e siècle, par suite des abus qui s'y étaient mêlés était, à n'en pas douter, l'expression vivante de la tradition. Elle se pratiquait sur l'eau, probablement en mémoire de l'élément qui avait rendu intactes les cendres de saint Pothin & de ses illustres émules. Dans son cours & ses stations, la pompe religieuse suivait les traces de la passion de nos premiers martyrs, depuis le port de Vaise, voisin du lieu où saint Epipode & saint Alexandre avaient été trahis (1), jusqu'à Ainay, *locus in quo passi sunt* (2). pour revenir ensuite à Saint-Nizier, ancienne église des Saints-Apôtres, où les cendres de nos généreux athlètes avaient été déposées, *condigno honore sub sancto altari* (3). Comment expliquer ce long détour par Ainay, si le lieu de leur supplice avait été à la Déserte ou à Saint-Pierre? Notre-Dame de la Platière, antique fondation de Leydrade peu éloignée de ces deux quartiers, était sur le parcours du cortège & cependant il passait outre sans lui donner un souvenir! Pourquoi la litanie des saints martyrs entonnée devant le couvent de Saint-Michel, où nous

(1) E murorum septis, in eo vico
qui propter incisam petram situs est.
ADO, in martyr. 24 april.

(2) GREG. TUR. de Gloria martyr.
XLIX.

(3) ADO, op. laud. 2 junii.

avons retrouvé de nombreuses traces des assemblées nationales de la Gaule à l'époque romaine? Evidemment, tout en cette cérémonie porte un caractère frappant de traditions locales très-précises & religieusement conservées. Dans cette interprétation d'une fête populaire, cent fois racontée mais peu comprise, je n'emprunte rien à mon imagination, je me borne à mettre les textes de nos premiers annalistes en regard des scènes qui les traduisent, je n'en torture aucun, & je suis loin d'atteindre les limites dans lesquelles le symbolisme du moyen âge s'épanouissait, lorsqu'il retraçait, en *gestes* & en *mystères*, les faits marquants de la légende ou de l'histoire.

Si les abus & les désordres qui accompagnent trop souvent les fêtes populaires & en changent le caractère & l'esprit, s'introduisirent dans la fête des Merveilles & finirent par en amener la suppression, la tradition des faits qu'elle rappelait ne continua pas moins à recevoir un public & solennel hommage, dans le sanctuaire qui se faisait gloire d'avoir été élevé près du théâtre où nos martyrs avaient livré leurs derniers combats. Un missel gothique de l'abbaye d'Ainay, imprimé vers 1516 & qui n'est que la reproduction d'un missel manuscrit beaucoup plus ancien (1), nous montre, à la date du 2 juin, la fête de saint Pothin & de ses généreux disciples célébrée avec une pompe & des offices étrangers à toutes les autres églises de la ville. Tandis que celles-ci,

(1) Ces deux missels font partie de RR. PP. Jésuites de Lyon, la belle & nombreuse bibliothèque des

& Saint-Nizier même, se contentaient de l'office du Commun des Martyrs, l'abbaye avait un Propre spécial, dont toutes les paroles, empruntées aux livres saints, exaltaient la lutte & la victoire de nos glorieux athlètes (1). Cet anniversaire comptait parmi les plus grandes solennités du monastère : *in quatuor capis*. Il avait son octave, &, détail plus significatif encore, il est ainsi désigné dans le calendrier, en tête du missel : *Athanacensis Photini & fociorum*.

Or, pour donner à Saint-Pothin ce titre d'*Athanacensis*, il fallait que l'église d'Ainay justifiât par une tradition constante & une possession immémoriale que le saint évêque était mort sur son territoire. Notons que le même calendrier ne nous offre qu'un autre saint qualifié aussi d'*Athanacensis*, c'est saint Badulphe qu'on tient généralement pour le premier abbé & le fondateur de l'abbaye d'Ainay. Dans le *Missale Athanacense*, les autres saints lyonnais, saint Irénée, saint Just, saint Loup, saint Eucher, saint Nizier sont tout simplement inscrits à leur date, sans aucune mention spéciale.

Ainsi on voulait rompre cette longue chaîne de la tradition, en la détachant de son premier anneau, & voilà que tous les autres anneaux se retrouvent & que, depuis le père de notre histoire jusqu'à la destruction de la vieille

(1) Clamaverunt Iusti & Dominus exaudivit eos... Letamini in Domino & exultate Iusti... Iustorum animæ in manu Dei sunt : & non tanget illos tormentum malitiæ. Vifi sunt oculis insipientium mori : illi autem sunt in pace... Deus qui per gloriosa bella

certaminis ad immortales triumphos beatos martyres Photinum & focios ejus extulisti, da cordibus nostris &c. . Sanctorum martyrum tuorum Photini & fociorum ejus quorum celebratur victoriam, &c., &c.

abbaye, douze siècles protestent sans interruption & disent avec Grégoire de Tours : *locus autem ille in quo passi sunt Athanaco vocatur.*

Je dois encore prévoir une subtilité à l'aide de laquelle on tentera de retourner contre moi cette partie de ma thèse. On m'accordera que les victimes de la première persécution, immolées dans l'amphithéâtre, ont en effet souffert le martyre à Ainay. Mais, dira-t-on, cette circonstance ne prouve pas que l'autel d'Auguste fut là : ni les textes cités ni la lettre des chrétiens n'en font mention.

Je répondrai premièrement que l'*Ara Lugdunensis* avait disparu longtemps avant l'époque où Grégoire de Tours écrivait ; qu'alors les questions d'antiquité païenne intéressaient fort peu ; on cherchait plutôt à en effacer qu'à en raviver les souvenirs, & que des chroniqueurs racontant assez sommairement la gloire de nos martyrs n'avaient pas dû se préoccuper de ce détail, très-accessoire pour eux & même très-inutile à leur point de vue.

Secondement, Eusèbe a malheureusement retranché, de la Lettre des chrétiens de Lyon, bien des particularités que nous regrettons aujourd'hui de ne pas connaître, mais qui lui paraissaient ou trop secondaires ou sans rapport direct avec la défense des martyrs & les circonstances essentielles de leurs supplices. Il nous a cependant conservé deux passages qui, en montrant la destination & les usages du lieu où ils ont souffert, attestent qu'il était voisin de l'autel d'Auguste. Ainsi on y avait donné exceptionnellement un combat de bêtes pour offrir à tous les païens le spectacle public de chrétiens exposés à

cette lutte inhumaine : *Die cum bestiis dimicandi in nostrorum hominum cruciatum DE INDUSTRIA præstiuta, ad bestias ducebantur, quo PUBLICUM ET COMMUNE gentilibus spectaculum, plenum inhumanitatis & sævitæ, exhiberent* (1). Ce jour exceptionnel (*de industria*), sur lequel la Lettre appelle l'attention, indique qu'il y avait, dans l'amphithéâtre où les chrétiens furent conduits, des dates spécialement consacrées à ce genre de spectacle, ce qu'on n'aurait peut être pas fait remarquer, s'il se fût agi d'une arène de la colonie. Le second passage est plus décisif. L'empereur avait été consulté par son représentant au sujet des chrétiens; sa réponse arriva & les supplices, un instant suspendus, reprirent leurs cours. Ils concordèrent avec le commencement d'une grande assemblée qu'on avait coutume de tenir à Lugdunum & qui était fort célèbre à cause de la multitude d'étrangers qui s'y rendaient en foule de tous les pays : *In principio mercatus qui hic celebrari solet, quique est, propter frequentiam hominum ex omnibus eò gentibus commeanium, multorum sermone nobilitatus* (2). Le texte grec, au lieu de *mercatus* porte *πανάγυρις* (assemblée, fête) ce qui s'applique très-bien aux congrès nationaux dont notre presqu'île était le théâtre. Mais peu importe la nature de ce concours : politique ou commercial, il ne saurait y avoir de doute sur le lieu où il se faisait, lieu qui avait été choisi pour donner plus d'éclat & plus de retentissement à l'extermination des chrétiens.

Enfin, je le demanderai à tout esprit non prévenu, conçoit-on un amphithéâtre à la pointe de la presqu'île

(1) EUSEB. Hist. eccléf. v, 1.

(2) Id., ibid,

fans l'autel d'Auguste qui l'explique & en donne la raison? La chose ferait si peu vraisemblable que, dans l'opinion que je viens de combattre, on a transporté à la fois l'autel & la scène; & c'est uniquement pour faire disparaître les arènes d'Ainay, qu'on a attaqué le texte de Grégoire de Tours.

Arrivé à la fin de ma tâche, je me demande s'il est encore quelque objection à laquelle je n'ai pas répondu. Je n'en découvre aucune, &, plein de confiance, pour le succès de ma thèse, dans le nombre & l'enchaînement des preuves sur lesquelles elle repose, j'ai le droit d'exiger, de la part de ceux qui seraient tentés de la combattre encore, les mêmes scrupules & la même bonne foi. En prenant la défense d'une tradition respectable, en l'envisageant sous toutes ses faces & en poursuivant ses adversaires dans tous leurs détours, j'ai voulu montrer qu'elle n'a rien à redouter des attaques dont elle est l'objet. Tous ceux à qui cette tradition est chère (& ils forment dans notre ville une grande majorité), me sauront quelque gré d'avoir donné à leur intime conviction l'appui d'une démonstration scientifique qu'ils n'avaient peut-être pas le loisir d'entreprendre.

Je m'adresse avec la même assurance à tout lecteur qui n'apporte point de parti pris dans le jugement des choses & des faits historiques; M. Martin-Daussigny est de ce nombre, car, il l'a déclaré lui-même, ce qu'il cherche avant tout c'est la vérité (1).

(1) Notice sur la découverte des restes de l'autel d'Auguste, à Lyon,

Quant aux opinions préconçues, systématiquement hostiles à ce qu'ont pu croire les âges précédents ou obstinément attachées à toute idée qui une fois les a séduites, ce serait peine perdue que de prétendre les convaincre. Il y a longtemps que l'éloquent bon sens de Cicéron les a caractérisées ainsi : *Una alicujus, quem primum audierunt, oratione capti, de rebus incognitis judicant, & ad eam, tamquam ad saxum, adhærescunt.... plerique errare malunt, eamque sententiam, quam adamaverunt, pugnacissime defendere, quam sine pertinacia, quid constantissime dicatur, exquirere* (1). Si donc il surgissait de nouvelles attaques, à moins de nouveaux faits & de nouveaux éléments, que je ne peux ni prévoir ni redouter, il me sera permis de me renfermer dans cette conclusion du grand orateur : *Si quis enim ea, quæ dicta sunt, labefactare volet, facile, etiam absentibus nobis, veritas se ipsa defendet* (2).

Après chacune des divisions de cet opuscule, j'ai résumé mes arguments & tiré les conséquences qui me semblaient en résulter. Je ne crois pas nécessaire de les reproduire & de les grouper ici. Je préfère terminer par une simple remarque, c'est que j'arrive à la même démonstration par deux voies différentes, par l'étude de notre sol & de nos monuments comme par l'appréciation des témoignages écrits. Aussi bien que les ruines romaines, la Lettre des premiers chrétiens, rapprochée des textes de saint Grégoire de Tours, de saint Adon & des pratiques de notre ancienne liturgie, confirme les traditions de notre histoire & de notre Eglise. Malgré le bruit

(1) CICÉRO : Académ.; I, l. II, III.

(2) Id., ibid., XI.

qui s'est fait autour de certains travaux & de récentes découvertes, Ainay n'a rien perdu de son antique auréole. C'est toujours le lieu où la fière & redoutable barbarie gauloise vint rendre un hommage décisif quoique erroné à la civilisation du vieux monde ; c'est le premier champ, dans les Gaules, où la semence divine, qui nous a faits ce que nous sommes, a été arrosée & fécondée par le sang de nos pères. L'autel de Rome & d'Auguste, l'amphithéâtre & les martyrs rattachent à Ainay les premiers essais de la fusion des peuples qui ont, plus tard, constitué la France & les premières manifestations, sur notre sol, de la conscience humaine attestant ses droits devant la mort & relevant l'autel du vrai Dieu en face de l'autel des Césars qui devait bientôt disparaître.

Un docte & saint évêque qui, par l'universalité de ses travaux, l'infatigable activité de son esprit, la sûreté de son goût & de son jugement, la force & l'ampleur de son argumentation, l'entraînement & la spontanéité de son éloquence, rappelle à la fois le charme & la puissance des premiers Pères de l'Église & l'intrépidité de ses plus fiers apologistes, disait naguère : « Il y a ici-bas une « harmonie des lieux avec les choses, avec les âmes ; des « lieux prédestinés, particulièrement choisis pour les « desseins de Dieu, & où se découvrent de secrètes & « profondes harmonies avec les événements & les desti- « nées qui se sont accomplis là (1) ».

Malgré l'affaiblissement de l'esprit de cité & de l'esprit

(1) Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans : Discours adressé à l'œuvre pour la restauration de la Sainte-Baume, &c.

de famille, ce sentiment est encore vif parmi nous. Fourvière, notre sécurité & notre joie dans les jours prospères, notre paladium & notre refuge dans les jours mauvais ; saint Irénée, vénérable nécropole d'un peuple héroïque, d'où la foi & le zèle rayonnent sur notre ville comme d'un foyer toujours ardent ; Ainay, où, sur les débris traditionnels de l'autel d'Auguste, plane, radieuse & pure, l'angélique figure de sainte Blandine, tous ces lieux parlent encore aux nobles cœurs, aux cœurs du chrétien, du peuple, du poète & de l'artiste. L'impresion que ces noms vénérés laissent dans nos souvenirs, l'émotion irrésistible que nous éprouvons à la vue de ces sanctuaires tient à notre sang, fait partie de notre vie. C'est un germe qui vient de nos pères & qui, comme tous les germes, confond la science, défie la critique, vit & se perpétue dans la complète quiétude de sa possession & de sa transmission. Gardons fidèlement ce culte des lieux ! Qui peut sonder ce qu'a été dans le passé, ce que fera dans l'avenir son influence sur notre destinée ? *Non propter locum, gentem, sed propter gentem, locum Deus elegit* (1).

(1) Mac. II, 5, 34.



APERÇU

DES

DIVISIONS ET MATIÈRES PRINCIPALES

DE CET OPUSCULE (1).

	Pages.
PRÉAMBULE : <i>De la tradition, des caractères qu'elle doit avoir & du respect qui lui est dû</i>	1
<i>Tout le système des novateurs, qui prétendent que le temple d'Auguste n'était pas à Ainay, peut se réduire à quatre propositions</i>	5
PREMIÈRE PROPOSITION : « <i>Les dernières découvertes archéologiques ne permettent plus de croire que l'emplacement du temple d'Auguste ait été à Ainay</i> ».	7
<i>Examen de ces découvertes. — En quoi elles consistent. . . .</i>	7
<i>Ruines d'un amphithéâtre naumachique dans l'ancien clos de la Déserte devenu le Jardin des Plantes</i>	Ibid.
<i>Recherches & Mémoire d'Artaud à ce sujet.</i>	8
<i>Documents & plan fournis par M. Martin-Daussigny sur cette enceinte monumentale.</i>	8
<i>On y trouve tous les caractères d'un bassin naumachique. . .</i>	9
<i>Pourquoi une naumachie au flanc d'une colline ?</i>	11
<i>En admettant que ce monument fût un amphithéâtre ou une scène mixte, servant alternativement aux combats de l'arène & aux jeux nautiques, il n'a pas pu appartenir à la communauté gauloise ni être édifié par elle.</i>	12

(1) Cette dissertation a trop peu d'étendue & de variété pour motiver une table analytique des matières qu'elle embrasse. Toutefois, on a pensé qu'un petit conspectus operis ne ferait pas inutile; qu'il ferait apprécier l'ensemble de l'ouvrage & faciliterait les recherches.

	Pages.
Où doit-on placer l'amphithéâtre de cette communauté ? . . .	16
Il n'a pu & dû être construit qu'en bois. Preuves à l'appui. .	17
Débris de placages & de décorations antiques retrouvés à la Déserte	20
Application qu'en fait M. Martin-Daussigny à une base de l'autel d'Auguste.	21
Restitution dudit autel par Artaud, complétée par M. Martin- Daussigny (gravures)	22 & 23
Ni l'une ni l'autre de ces deux restitutions ne peut être acceptée	24
L'inscription ROMÆ ET AUGUSTO apocryphe. — D'où provient à ce sujet l'erreur d'Artaud, généralement adoptée depuis cet estimable antiquaire.	25
Mauvais choix de l'emplacement où l'on veut transporter l'autel d'Auguste	28
Il n'y a qu'un type certain de ce monument, c'est celui qu'offrent les médailles.	29
DEUXIÈME PROPOSITION : « A l'époque romaine, le con- fluent du Rhône & de la Saône commençait aux Terreaux ».	30
Prétendus confluent qui divisaient en quatre îles le centre de la ville actuelle.	Ibid.
Voyage fantastique sur ces îles & ces confluent.	32
Le sous sol de gravier, qu'on a pris pour le lit de nos fleuves à l'époque romaine, n'est autre que le niveau de la voie pu- blique il y a 19 siècles. Preuves de ce fait	36
Les divers confluent qu'on prétend reconnaître n'existaient pas alors	37
En particulier, celui qu'on place entre les rues Sala & Sainte- Hélène est tout-à-fait imaginaire	Ibid.
Objection tirée de ce que, dans les chartes du x ^e siècle du car- tulaire d'Ainay, le territoire de la célèbre abbaye est désigné par le mot Insula	43
Diverses significations du vocable Insula au moyen âge, des- quelles il résulte qu'il s'applique à des lieux isolés, hors de l'enceinte des villes & par extension aux temples, basili-	

<i>ques, monastères, châteaux séparés du monde & des autres habitations, comme les îles le sont du continent</i>	46
<i>Preuves de cette acception, dans l'espèce, tirées des chartes d'Ainay aux 1x^e & x^e siècles & même du contexte des titres dans lesquels le mot Insula est employé.</i>	47
<i>Le territoire d'Ainay était au moyen âge, comme sous les Romains, ad confluentes ou inter confluentes Araris & Rhodani</i>	48
<i>L'abbaye d'Ainay désignée, au v^e siècle, par l'épithète interamnis.</i>	49
<i>La dénomination de l'île Barbe rapprochée de celle d'Ainay . .</i>	<i>Ibid.</i>
<i>Les actes émanés des abbés ou du couvent, les ordonnances ou concessions des archevêques, les missives des princes & les bulles des papes n'offrent aucune trace du mot Insula . . .</i>	50
<i>Aux 11^e & 111^e siècles, comme au v^e & au x^e, le confluent était à la pointe d'Ainay. L'étude topographique de notre sol le confirmerait au besoin.</i>	<i>Ibid.</i>
TROISIÈME PROPOSITION : « <i>Si l'église d'Ainay avait été bâtie sur les ruines du temple d'Auguste, on en trouverait des débris dans sa construction, tandis qu'il n'en existe aucun & qu'on n'en a jamais trouvé un seul dans le quartier. Au contraire ils sont tous dans le voisinage du lieu où M. Martin-Daussigny croit avoir retrouvé les précieux restes de l'autel lui-même</i> ».	52
<i>Ce qu'on doit entendre, dans l'espèce, par les expressions : débris du temple d'Auguste.</i>	<i>Ibid & seqq.</i>
<i>Ce que nous savons de ce temple par les ouvrages de Dion, de Strabon, de Suétone, par le sommaire du cxxxviii^e livre de Tite-Live & par un vers de Juvénal.</i>	53 & 54
<i>Terrain appartenant à la communauté gauloise. Revendication de cette découverte</i>	55
<i>Matériaux antiques qui se voient dans la façade, le porche & la sacristie de l'église d'Ainay</i>	57
<i>Débris de l'époque romaine mis au jour lors de l'adjonction du baptistère & de la chapelle de Saint-Martin</i>	59

	Pages.
Deux monuments en l'honneur des Déeses-Mères, à Ainay	59 & 60
Les célèbres colonnes de granit qui supportent la coupole du chœur	60
Toutes les autres colonnes qui séparent la nef principale des nefs latérales sont aussi antiques	61
Inventaire des richesses antiques découvertes dans le quartier :	
Inscriptions	63 & seqq.
Mosaïques	73 cf. p. 37
Fragments de statues équestres & autres	74 & 76
Fragments de chapiteaux, de bas-reliefs, de marbres sculptés, de blocs de choin, de colonnes, &c., &c.	65, 68, 74 & seqq.
Vase de terre cuite, à couverture rouge, rappelant des fêtes & des cérémonies qui durent avoir lieu près de l'autel d'Auguste, sous le règne d'Antonin & de Faustine	77 & seqq.
Le territoire d'Ainay jusqu'au xv ^e siècle. Inutilité des matériaux qui pouvaient s'y trouver	80
Que sont devenus les matériaux des édifices qui recouvraient les nombreuses mosaïques du quartier d'Ainay?	81
Monuments antiques trouvés à Saint-Pierre.	82
— — à Saint-Côme	83
Quelles conséquences tirer de l'emploi, de la nature & de la diversité de ces monuments?	84 & seq.
Les matériaux anciens, retrouvés dans le pont du Change, nous permettent de juger par analogie de la provenance de ceux que l'on voit employés dans le voisinage	86 & 88
Liste & classement des monuments épigraphiques dont la démolition de ce pont a enrichi notre musée lapidaire. — Leur provenance probable.	86 & 87
Quand on trouve, dans une même fouille ou dans les matériaux d'un même édifice, des légendes honorifiques & des légendes funéraires, des inscriptions de la colonie mêlées aux titres des trois Gaules, on peut à bon droit soupçonner que ces monuments ne proviennent pas originairement des lieux où on les rencontre.	88
Mélange de monuments honorifiques & de titres funéraires	

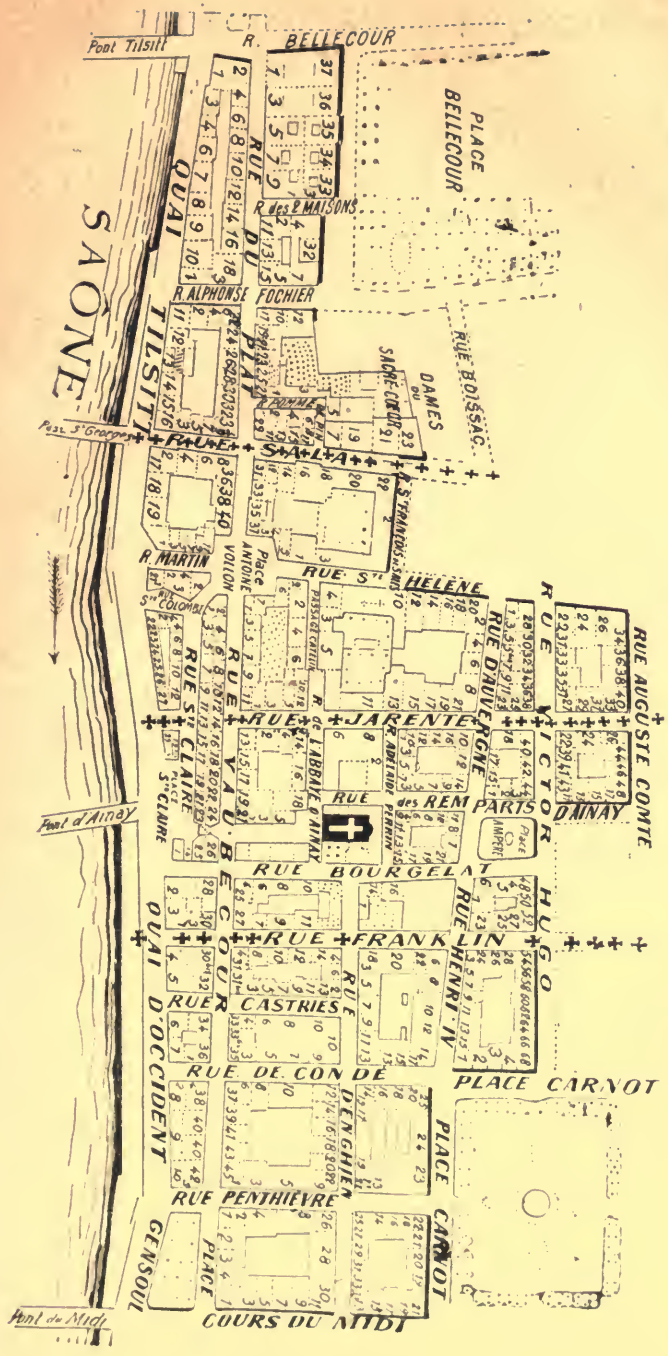
dans tout le centre de la ville actuelle.	88-89
Déplacements & transports très-fréquents des monuments antiques. Ce que nous savons, de source certaine, à ce sujet peut nous faire juger de ce qui s'est pratiqué pendant le moyen âge	90 & seq.
Tradition qui place vers Saint-Nizier le premier sanctuaire chrétien. Ce que devait être ce sanctuaire. Il n'a pas pu se trouver dans le voisinage du temple d'Auguste. Il n'y eut point de cimetière chrétien auprès de cette modeste chapelle qui fut sans doute abandonnée pendant l'époque des persécutions	93 & seqq.
Lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, de nouveaux sanctuaires s'élevèrent sur les lieux où les premiers chrétiens s'étaient rassemblés & où ils avaient déposé les reliques de leurs martyrs	96
Raisons pour lesquelles on retrouve des tombes & des inscriptions chrétiennes des premiers siècles auprès de Saint-Irénée, tandis qu'on n'en rencontre pas à Saint-Nizier.	97
Les premiers chrétiens modestes dans leurs sépultures.	98
Inscription chrétienne de l'année 520, découverte dans la rue de la Cage.	99
Mention des deux consuls de cette année sur ce marbre d'Occident.	Ibid.
Confirmation de l'alliance qui existait entre Sigismond, roi de Bourgogne & Anastase, puis Justin.	100
Le Lugdunum romain a dû occuper, d'assez bonne heure, le flanc sud-ouest & le bas du coteau de la Croix-Rouffe.	101
Certaines classes, surtout d'agents financiers & de négociants, ont dû s'y établir.	102
Difficulté de fixer la limite qui séparait cette annexe de la colonie du territoire occupé par la communauté gauloise.	Ibid.
Bases & fragments d'un hémicycle rencontrés à l'angle nord-ouest de la rue Sainte-Catherine, dans les terrains de l'hôtel du Parc. — Les inductions que l'on en peut tirer.	103 & seq.
Autres antiquités & restes d'anciens remparts signalés plus	

	Pages.
<i>anciennement dans la même rue.</i>	104
<i>Ce peut être le point extrême du territoire que possédaient dans notre presqu'île les trois provinces de la Gaule.</i>	105
<i>Les monuments consacrés aux Divinités des Augustes ne fournissent aucun indice sur l'emplacement du temple de Rome & d'Auguste.</i>	106
<i>Divinités topiques & Déeses-Mères dont le culte s'accorde très-bien avec les possessions de la communauté gauloise dans la presqu'île lyonnaise.</i>	107
<i>Des deux objections que l'on peut faire au système de l'extension de Lugdunum sur la rive gauche de la Saône au pied de la colline de la Croix-Rouffe.</i>	107
<i>Le pagus de Condat n'était probablement qu'un quartier occupé par des nautes du confluent, les condeates. — Preuves fournies par deux inscriptions</i>	108 & seqq.
<i>Périmètres analogues possédés par des associations du même genre</i>	111
<i>La Table de Claude n'a pas dû se trouver primitivement dans le lieu où elle a été découverte. — Ainsi il n'y a aucune induction topographique à tirer de sa présence en ce lieu.</i>	112 & seq.
<i>Σεβαστος synonyme d'Augustus n'a point de rapport avec la dénomination de la colline Saint-Sébastien.</i>	113
<i>Ancienne recluserie & chapelle qui ont été l'origine du nom de cette colline</i>	Ibid.
<i>Résumé des faits & arguments qui ruinent la troisième proposition tirée de M. Martin-Daussigny.</i>	114
<i>QUATRIÈME PROPOSITION : « Le texte de Grégoire de Tours a été altéré, puisqu'il se trouve en contradiction avec la Lettre des chrétiens de Lyon & de Vienne, qui établit, de la manière la plus claire & la plus authentique que les martyrs ont souffert à l'amphithéâtre. Or cet amphithéâtre n'étant pas à Ainay, ce n'est pas sur ce point de notre ville qu'il faut placer le lieu de leur supplice ».</i>	116
<i>Vice de cette argumentation. — Les martyrs affirment un fait & Grégoire de Tours désigne le lieu où ce fait s'est passé.</i>	Ibid.

Cet <i>annaliste</i> , élevé à Lyon, n'a pas pu se tromper sur le nom d'une localité lyonnaise. — On ne signale aucune variante de ce passage dans les divers manuscrits de cet auteur . . .	117
Substituer <i>sepulti sunt</i> à <i>passi sunt</i> serait commettre une double erreur.	Ibid.
Le texte de Grégoire de Tours est confirmé par celui d'Adon, qui distingue parfaitement le lieu où nos premiers martyrs ont souffert de celui où leurs cendres ont été déposées. . . .	118
Ces deux témoignages corroborés par l'institution de la fête des . MERVEILLES	119
Ordonnance & symbolisme de cette fête.	119 & 120
Elle suit les traces de la passion de nos premiers martyrs. . .	Ibid.
Missel de l'abbaye d'Ainay dans lequel se trouve un <i>Propre</i> de saint Pothin tout à fait particulier.	121 & 122
Saint Pothin appelé <i>Athanacensis</i> dans le calendrier de ce missel. — Signification & importance de cette qualification.	Ibid.
Objections tirées de ce que ni les textes de Grégoire de Tours & d'Adon, ni la <i>Lettre des chrétiens</i> ne font mention de l'autel d'Auguste.	123
Réponse à ces objections	Ibid & seq.
Un amphithéâtre à Ainay ne peut s'expliquer que par la présence en ce lieu de l'autel national de la Gaule.	124
Conclusion. — Aussi bien que l'étude de nos monuments, la <i>Lettre des premiers chrétiens</i> , rapprochée des textes de saint Grégoire de Tours, de saint Adon & des pratiques de notre ancienne liturgie, confirme les traditions de notre histoire & de notre Eglise	126



PLAN DE LA PAROISSE D'AINAY



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

1° Le Dimanche.

Messes EN HIVER

- A 6 heures.
6 heures 1/2.
7 heures, messe du prône.
7 h. 1/2 (du 1^{er} octobre au 30 juin).
8 h. (la grande nef est réservée aux enfants).
8 h. 1/2 (du 1^{er} octobre au 30 juin).
9 heures.
10 heures; Grand'messe, instruction.
11 h. 1/4, courte instruction.
Midi.

Messes EN ÉTÉ

- 4 h., Messe pour les Voyageurs (du 1^{er} dimanche après Pâques au dernier dimanche d'octobre).
5 h. 1/2 (du dimanche de Pâques au 30 septembre).
6 heures.
6 heures 1/2.
7 heures, messe du prône.
8 heures.
9 heures.
10 h. Grand'messe (du 2^o dimanche de la Fête-Dieu au 1^{er} novembre le prône se fait alternativement à la messe de 7 heures ou à celle de 10 heures).
11 heures 1/4 et Midi.

I. OFFICES ORDINAIRES

(Les Messes des demi-heures se disent à la chapelle de la Sainte Vierge)

SAISON D'HIVER

Petites Vêpres à 1 h. 1/2. — A 5 h., Vêpres. Bénédiction du Saint-Sacrement. Récitation du Chapelet.

2° La Semaine.

Tous les Jours

Les Messes aux mêmes heures que le Dimanche; sauf qu'il n'y a pas de Messe à 8 h. 1/2 et que la dernière se dit à 11 heures.
Récitation du Rosaire l'hiver à 6 h., l'été à 7 h., dans la chapelle de la Sainte-Vierge.

LE JEUDI

A 8 h. messe devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction (La grande nef est réservée aux enfants).

LE SAMEDI

Chant des litanies de la Sainte Vierge. Bénédiction du Saint-Sacrement, à 6 h. en hiver, à 8 h. en été.

3° CHAQUE MOIS.

La veille du 1^{er} vendredi du mois, Heure sainte de 8 à 9 h. du soir.

Le 1^{er} vendredi du mois, A 8 h. du soir, Salut, instruction et bénédiction du Saint-Sacrement.

II. SACREMENTS

- 1°) **Baptême.** Ne pas différer le Baptême des enfants. S'entendre d'avance avec le clergé pour le jour et l'heure. (La sacristie est fermée le dimanche de midi 1/2 à 1 h. 1/2; l'église est fermée la semaine de midi à 2 h.).
- 2°) **Mariage.** Il est nécessaire de s'entendre avec le clergé assez longtemps à l'avance (trois semaines) à cause des formalités préliminaires. — Demander à la Sacristie l'indication des pièces à fournir.
- 3°) **Sacrements des malades.** On doit, en conscience, appeler les prêtres auprès des malades dès le premier danger, sans attendre qu'ils aient perdu connaissance. — S'adresser le jour à la Sacristie; la nuit au presbytère (4 bis, rue de Jarente).

III. CLERGÉ PAROISSIAL

- 1°) Le Presbytère est situé, 4 bis, rue de Jarente.
- 2°) M. LE CURÉ et MM. LES VICAIRES confessent tous les samedis et la veille des Fêtes, dans la matinée et la soirée; pendant la semaine, aux heures indiquées sur les affiches apposées à chaque confessionnal.
- 3°) **Vicaire de Semaine.** — Il se tient toute la journée à la disposition des Fidèles pour les confessions, les visites des malades et autres services paroissiaux. — S'adresser de préférence de 5 h. à 7 h. du soir pour toutes les affaires qui ne sont pas urgentes.



